

# **ANNEXE**

-----

## **COMPTE ADMINISTRATIF POUR 2018**

## INTRODUCTION GENERALE

L'article L. 3312-5 du code général des collectivités territoriales prévoit la présentation annuelle du Compte administratif au Conseil départemental. Ce compte est débattu et soumis au vote après que le Conseil départemental ait arrêté le compte de gestion du comptable.

Plusieurs éléments d'informations sont rassemblés dans le présent document :

- **la première partie** présente la vue d'ensemble de la réalisation 2018 des comptes du Département et le montant du résultat final (un projet de délibération joint à ce volume invite l'Assemblée départementale à se prononcer sur l'affectation du résultat),
- l'analyse financière de l'exercice 2018 et son évolution depuis 2016 est présentée dans **une seconde partie**,
- **la troisième partie** présente une étude comparative des Comptes Administratifs des Départements de même strate,
- le bilan de la gestion pluriannuelle est dressé dans **une quatrième partie**,
- **la cinquième partie** présente la synthèse budgétaire 2018 du budget annexe de Charade,
- enfin, **la sixième partie** intègre les éléments de commentaires du compte de gestion 2018 de Monsieur le Payeur Départemental.

**PREMIERE PARTIE**

**VUE D'ENSEMBLE DES COMPTES 2018**  
**RESULTAT FINAL**

---

## 1 – Les résultats globaux par section

---

L’Instruction M52 sur la comptabilité des Départements précise que le Conseil départemental constate le résultat de fonctionnement et le solde d’exécution de la section d’investissement, la somme de ces deux soldes constituant le résultat global de clôture au 31 décembre.

Le tableau ci-dessous présente par sections l’ensemble des réalisations en dépenses et en recettes (mouvements réels et mouvements d’ordre).

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
Mouvements comptables réalisés en 2018	635 330 988,48	677 393 990,41
Résultats concernant les seuls mouvements de 2018	42 063 001,93	
Résultat de fonctionnement reporté antérieur		20 003 446,13
<b>Résultat de fonctionnement 2018 cumulé</b>		<b>62 066 448,06</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
Mouvements comptables réalisés en 2018	175 825 464,52	163 968 851,65
Résultats concernant les seuls mouvements de 2018	-11 856 612,87	
Résultat d'investissement reporté antérieur	27 153 767,46	
<b>Besoin de financement investissement 2018 cumulé</b>	<b>39 010 380,33</b>	
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE AU 31/12/2018</b>		<b>23 056 067,73</b>

La structure globale des comptes du Département met en évidence un excédent de fonctionnement permettant de financer la section d’investissement structurellement déficitaire (le virement de la section de fonctionnement vers l’investissement ne donnant pas lieu à émission de titre et de mandat).

L’excédent de la section de fonctionnement s’établit donc à 42,06 millions d’euros, soit un montant inférieur à celui de 2017 (47,16 millions d’euros).

L’exécution de la section d’investissement met en évidence pour les seuls mouvements comptables de 2018 un déficit de financement de 11,86 M € supérieur à celui de 2017 (déficit de 1,70 M €).

Le résultat global cumulé de clôture s’établit à 23,06 millions d’euros.

Ce résultat est voisin de celui de l’an passé (20,00 millions d’euros) et permet au Département de disposer d’un fonds de roulement satisfaisant.

## 2 – Les réalisations par chapitres budgétaires

---

Le budget du Département est voté par chapitres. Le tableau ci-dessous retrace par conséquent la réalisation par chapitres en dissociant les mouvements réels des mouvements d’ordre.

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>CHAPITRES</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	63 511 914,92	
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	120 914 189,61	
013 ATTENUATIONS DE CHARGES		4 332 017,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	5 793 960,77	
015 REVENU MINIMUM D'INSERTION	13 372,57	2 947,87
016 ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (A.P.A.)	57 120 114,90	23 123 958,71
017 REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	99 589 445,69	855 022,63
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	217 726 280,70	
6586 FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	455 455,46	
66 CHARGES FINANCIERES	5 495 400,12	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	115 873,77	
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	580 745,00	
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		5 316 326,41
73 IMPOTS ET TAXES		233 636 318,17
731 IMPOSITIONS DIRECTES		234 914 329,20
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		143 451 420,57
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		10 538 739,57
76 PRODUITS FINANCIERS		133 837,19
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 706 120,87
78 REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		0,00
<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>571 316 753,51</b>	<b>658 011 038,19</b>
042 TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	64 014 234,97	19 382 952,22
<b>TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE</b>	<b>64 014 234,97</b>	<b>19 382 952,22</b>
<b>TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>635 330 988,48</b>	<b>677 393 990,41</b>
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT MOUVEMENTS COMPTABLES 2018</b>		<b>42 063 001,93</b>
<b>RESULTAT ANTERIEUR DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>		<b>20 003 446,13</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018 CUMULE</b>		<b>62 066 448,06</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>CHAPITRES</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
010 REVENU MINIMUM D'INSERTION	0,00	
018 REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	759 877,80	0,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	35 455 933,07
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	25 660,57	9 534 584,96
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	79 425 323,84	52 041 497,42
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 317 994,74	
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	35 757 185,31	578,53
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 461 424,63	0,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	31 157 947,38	7 251,96
26 PARTICIPATIONS ET CREANCES	0,00	0,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	654 389,17	1 559 127,97
45 OPERATION DE REMEMBREMENT ET D'AMENAGEMENT FONCIER	682 353,09	155 287,00
<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>155 242 156,53</b>	<b>98 754 260,91</b>
040 TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	19 382 952,22	64 014 234,97
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 200 355,77	1 200 355,77
<b>TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE</b>	<b>20 583 307,99</b>	<b>65 214 590,74</b>
<b>TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT</b>	<b>175 825 464,52</b>	<b>163 968 851,65</b>
<b>BESOIN FINANCEMENT INVESTISSEMENT MOUVEMENTS COMPTABLES 2018</b>		<b>-11 856 612,87</b>
<b>RESULTAT ANTERIEUR D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	<b>27 153 767,46</b>	
<b>BESOIN DE FINANCEMENT INVESTISSEMENT 2018 CUMULE</b>	<b>39 010 380,33</b>	
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2018</b>		<b>23 056 067,73</b>

Un projet de délibération séparé propose à l'Assemblée départementale de se prononcer sur l'affectation du résultat 2018.

◆ ◆ ◆

**SECONDE PARTIE**

**ANALYSE FINANCIERE 2018**

**ET**

**EVOLUTION DE LA SITUATION DEPUIS 2016**

---

***Avertissement méthodologique***

*Les chiffres figurant dans les pages ci-après ne concernent que des mouvements réels tant en dépenses qu'en recettes, aussi bien pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.*

*Par ailleurs, les écritures liées à l'affectation des résultats ont également été neutralisées (mouvements aux comptes 001, 002 et 1068).*

*Les opérations concernant les mouvements liés à la gestion de la dette (prêts revolving, refinancements) apparaissant aux comptes 16449 et 166 seront ponctuellement retraitées quand elles se traduisent par des mouvements identiques en dépenses et en recettes.*

*Enfin, dans la perspective d'adopter la même présentation pour cette analyse que celle privilégiée par la Direction Générale des Finances Publiques et le rapport sur le compte de gestion présenté par Monsieur le Payeur Départemental :*

- *les atténuations de dépenses de fonctionnement (chapitre 013 – comptes 6) et les atténuations de recettes de fonctionnement (chapitre 014 – comptes 7), respectivement imputées en recettes et en dépenses conformément à l'Instruction M52, sont reclassées en réduction de dépenses pour les premières et de recettes pour les secondes,*
- *les produits de cessions d'immobilisations qui donnent lieu à une recette exceptionnelle de fonctionnement puis sont transférés en section d'investissement au moyen de mouvements d'ordre, sont imputés directement en recettes d'investissement,*
- *Les dotations aux provisions et reprises sur provisions apparaissent dans des rubriques particulières.*

-----



## Introduction – La vue financière d’ensemble 2016-2018

Le tableau ci-dessous présente l’évolution des principaux postes de dépenses et de recettes au cours de la période 2016-2018, les soldes d’épargne, l’encours de dette et la capacité de désendettement.

### VUE FINANCIERE D'ENSEMBLE 2016-2018

	En millions d'euros	2016	2017	2018
<b>1</b>	<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>629,14</b>	<b>639,11</b>	<b>647,13</b>
	Fiscalité directe	249,28	241,75	234,92
	Fiscalité indirecte	215,38	231,46	233,64
	Dotations, concours et compensations	148,59	149,58	159,86
	Autres produits	20,64	20,62	24,50
	Reprises de provisions	3,60	0,54	0,00
	Atténuation de recettes	-8,35	-4,84	-5,79
<b>2</b>	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT hors frais financiers</b>	<b>556,35</b>	<b>547,22</b>	<b>555,69</b>
	Charges courantes de fonctionnement	555,72	549,34	559,44
	Dotations aux provisions	1,24	0,43	0,58
	Atténuation de dépenses	-0,61	-2,55	-4,33
<b>3=1-2</b>	<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>72,79</b>	<b>91,89</b>	<b>91,44</b>
4	Frais financiers	6,84	6,18	5,50
<b>5=3-4</b>	<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>65,95</b>	<b>85,71</b>	<b>85,94</b>
6=5/1	Taux d'épargne brute	10,48%	13,41%	13,28%
<b>7</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNTS</b>	<b>23,28</b>	<b>19,46</b>	<b>20,33</b>
	FCTVA et Dotations de l'Etat	13,79	13,14	13,76
	Subventions reçues	4,50	3,06	2,87
	Autres recettes	4,99	3,26	3,70
<b>8</b>	<b>DEPENSES INVESTISSEMENT HORS DETTE</b>	<b>82,61</b>	<b>85,29</b>	<b>75,99</b>
	Dépenses directes d'équipement	43,93	49,69	37,58
	Opérations contrat de plan 2015-2020	0,21	1,29	0,36
	Subventions d'équipement versées	32,15	29,91	30,63
	Subvention régie régionale très haut débit	3,63	1,86	5,89
	Autres dépenses	2,69	2,54	1,53
<b>9</b>	<b>FLUX NET DE DETTE</b>	<b>-8,84</b>	<b>0,96</b>	<b>-27,21</b>
	+ Emprunts	30,00	39,10	25,73
	+ Tirage prêts revolving	21,42	9,42	17,65
	+ Refinancement de dette	18,67	0,00	8,67
	- Remboursement du capital de la dette	-27,12	-27,67	-31,46
	- Remboursement prêts revolving	-33,14	-19,89	-17,65
	- Remboursements anticipés et renégociation	-18,67	0,00	-30,15
<b>10</b>	<b>RESULTAT INITIAL AU 1ER JANVIER</b>	<b>2,56</b>	<b>0,38</b>	<b>20,00</b>
11=5+7-8+9	<b>Variation du résultat</b>	<b>-2,22</b>	<b>20,83</b>	<b>3,06</b>
12	<b>Reprise des résultats des budgets annexes dissous</b>	<b>0,04</b>	<b>-1,21</b>	
13=10+11+12	<b>RESULTAT FINAL AU 31 DECEMBRE</b>	<b>0,38</b>	<b>20,00</b>	<b>23,06</b>
<b>14</b>	<b>ENCOURS DE DETTE AU 31 DECEMBRE</b>	<b>347,35</b>	<b>348,31</b>	<b>321,10</b>
<b>15=14/5</b>	<b>CAPACITE DE DESENDETTEMENT</b>	<b>5,27</b>	<b>4,06</b>	<b>3,74</b>

Nous reviendrons plus en détail dans les pages ci-après sur les éléments contenus dans ce tableau.

## 1 – La performance de l'exécution financière

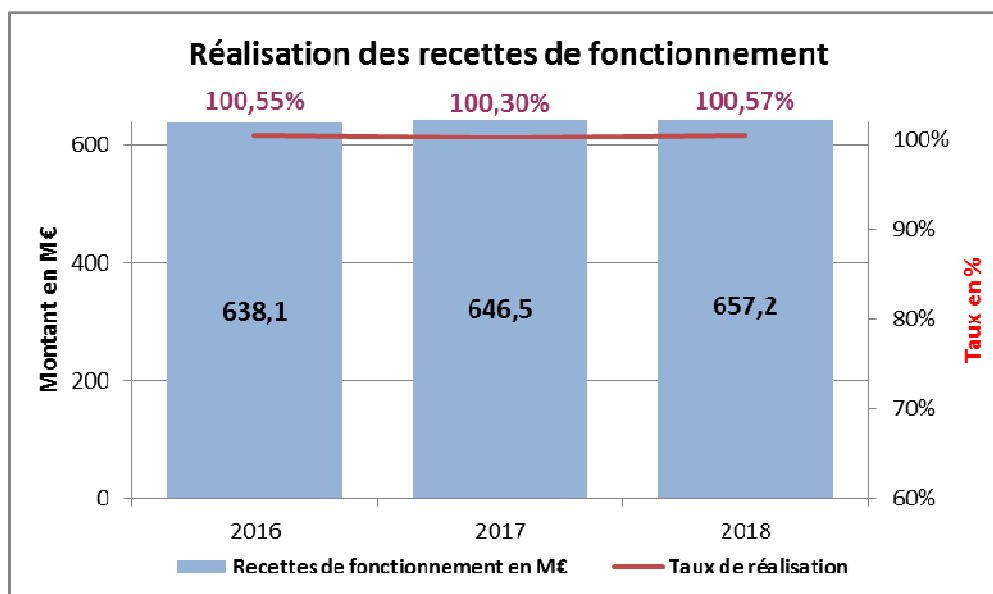
---

Elle se mesure notamment au regard des taux de réalisation des sections de fonctionnement et d'investissement par comparaison au total prévu (BP et Décisions Modificatives).

Les prévisions et les écritures liées aux prêts revolving et aux refinancements de dette ne sont logiquement pas intégrées dans les données ci-dessous dans la mesure où elles engendrent un gonflement des masses de dépenses et recettes et biaisent donc la perception de l'exécution des crédits votés.

- **Les recettes de fonctionnement**

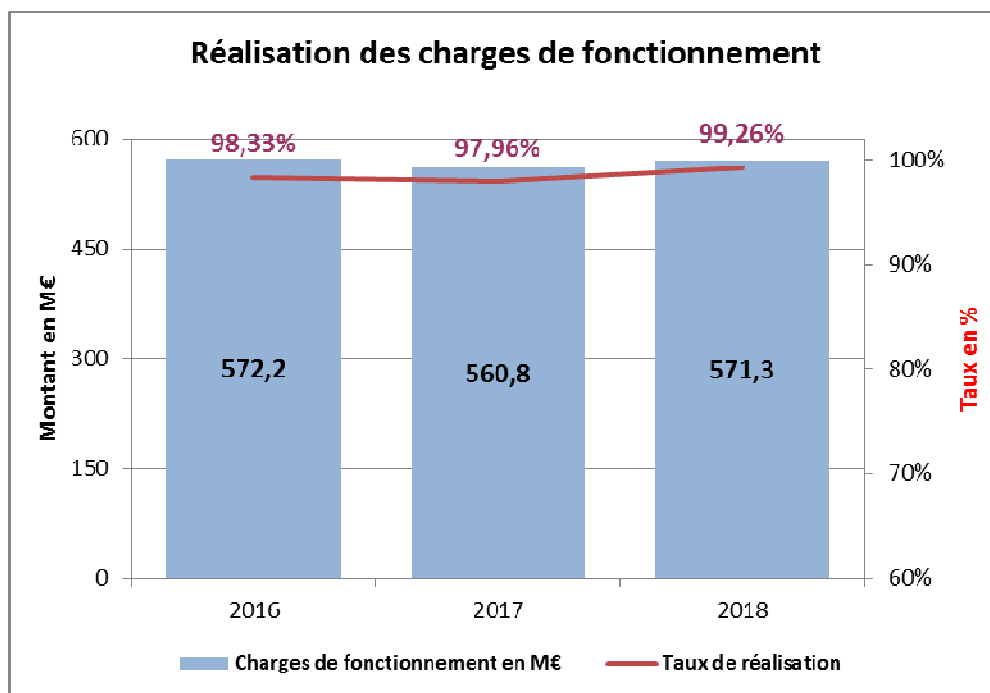
Les prévisions de recettes étant effectuées de façon prudente, leur réalisation est généralement très proche de 100 % voire le plus souvent un peu supérieure à 100 %.



Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement en 2018 est assez stable sur les 3 derniers exercices.

- **Les dépenses de fonctionnement**

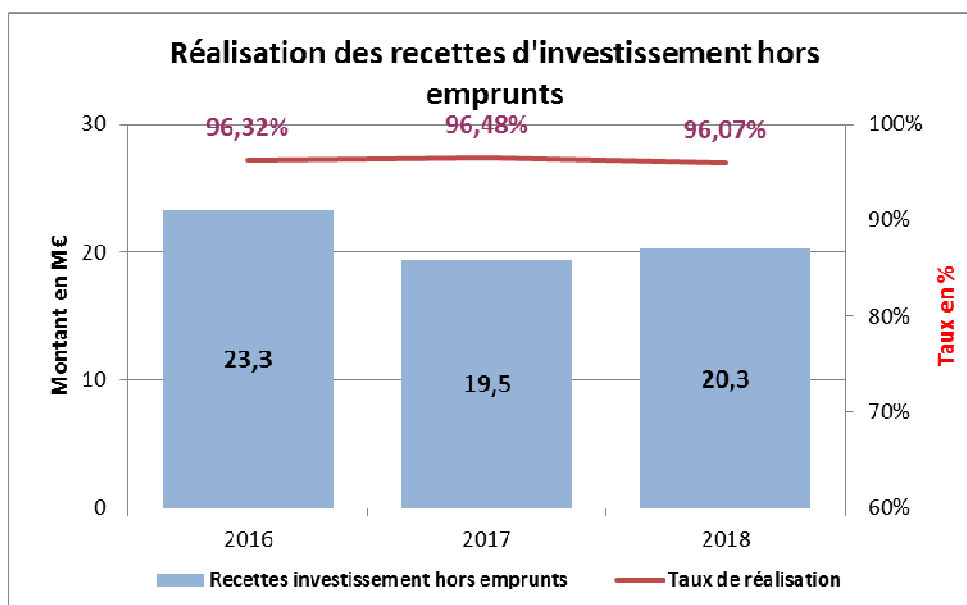
L'objectif est bien sûr de disposer d'un taux de réalisation qui s'approche le plus possible de 100 % (il ne peut pas aller au-delà compte tenu du caractère limitatif des crédits).



Le taux de réalisation 2018 progresse sensiblement par rapport à celui des deux années précédentes, pour se rapprocher de plus en plus du budget voté.

- **Les recettes d'investissement hors emprunts**

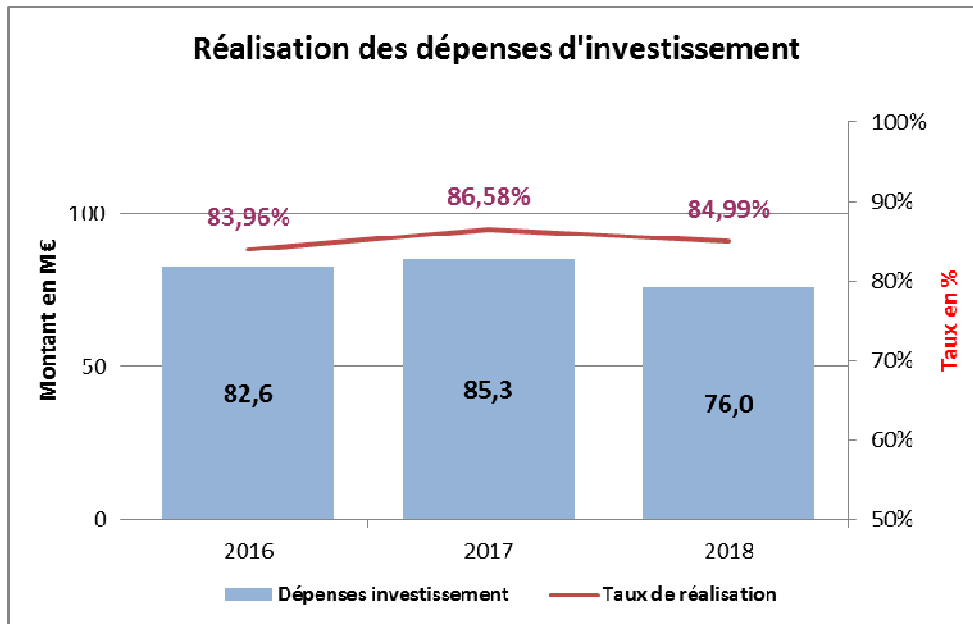
La détermination du taux de réalisation des recettes d'investissement s'effectue hors emprunts dans la mesure où la réalisation des emprunts est sensiblement faussée par le niveau d'épargne brute final et par la consommation des crédits de paiement d'investissement en dépense.



Le taux d'exécution 2018 est satisfaisant et stable au regard des deux exercices passés.

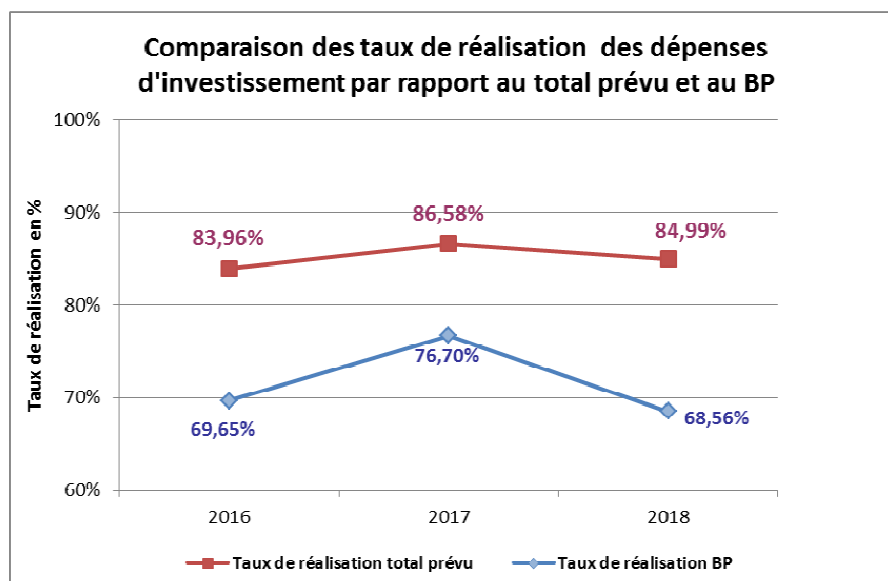
- **Les dépenses d'investissement hors dette**

Leur évaluation est là aussi plus difficile à entreprendre qu'en fonctionnement. En effet, le rythme de consommation des crédits de paiement d'investissement est très dépendant du calendrier de mise en œuvre et d'avancement des projets départementaux, mais aussi de celui concernant les maîtres d'ouvrages que le Département subventionne (communes et établissements publics notamment).



Le taux de réalisation 2018 se situe entre ceux de 2016 et 2017. Toutefois, l'écart entre le taux calculé par rapport au prévu et celui établi en fonction du Budget Primitif s'est creusé, après avoir été réduit en 2017 comme le montre le graphique ci-après.

Les nombreux millésimes d'autorisation de programme « en vie » génère une forme de sur-dotation des crédits de paiement (CP) votés au moment du Budget Primitif et ce, malgré le fait de rationaliser le montant de ces CP au regard de leur durée moyenne de consommation.



## 2 – La constitution des soldes d'autofinancement

Avant de s'intéresser à l'évolution de l'épargne, il sera examiné celle des produits et des charges de fonctionnement.

### 2.1 – LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Le montant total des produits réels de fonctionnement, net des atténuations de recettes, s'est élevé à 647,1 millions d'euros en 2018 (hors le produit des cessions d'immobilisations) en hausse de 1,25 % par comparaison à 2017. Leur progression moyenne annuelle sur les deux dernières années s'établit à 1,42 %.

<b>LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT DE 2016 A 2018</b>			
<b>En millions d'euros</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Fiscalité directe	249,28	241,75	234,92
<i>Variation annuelle</i>	1,77%	-3,02%	-2,83%
Fiscalité indirecte	215,38	231,46	233,64
<i>Variation annuelle</i>	-0,21%	7,47%	0,94%
Dotations, concours et compensations	148,59	149,58	159,86
<i>Variation annuelle</i>	-3,49%	0,67%	6,87%
Autres produits de fonctionnement (hors cessions d'immobilisations)	20,64	20,62	24,50
<i>Variation annuelle</i>	6,12%	-0,10%	18,82%
Reprise de provisions	3,60	0,54	0,00
<i>Variation annuelle</i>	Non significatif	Non significatif	Non significatif
Atténuation de recettes (chapitre 014)	-8,35	-4,84	-5,79
<i>Variation annuelle</i>	Non significatif	Non significatif	Non significatif
<b>Somme des produits de fonctionnement</b>	<b>629,14</b>	<b>639,11</b>	<b>647,13</b>
<i>Variation annuelle</i>	<b>0,00%</b>	<b>1,58%</b>	<b>1,25%</b>
<b>Variation moyenne annuelle 2016-2018</b>	<b>1,42%</b>		

#### 2.1.1 – La fiscalité directe

L'évolution de ces produits a été la suivante :

<b>Fiscalité directe (en millions d'euros)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Foncier bâti	158,60	161,49	165,31
<i>Variation annuelle</i>	2,76%	1,82%	2,37%
CVAE	71,04	36,51	37,57
<i>Variation annuelle</i>	-0,20%	-48,61%	2,90%
Attribution de compensation CVAE		23,56	11,96
<i>Variation annuelle</i>			
Dispositif de compensation péréquée	8,29	8,75	8,67
<i>Variation annuelle</i>	1,84%	5,55%	-0,91%
FNGIR	10,26	10,26	10,26
<i>Variation annuelle</i>	0,00%	0,00%	0,00%
IFER	1,09	1,18	1,15
<i>Variation annuelle</i>	6,86%	8,26%	-2,54%
<b>Total fiscalité directe</b>	<b>249,28</b>	<b>241,75</b>	<b>234,92</b>
<i>Variation annuelle</i>	<b>1,77%</b>	<b>-3,02%</b>	<b>-2,83%</b>
<b>Variation moyenne annuelle 2016-2018</b>	<b>-2,92%</b>		

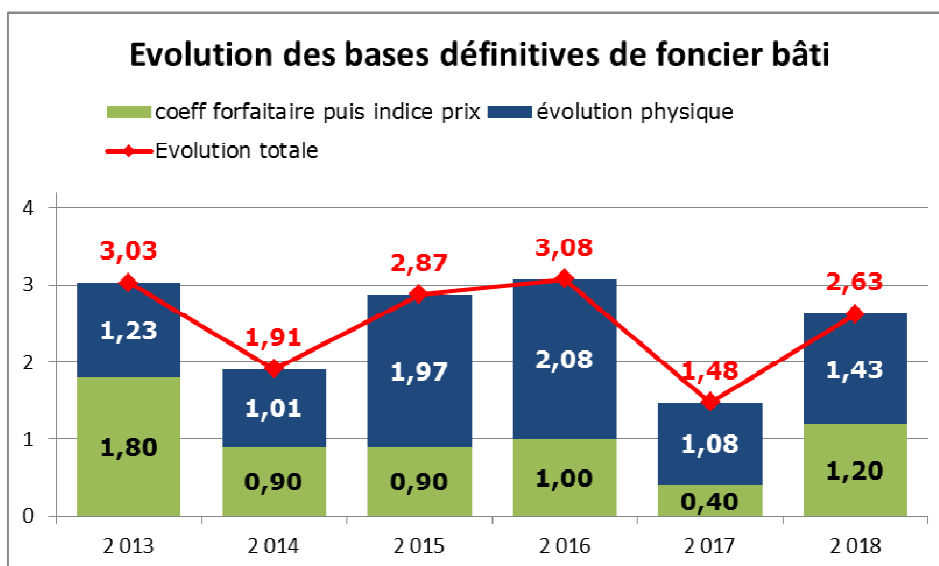
Le taux du **foncier bâti** du Département n'ayant pas été augmenté en 2018 (le taux est sans changement depuis 2012), l'augmentation du produit de la fiscalité directe locale (+ 2,37 %) provient donc uniquement de l'évolution des bases et des rôles complémentaires versés.

L'augmentation des bases est d'une part, dépendante d'un « facteur prix » qui jusqu'en 2017 se traduisait par une évolution du coefficient forfaitaire annuel de revalorisation adopté dans le cadre de la Loi de Finances et d'autre part, de l'évolution physique de l'assiette (constructions nouvelles, extensions...).

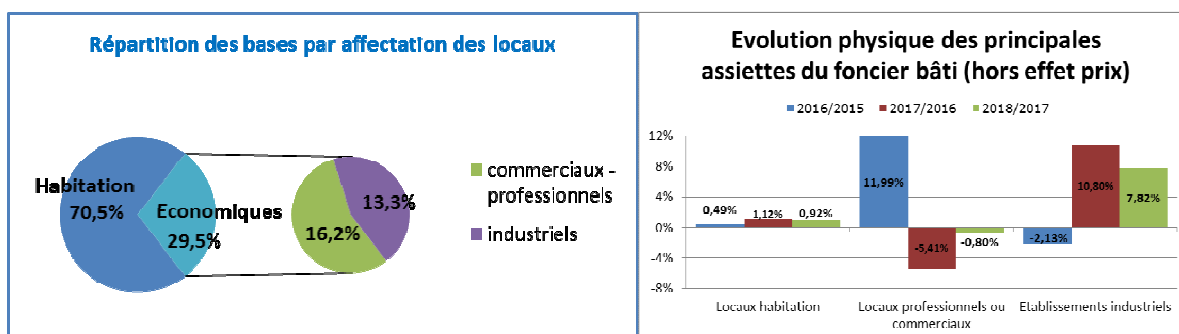
Depuis 2018, les bases de foncier bâti sont actualisées en fonction de la variation de l'Indice des Prix à la Consommation harmonisé du mois de novembre de chaque année. Pour cette première année de mise en œuvre, le taux d'évolution a été de +1,2 %. Ce taux s'est appliqué en 2018 à toutes les catégories de locaux (habitations, professionnels, industriels).

Après une année 2017 moins favorable en termes d'évolution des bases, une hausse appréciable a pu être constatée en 2018.

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution de l'assiette du foncier bâti au cours quatre dernières années.



Les locaux d'habitation constitue la part principale de l'assiette de la taxe sur le foncier bâti. Leur évolution d'une année sur l'autre est relativement stable.



Les locaux de nature économique (commerce, artisanat, industrie,...) comptent pour près de 30 %. L'évolution de la conjoncture économique ainsi que les décisions d'investissement des entreprises font qu'ils connaissent des variations plus marquées. Ainsi, le graphe ci-dessus met en évidence une progression sensible des bases des locaux de type industriel en lien notamment avec le nouveau centre de recherche et de développement de la société Michelin (projet URBALAD).

Le tableau ci-dessous présente pour les 10 premières communes en termes de produit de foncier bâti la répartition de l'assiette entre les locaux d'habitation et les locaux économiques ainsi que l'évolution par rapport à l'année 2017.

## TOP 10

		Répartition par affectation de locaux				
		Part départementale perçue (M€)	Evolution 2018/2017	Habitation seule	Commerce seul	Mixte (habitation + économique)
↑	Clermont-Fd	44,78	2 %	49%	20%	31%
=	Chamalières	6,29	0,68 %	77%	5%	18%
↓	Cournon	5,77	- 1,41 %	55%	29%	16%
=	Riom	5,68	1,89 %	45%	34%	21%
↑	Issoire	5,22	3,89 %	42%	40%	18%
↑	Cébazat	3,89	18,50 %	32%	61%	7%
=	Aubière	3,83	3,45 %	45%	41%	14%
=	Thiers	3,46	1,71 %	48%	30%	22%
=	Beaumont	3	1,67 %	84%	10,5%	5,5%
=	Gerzat	2,46	1,82 %	54%	32%	14%

Il est enfin à noter que le montant des rôles complémentaires et supplémentaires a été moins élevé en 2018 (0,69 M €) qu'en 2017 (1,09 M €), ce qui a légèrement freiné la hausse globale de ce produit.

Depuis 2017, 25 points de **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)** ont été transférés des Départements aux Régions afin de financer le transfert de la compétence transports scolaires et interurbains prévu par la loi NOTRe du 7 août 2015.

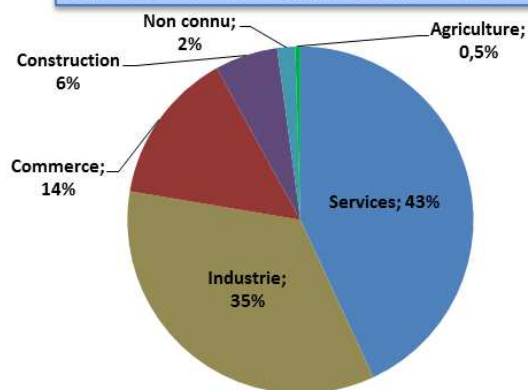
Cela explique bien sûr le fort recul du produit de cette taxe entre 2016 (71 M €) et 2017 (36,5 M €).

La CVAE est payée à hauteur de plus 75 % de son montant global par les entreprises, alors que moins de 25 % est pris en charge par l'Etat dans le cadre de dégrèvements.

Total perçu par le Département		A la charge de l'entreprise		A la charge de l'Etat (compensations)		A la charge de la collectivité
				Part dégrévée	Part exonérée	Sur délibération d'exonération
2018	37,5 M€	28,4 M€	9,1 M€	2 405 €		28 830 €
2017	36,5 M€	27,6 M€	8,87 M€	3 369 €		4 093 €

Les principaux secteurs d'activités concernés sont ceux des services et de l'industrie. Il faut noter que 15 % des établissements industriels à l'origine de la CVAE contribuent à hauteur de 35 % à son produit.

Répartition de la CVAE par secteur d'activité

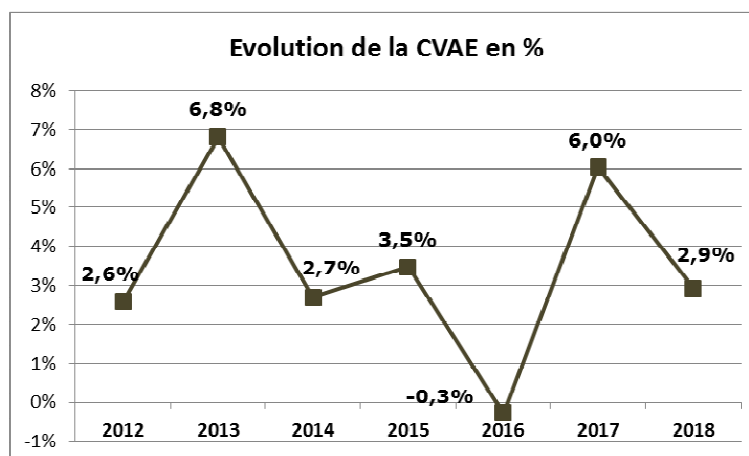


	Nombre d'établissements 2018	CVAE 2018 perçue en M€	CVAE 2017 perçue en M€
Services	7 059	16,18	15,8
Commerce	3 584	5,37	6
Industrie	2 293	12,99	11,18
Construction	1 925	2,21	2,30
Non connu	580	0,63	1
Agriculture	146	0,18	0,20
<b>Total</b>	<b>15 587</b>	<b>37,5 M€</b>	<b>36,5 M€</b>

Logiquement, les entreprises ayant un Chiffre d'Affaires (CA) très élevé sont celles qui, en montant, contribuent le plus au travers de la CVAE.

Tranche de CA de référence	Nombre d'entreprises	Nombre d'établissements	Part de CVAE perçue
< 152 k€	126	353	1 448 137 €
De 152 k€ à 500 k€	5 639	5 989	2 856 468 €
De 500 k€ à 3M€	3 252	3 810	5 268 256 €
De 3M€ à 10M€	728	990	3 175 573 €
De 10 M€ à 50M€	509	854	3 403 242 €
De 50 M€ et plus	<b>1 082</b>	<b>3 591</b>	<b>21 426 156 €</b>
<b>Total général</b>	<b>11 336</b>	<b>15 587</b>	<b>37 577 832 €</b>

Si l'on neutralise la perte des 25 points de CVAE au 1<sup>er</sup> janvier 2017, on constate que la CVAE demeure une ressource assez dynamique (+2,9 % en 2018).





Dans la mesure où le produit des 25 points de CVAE ne correspond pas rigoureusement au coût net de la compétence transports scolaires et interurbains transférée à la Région, la Loi de Finances pour 2016 a prévu le calcul d'une **attribution de compensation CVAE** correspondant la différence entre ces deux sommes.

Selon les cas, cette attribution est versée soit par les Régions, soit par les Départements. Pour le Puy-de-Dôme, le montant des 25 points de CVAE étant supérieur à celui de la compétence transports, c'est la Région qui verse à la collectivité départementale cette attribution de compensation.

Le montant de cette attribution de compensation a été **définitivement figé à 11,96 millions d'euros** dans le cadre de la convention de transfert conclue en 2018 avec la Région.

Dans le cadre du pacte de confiance conclu l'été 2013 entre les associations d'élus et l'Etat, celui-ci a décidé l'octroi de nouvelles ressources aux Départements à compter de 2014 afin de réduire le déficit lié au financement des allocations de solidarité.

Ces nouvelles recettes allouées aux Départements concernent d'une part, le transfert des frais de gestion du foncier bâti antérieurement encaissé par l'Etat et d'autre part, la possibilité de relever le taux du droit commun des droits de mutations.

L'attribution aux Départements des frais de gestion du foncier bâti, la ressource prenant la dénomination de **Dispositif de Compensation Péréquée (DCP)**, a donné lieu à une répartition en fonction du reste à charge supporté en termes d'allocation de solidarité mais aussi de différents critères (nombre de bénéficiaires des allocations, revenu par habitant), les données prises en compte étant celles de l'antépénultième année.

La population n'étant pas prise en compte pour le calcul des montants versés aux Départements, les plus ruraux sont donc plutôt avantagés par le dispositif.

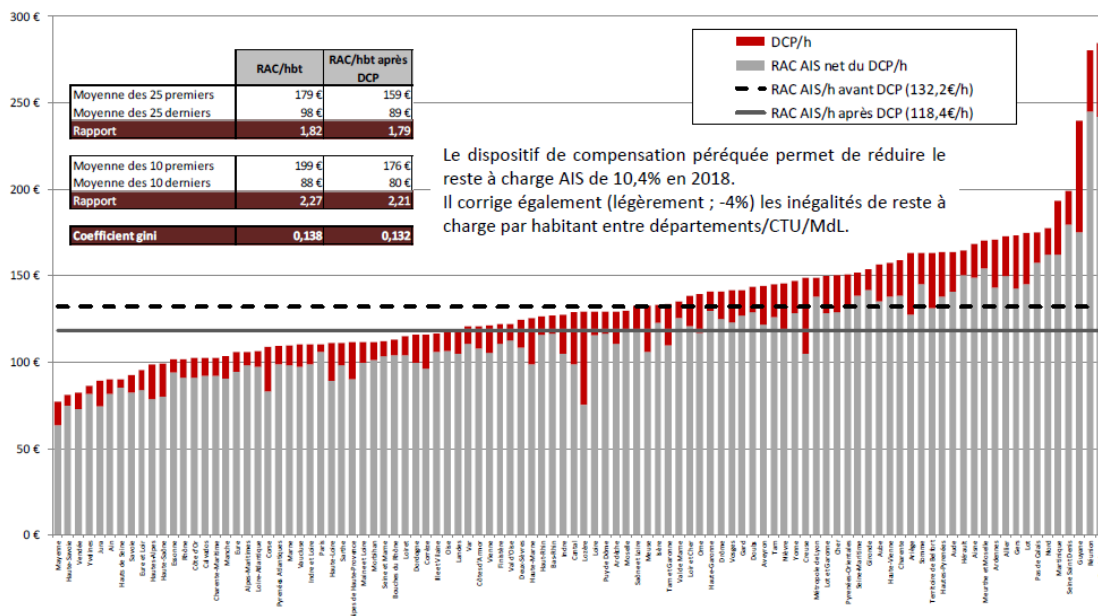
L'enveloppe nationale du DCP a progressé de 2,7 % en 2018 à 958 M € (contre 932 M € en 2017). La hausse est à la fois liée à la progression des bases de foncier et des augmentations de taux pratiquées par les collectivités.

Le montant encaissé par la collectivité départementale s'est établi à 8,67 millions d'euros en baisse de 0,9 % par rapport à 2017. Cette évolution s'explique par un montant de reste à charge au titre des allocations de solidarité qui a légèrement décru en 2016 (deux ans de décalage entre les données retenus pour le calcul du DCP et son versement), alors que celui de la moyenne nationale a continué de progresser.

Les 8,67 millions d'euros représente 13,4 € par habitant, soit une valeur très légèrement inférieure à celle de la moyenne des Départements (13,8 € par habitant).

La recette de DCP a réduit en 2018 le reste à charge de la collectivité départementale au titre des allocations de solidarité de 9,8 % (diminution de 10,4 % pour la moyenne nationale comme le montre le graphe ci-dessous – source Ressources Consultants).

**Attribution du dispositif de compensation péréquée par habitant et reste à charge 3 AIS par habitant**



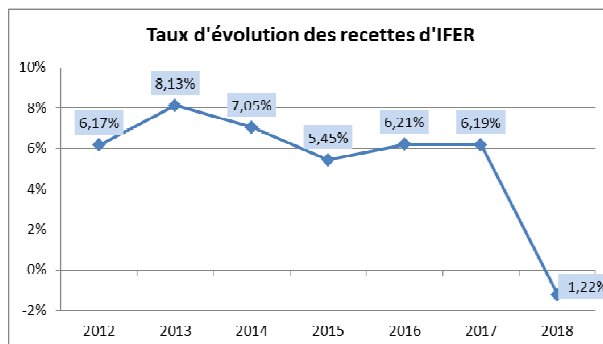
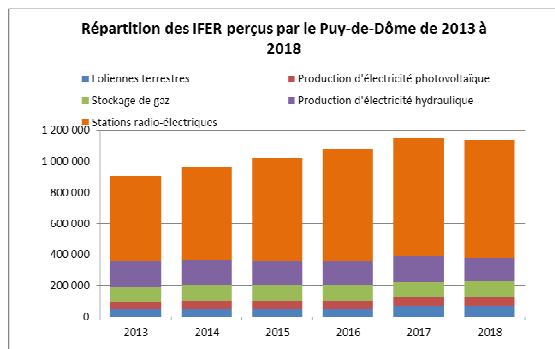
Le **Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)** est l'une de deux recettes affectées permettant d'assurer la neutralité du processus de suppression de la taxe professionnelle. Cette recette est figée à hauteur de 10,26 millions d'euros.

Les **Impositions Forfaitaires concernant les Entreprises de Réseaux (IFER)** font également partie des recettes attribuées en compensation de la disparition de la taxe professionnelle. Les taux sont fixés au niveau national. L'IFER porte sur 9 catégories d'installations dont 6 au profit des Départements :

- les éoliennes terrestres et "hydroliennes",
- les installations de production d'électricité nucléaire ou thermique,
- les centrales de production d'électricité photovoltaïque ou hydraulique,
- les stations radioélectriques,
- les installations d'acheminement et de stockage du gaz naturel.

Les collectivités ne disposent d'aucun pouvoir de taux sur l'IFER, chaque catégorie d'installation fait l'objet de règles d'assiette et de calcul de l'imposition spécifiques (en fonction de la puissance ...).

82 entreprises sont contributrices au produit d'IFER perçu par le Département pour un montant de 1,15 million d'euros en 2018.



Pour la première fois depuis la création de cette imposition, une diminution a été enregistrée l'an passé. Elle concerne deux composantes de l'IFER : à savoir l'électricité hydraulique et les stations radio-électriques.

Pour la première, la diminution est liée à l'arrêt d'exploitation d'une société concernant un barrage à Thiers fin 2017. L'activité a bien été reprise en 2018, mais l'imposition au titre de l'IFER n'interviendra qu'en 2019.

S'agissant de la seconde, la baisse concerne les trois principaux opérateurs (ORANGE, SFR et BOUYGUES TELECOM). Le Département a saisi la Direction Départementale des Finances Publiques pour disposer d'explications qu'il n'a toujours pas reçues à la date de rédaction du présent document.

### 2.1.2 – La fiscalité indirecte

L'évolution de ces produits a été la suivante :

<b>Fiscalité indirecte (en millions d'euros)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Taxe sur les conventions d'assurances	79,16	81,04	83,85
<i>Variation annuelle</i>	1,94%	2,37%	3,47%
Taxe intérieure consommation produits énergétiques	52,64	52,70	52,57
<i>Variation annuelle</i>	0,21%	0,11%	-0,25%
Droits de mutations	65,45	77,28	77,02
<i>Variation annuelle</i>	-5,31%	18,07%	-0,34%
Fonds de péréquation droits de mutations	6,53	7,34	7,53
<i>Variation annuelle</i>	105,35%	12,40%	2,59%
Fonds de solidarité	2,41	3,59	3,06
<i>Variation annuelle</i>	-39,45%	48,96%	-14,76%
Taxe électricité	6,81	6,98	6,87
<i>Variation annuelle</i>	2,41%	2,50%	-1,58%
Taxes d'aménagement et autre fiscalité indirecte	2,38	2,53	2,74
<i>Variation annuelle</i>	-12,82%	6,30%	8,30%
<b>Total fiscalité indirecte</b>	<b>215,38</b>	<b>231,46</b>	<b>233,64</b>
<i>Variation annuelle</i>	<b>-0,21%</b>	<b>7,47%</b>	<b>0,94%</b>
<b>Variation moyenne annuelle 2016-2018</b>	<b>4,15%</b>		

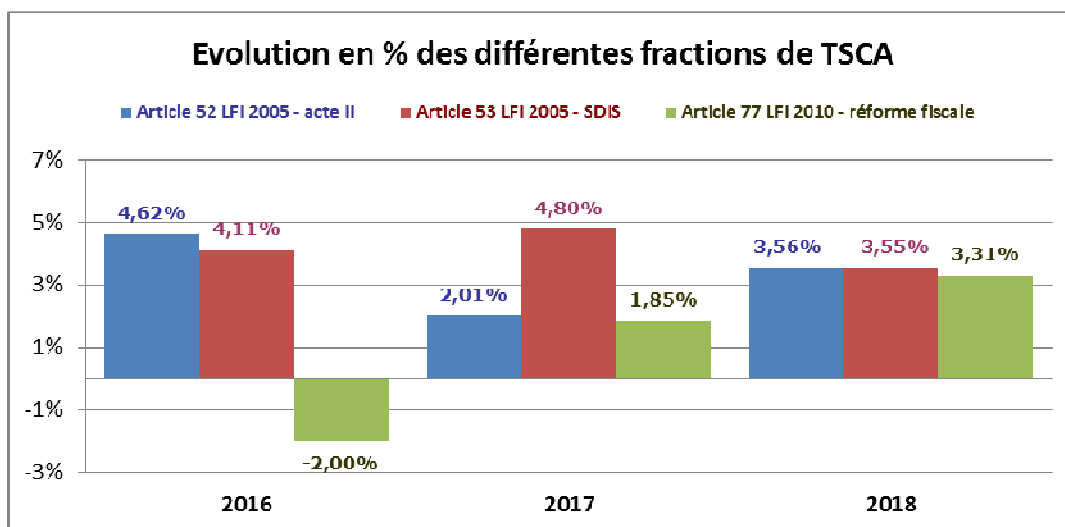
La **Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances (TSCA)** comporte trois fractions, lesquelles sont destinées à financer des compétences différentes :

- Une fraction permettant le financement des transferts de compétences inhérents à l'acte II de la décentralisation (article 52 LFI 2005). Plusieurs contrats d'assurances sont concernés à ce titre : risque incendie, risque navigation maritime et fluviale des bateaux de sport ou de plaisance.
- Une fraction relative au financement des SDIS (article 53 LFI 2005). Cette recette vient en remplacement d'une partie de la Dotation Globale de Fonctionnement. Elle est adossée aux contrats d'assurances des véhicules terrestres à moteur.
- Une dernière fraction dans le cadre des recettes de substitution de la suppression de la taxe professionnelle (article 77 LFI 2010). Là encore, cette fraction regroupe plusieurs contrats, à savoir assurance maladie, assurance garantissant les pertes d'exploitation consécutive à l'incendie dans le cadre d'une activité industrielle, commerciale, artisanale ou agricole et tous les autres contrats d'assurances.

La loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2015 a cependant modifié l'affectation des différentes fractions de TSCA à partir de l'année 2016 d'une part, en supprimant l'application de la Taxe sur les Conventions d'Assurances aux Contrats d'Assurance maladie complémentaire et d'autre part, à des fins de compensation en augmentant l'imposition de la TSCA au titre des contrats sur les véhicules à moteur. Cette évolution a entraîné la baisse du produit de la dernière fraction de TSCA en 2016 et une plus forte hausse du montant des deux premières fractions.

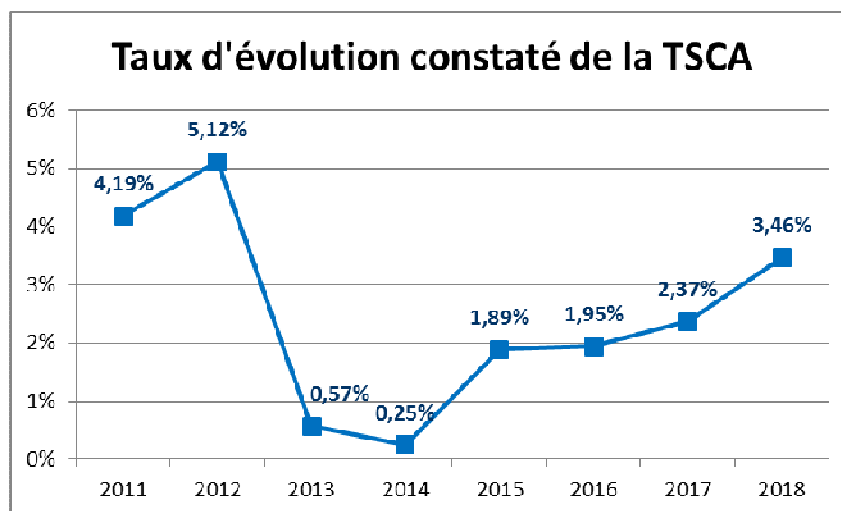
En 2017, les trois fractions de TSCA ont progressé mais de façon différente, avec une plus forte hausse concernant celle prévue par l'article 53 de la Loi de Finances pour 2005 en lien avec une hausse plus forte du montant des assurances liées aux véhicules terrestres à moteur.

Pour l'année 2018, les évolutions de 3 fractions ont été relativement similaires, comprises entre +3,3 % et 3,6 %.



Au global (les 3 fractions cumulées), l'évolution de la recette de taxe sur les conventions d'assurances en 2018 (+ 3,46 %) a été un peu supérieure à celle de 2017 (+ 2,37 %).

Après une période 2011-2014 qui s'est traduite par des évolutions très contrastées (forte croissance pendant deux ans puis quasi-atonie les deux années suivantes), le produit de la TSCA a connu au cours des 4 dernières années une augmentation dynamique et plus régulière.



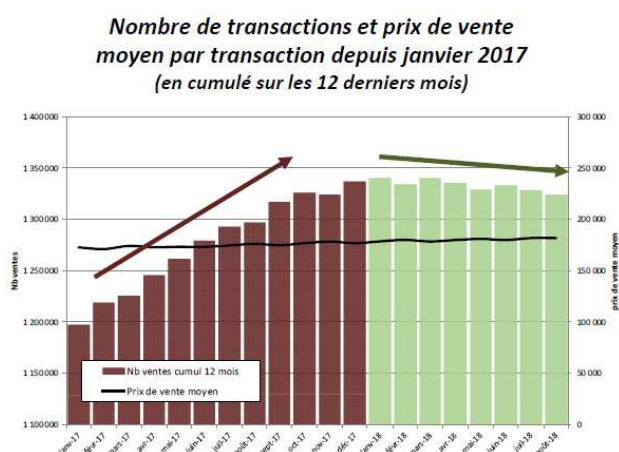
La **Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE)** comprend elle aussi différents types de fraction :

- Un premier type concernant des fractions attribuées dans le cadre du financement des allocations de Revenu de Solidarité Active, à savoir une versée depuis 2004 au titre de l'ex-Revenu Minimum d'Insertion et l'autre allouée depuis 2009 au titre des ex Allocations Parent Isolé. Ces deux fractions disposent d'une garantie plancher de non-baisse de la ressource.
- Un second type concernant une fraction versée afin de compenser les charges liées à l'acte II de la décentralisation.

Cette ressource est toujours marquée par une absence totale de dynamique, source d'un déséquilibre important au détriment des Départements dans le cadre du financement du Revenu de Solidarité Active.

Elle a même connu une très légère baisse en 2018 provenant de la fraction compensant les dépenses relatives à l'acte II de la décentralisation.

Après une diminution de 5,3 % en 2016, le montant **des Droits de Mutations (DMTO)** avait fortement progressé en 2017 (+18,1 %) dans le sillage d'une hausse similaire au niveau national principalement portée par le nombre des transactions.



L'année 2018 a connu une stabilité (-0,3 %).

Cette évolution moins favorable semble également due à un stabilisation des transactions, comme le montre le graphique ci-contre.

Les prix sont aussi restés assez atones en moyenne sur les 8 premiers mois de 2018.

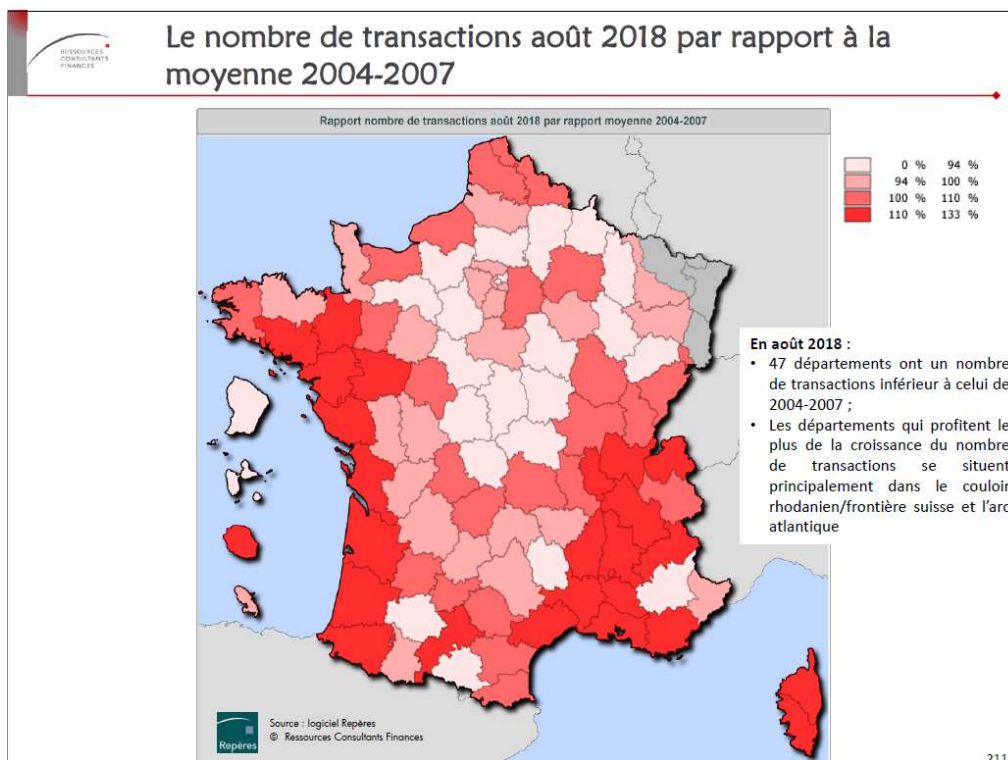
S'agissant des transactions, ces éléments doivent sans doute être pour partie tempérés.

En effet, la Cour des Comptes, dans un référé publié le 16 janvier 2019, a fait état de graves dysfonctionnements en 2017 concernant l'administration des finances publiques engendrant d'importants retards fin 2017 dans le versement aux collectivités des produits de droits de mutations, retards qui n'auraient d'ailleurs pas été intégralement comblés au 31 décembre 2018.

Cela a sans doute eu pour effet d'augmenter artificiellement le montant des droits de mutations perçus par le Département en 2018, mais dans une proportion qu'il est aujourd'hui délicat d'apprécier, la Direction Générale des Finances Publiques n'ayant pas réellement communiqué sur la régularisation de ces retards. Sans eux, il est en tous cas plus que probable que nous aurions connu une diminution de cette recette l'an passé.

En mars dernier, l'Association des Départements de France a saisi Monsieur le Ministre de l'action et des comptes publics en vue de disposer de toute la transparence souhaitée sur cet incident.

En ce qui concerne l'évolution structurelle des droits de mutations au cours des années passées, le carte ci-dessous (source : Ressources Consultants) montre que ce sont principalement les Départements de l'arc atlantique d'une part, et ceux proches du couloir rhodanien et de la Suisse d'autre part, qui ont bénéficié de la plus forte dynamique.



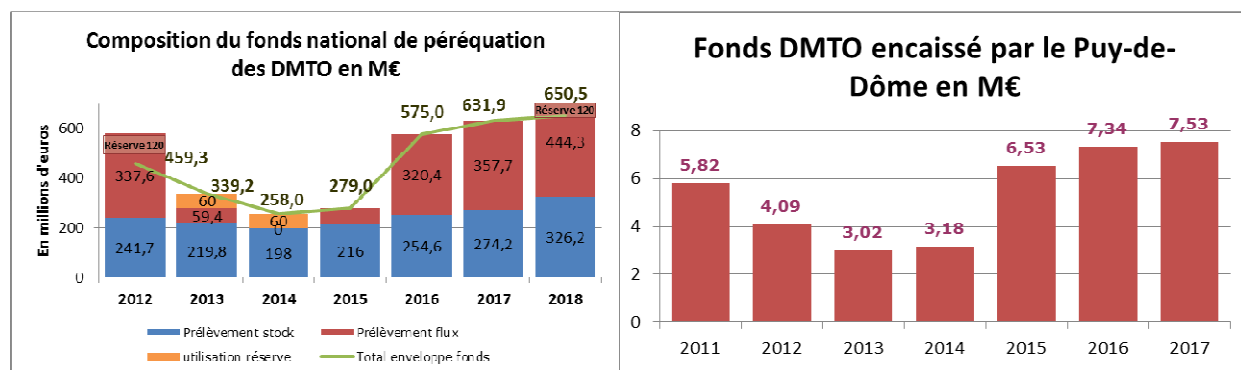
Depuis 2011, a été mis en œuvre un **fonds national de péréquation des droits de mutations**. Ce fonds est alimenté par des prélèvements (un sur le stock et un sur les flux) effectués sur certains Départements disposant notamment d'un produit de DMTO en euro par habitant l'année précédente supérieur à 75 % de la moyenne.

Les recettes du Département du Puy-de-Dôme n'ont jusqu'à présent été prélevées qu'à une seule reprise en 2016 à la suite d'encaissements exceptionnels fin 2015.

La Loi de Finances pour 2012 a prévu un dispositif de mise en réserve de l'enveloppe nationale du fonds dans l'objectif d'une sécurisation de son montant afin de pallier pour partie la baisse possible des DMTO.

Après avoir été activé en 2012, le Comité des Finances Locales a décidé d'en faire de nouveau usage en 2018, suite à la forte hausse des droits de mutations en 2017, en réservant une somme de 120 millions d'euros, ramenant ainsi le total affecté à la péréquation de 770 à 650 millions d'euros.

L'évolution des recettes encaissées par le Puy-de-Dôme suit celle des ressources totales du fonds, comme le montre les deux graphes ci-après.



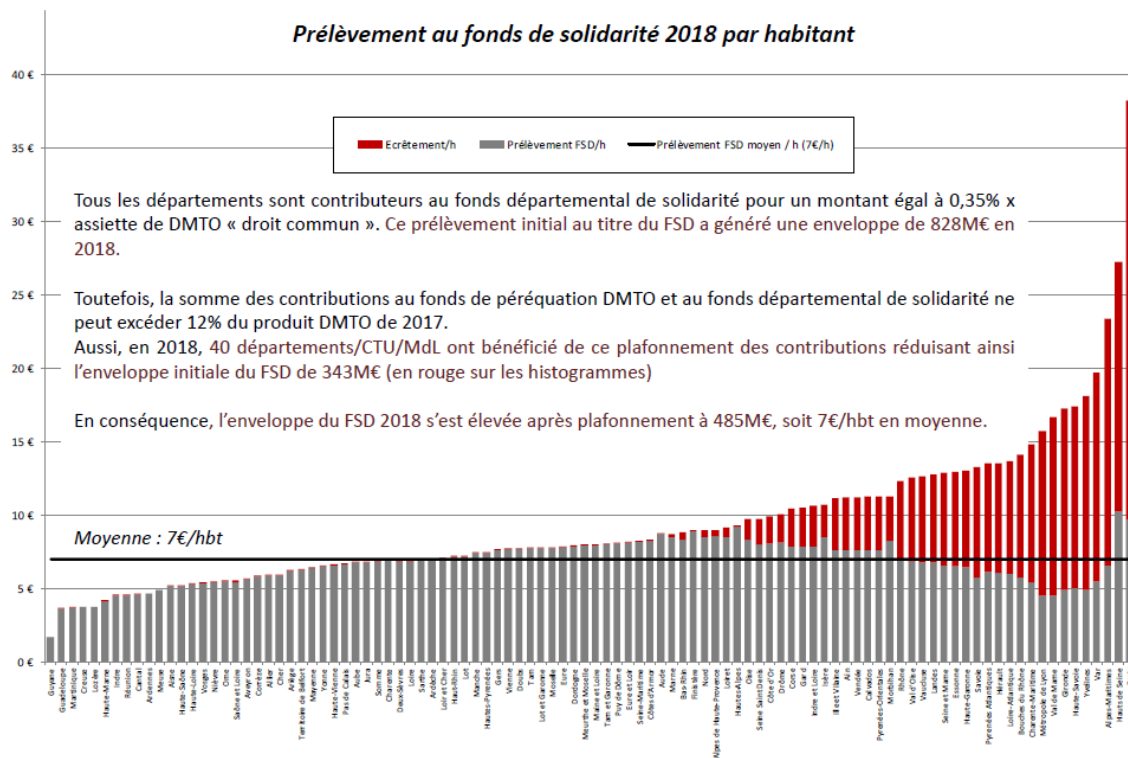
Malgré cette mise en réserve de 120 millions d'euros, la collectivité départementale a pu bénéficier d'une augmentation de cette recette qui a atteint 7,53 millions d'euros l'an passé (+ 2,6 %).

**Le fonds de solidarité** a été créé par la Loi de Finances pour 2014 avec pour objectif, tout comme le dispositif de compensation péréquée, de réduire les inégalités en termes de charge nette des allocations de solidarité. Il est assis sur l'assiette des droits de mutations de droit commun, un prélèvement de 0,35 % étant opéré sur tous les Départements.

Un dispositif de plafonnement de l'écrêtement, combiné avec le prélèvement opéré pour le fonds de péréquation des droits de mutations, est prévu. En effet, la contribution au fonds de solidarité de chaque Département, majorée de celle au fonds de péréquation des droits de mutations, ne peut être supérieure à 12 % du produit des droits de mutations perçu l'année passée.

Compte tenu de la hausse du montant du fonds de péréquation des droits de mutations (voir ci-dessus), le dispositif de plafonnement a été activé pour 40 Départements, ce qui a représenté une minoration du montant global du fonds de solidarité de 343 millions d'euros.

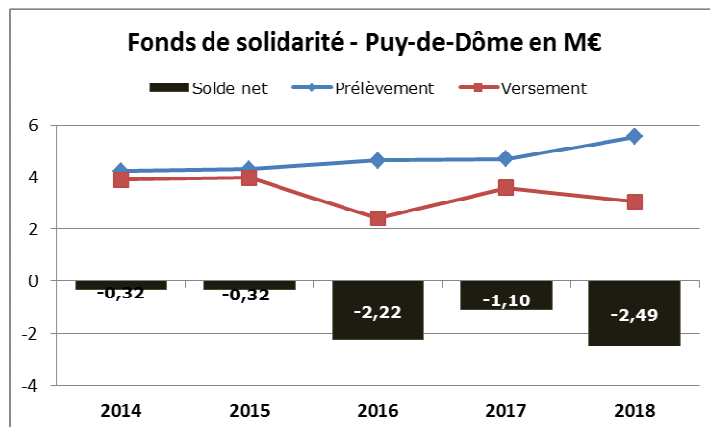
Il apparaît que ce sont surtout les Départements qui disposent des plus importantes ressources de DMTO en euro par habitant qui bénéficient à plein de l'écrêtement (voir graphe ci-dessous – source : Ressources Consultants).



Ce fonds comporte deux fractions. La première (30 %) est répartie entre les Départements à partir du reste à charge concernant les allocations de solidarité. La seconde fraction (70 %) est uniquement attribuée à la première moitié des Départements classés en fonction notamment de l'écart de ce reste à charge par rapport à la médiane.

Le Puy-de-Dôme a encore bénéficié de la seconde fraction en 2018, ce qui ne devrait plus être le cas en 2019.

En 2018, un montant de 5,55 millions d'euros a été prélevé sur les recettes du Département alors qu'il a reçu en contrepartie un montant de 3,06 millions d'euros, dont 1,51 M € au titre de la première part et 1,55 M € au titre de la seconde part.



Pour le Puy-de-Dôme, ce fonds influe donc de façon négative (- 2,49 M € en 2018) sur son financement des allocations de solidarité.



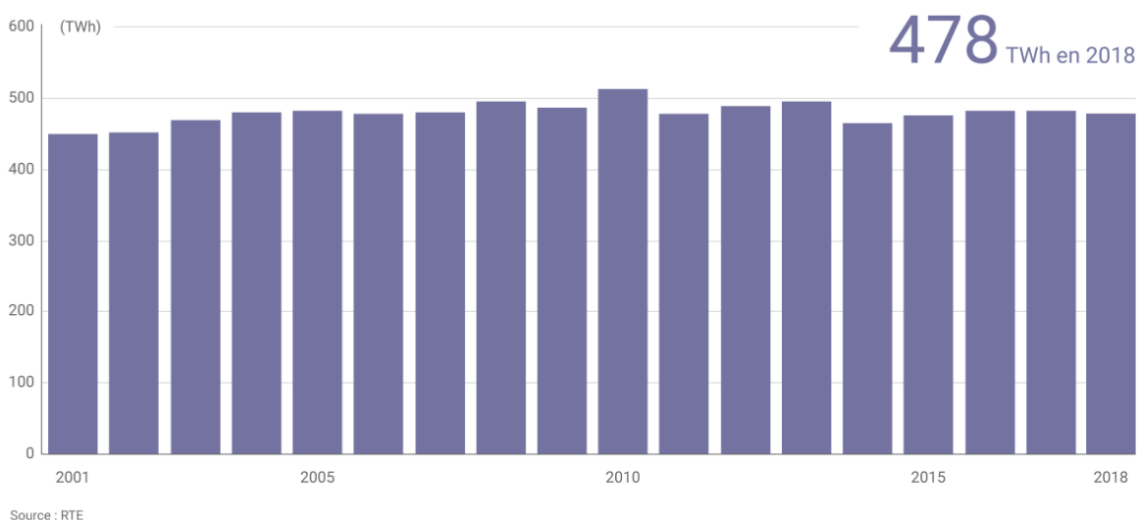
Le régime de **la taxe sur l'électricité** a subi une notable évolution en 2011 en application de l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité (loi NOME). C'est notamment l'assiette de la taxe sur la consommation finale d'électricité (nouvelle appellation) qui a subi une importante modification, le volume d'électricité fournie auquel s'applique un barème national venant se substituer à une fraction de la taxe acquittée par le consommateur.

L'assiette ne s'appuie plus depuis cette loi sur les effets prix que connaît le secteur de l'énergie mais principalement sur les quantités livrées.

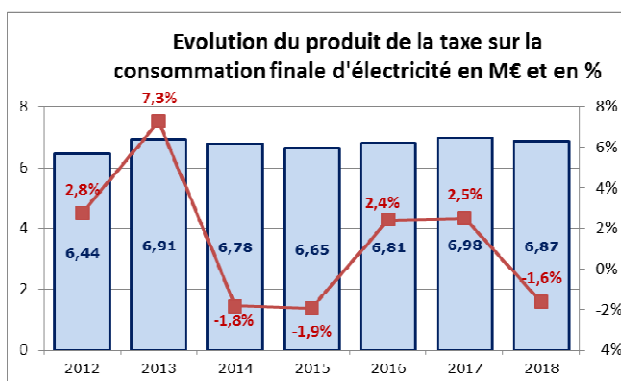
Pour compenser le risque d'atonie de cette ressource, la Loi de Finances pour 2015 a prévu la revalorisation annuelle des tarifs en fonction de l'inflation.

Depuis le pic de consommation de 2010, les quantités de consommation d'électricité semblent plutôt se situer sur un « plateau », comme le montre le graphique ci-après. En 2018, elles se sont élevées en France métropolitaine à 478 TWh, soit 0,8 % de moins qu'en 2017.

Évolution de la consommation brute d'électricité en France métropolitaine



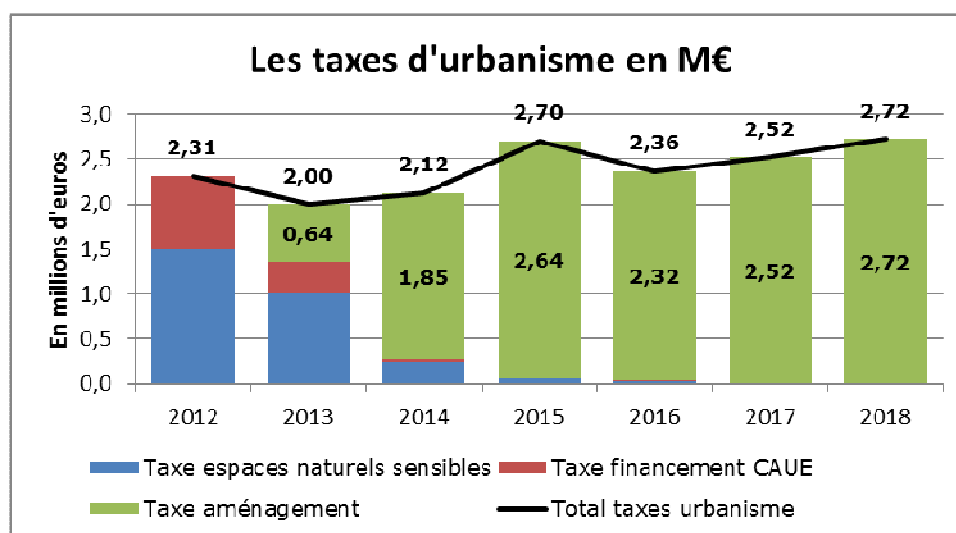
Après deux années de baisse (2014-2015) suivies de deux années de progression (2016-2017), le produit de cette taxe a de nouveau enregistré un repli en 2018 (-1,6 %).



L'article 28 de la Loi du 29 décembre 2010 de Finances rectificative pour 2010 a créé la **Taxe d'Aménagement** en remplacement de deux précédentes taxes (Taxe sur les Espaces Naturels Sensibles et taxe pour le financement des Conseils d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement). Elle est réellement entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012 avec des encaissements de cette taxe devant en principe commencer à partir de mars 2013 (délai minimum de 12 mois pour le paiement prévu par l'article L. 331-24 du code de l'urbanisme).

Dans la pratique, l'Etat a rencontré d'importantes difficultés techniques pour la mise en œuvre et le recouvrement de cette nouvelle taxe. Le premier encaissement par le Département n'est en réalité intervenu que fin août 2013. Dans le courant de l'année 2015, l'Etat est enfin parvenu à rattraper son retard concernant le versement aux Départements de la Taxe d'Aménagement. Cela explique la forte augmentation qui avait alors été constatée.

Après une diminution en 2016 (due à l'effet rattrapage de 2015), le produit de cette ressource a progressé de 8,6 % en 2017 et de 7,9 % en 2018.



Enfin, un montant de 15 630,01 € a concerné des autres taxes indirectes (énergie hydraulique,...) encaissées en 2018.

### **2.1.3 – Les dotations, concours et compensations de l'Etat**

Cette rubrique rassemble l'ensemble des recettes versées par l'Etat, des organismes rattachés (CNSA) ou d'autres collectivités (Région) sous la forme de dotations (ou fonds), concours ou compensations. L'évolution de ces recettes est la suivante :

<b>Dotations-concours-compensation (en M€)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Compensations fiscales	6,00	4,86	4,84
<i>Variation annuelle</i>	-6,25%	-19,00%	-0,41%
DGF	91,09	80,87	81,16
<i>Variation annuelle</i>	-9,49%	-11,22%	0,36%
DGD	2,45	2,53	2,45
<i>Variation annuelle</i>	0,00%	3,27%	-3,16%
DCRTP	13,23	11,56	11,53
<i>Variation annuelle</i>	0,00%	-12,62%	-0,26%
Concours CNSA (APA, PCH, MDPH, Financeurs, section IV)	31,86	32,14	30,85
<i>Variation annuelle</i>	17,61%	0,88%	-4,01%
Fonds de mobilisation départemental insertion FMDI	3,96	4,07	3,90
<i>Variation annuelle</i>	-4,58%	2,78%	-4,18%
Compensation transports versée par la région et les AOM		12,72	24,77
<i>Variation annuelle</i>			Non significatif
FCTVA en fonctionnement		0,83	0,36
<i>Variation annuelle</i>			-56,63%
<b>Total dotations-concours-compensation Etat</b>	<b>148,59</b>	<b>149,58</b>	<b>159,86</b>
<i>Variation annuelle</i>	<b>-3,49%</b>	<b>0,67%</b>	<b>6,87%</b>
<b>Variation moyenne annuelle 2016-2018</b>	<b>3,72%</b>		

A l'origine, les **compensations fiscales** avaient pour seul rôle de permettre aux collectivités de ne pas subir de baisse de recettes en présence d'allègements de fiscalité (exonérations,...) décidés par l'Etat. Depuis de nombreuses années, elles constituent des variables d'ajustement permettant à l'enveloppe normée des concours de l'Etat aux collectivités de suivre l'évolution globale décidée en Loi de Finances.

Ces variables sont donc affectées d'un taux de minoration qui engendre une diminution des montants versés aux collectivités.

En 2017, elles avaient connu une diminution très marquée eu égard à la forte progression de dotations au sein de l'enveloppe normée bénéficiant au bloc communal.

La Loi de Finances pour 2018 a institué un mécanisme de calcul davantage opéré par type de collectivité. Eu égard à la très faible progression de certaines dotations allouées aux Départements, la minoration à appliquer aux variables d'ajustement les concernant s'en est trouvée beaucoup plus limitée.

Ainsi, les compensations fiscales du Puy-de-Dôme ne sont repliées que de 0,4 % en 2018 après la chute de 19,00 % en 2017.

La **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** constitue la plus importante de ces ressources. Elle comprend 3 composantes :

- La dotation forfaitaire : elle est calculée à raison d'un montant de 74 € par habitant. Par ailleurs, les Départements dont le potentiel financier excède 95 % de la moyenne nationale font l'objet d'un écrêtement (le Puy-de-Dôme n'est pas concerné par cette dernière mesure). Cette dotation incluait également jusqu'en 2017 la contribution des collectivités au redressement des comptes publics.

- La dotation de compensation : elle a été créée afin de pallier la suppression de certaines ressources pour les Départements dont notamment les contingents communaux d'aide sociale. Depuis 2011, son montant était gelé. Cependant, cette dotation a subi une première réfaction d'environ 0,3 M € en 2015 en lien avec le transfert sur le budget de l'assurance maladie de la compensation allouée dans le cadre des centres de dépistage des Maladies Sexuellement Transmissibles. Une seconde diminution a été opérée en 2017 (0,59 M €) en lien avec la réforme du financement de la prestation de fidélisation et de reconnaissance des sapeurs pompiers-volontaires (l'Etat a retiré les financements alloués aux Départements à ce titre),
- La dotation de péréquation : Le Puy-de-Dôme faisant partie des Départements dits "ruraux", il perçoit la Dotation de Fonctionnement Minimale (DFM).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de ces différentes parts de la DGF :

<b>DGF en millions d'euros</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Dotation forfaitaire	47,97	38,00	38,28
<i>Variation annuelle</i>	-17,02%	-20,78%	0,74%
Dotation de compensation	23,47	22,88	22,88
<i>Variation annuelle</i>	0,00%	-2,51%	0,00%
Dotation de péréquation (DFM)	19,65	19,99	20,00
<i>Variation annuelle</i>	1,50%	1,73%	0,05%
<b>Total DGF</b>	<b>91,09</b>	<b>80,87</b>	<b>81,16</b>
<i>Variation annuelle</i>	-9,49%	-11,22%	0,36%
<b>Variation moyenne annuelle 2016-2018</b>	<b>-5,61%</b>		

Conformément à la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, l'Etat a mis fin en 2018 au prélèvement opéré unilatéralement sur la DGF des collectivités de 2014 à 2017 (-34,4 millions d'euros pour le Puy-de-Dôme en 4 ans).

Cette même loi a prévu un dispositif d'encadrement de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des plus importantes collectivités (dont l'ensemble des Départements), soit dans le cadre d'un contrat, soit par arrêté préfectoral ainsi qu'un objectif de désendettement.

Dans l'hypothèse où le taux constaté des dépenses de fonctionnement, après certains retraitements, est supérieur au taux prévu au contrat (ou dans l'arrêté préfectoral), une reprise financière est opérée l'année suivante sur les ressources de la collectivité.

Au titre de l'année 2018, la croissance de nos charges réelles de fonctionnement retraitées étant inférieure au taux de 1,2 % prévu au sein du contrat signé le 25 juin 2018, aucune reprise financière n'interviendra donc sur les recettes de la collectivité départementale en 2019.

**La Dotation Générale de Décentralisation (DGD)** est figée depuis 2009 à hauteur de 2,45 millions d'euros. Aucun concours particulier n'a été encaissé en 2018 contrairement à 2017 (0,08 M€).

Depuis l'année 2011, l'Etat verse aux Départements dont le montant des nouvelles ressources liées à la réforme fiscale est inférieur à celui de l'ancien panier fiscal, une **Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)**. Tout comme le Fonds National de Garantie Individuel de Ressources (FNGIR), cette dotation devait avoir vocation à rester figée.

Pourtant, l'Etat dans le cadre de la Loi de Finances pour 2017, a modifié la donne en incluant cette DCRTP dans le périmètre des variables d'ajustement, à l'instar des compensations fiscales. Cette dotation a donc subi une nette baisse en 2017 (-12,6 %) dans le sillage de la forte réduction des compensations fiscales.

La réduction a été beaucoup moins importante en 2018 (- 0,26 %).

Plusieurs concours sont alloués au Département par la **Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)**. La loi du 28 décembre 2015 d'Adaptation de la Société au Vieillessement a élargi le périmètre de ces concours d'une part, en augmentant l'enveloppe du concours dédié au financement de l'APA et d'autre part, en créant un nouveau concours dans le cadre de la Conférence des Financeurs.

<b>Concours CNSA en millions d'euros</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Concours APA	24,55	24,52	22,83
<i>Variation annuelle</i>	17,63%	-0,12%	-6,89%
Concours PCH	5,31	5,53	5,80
<i>Variation annuelle</i>	-3,28%	4,14%	4,88%
Concours MDPH	0,70	0,70	0,71
<i>Variation annuelle</i>	2,94%	0,00%	1,43%
Concours Conférence des financeurs	1,30	1,29	1,27
<i>Variation annuelle</i>	Non significatif	-0,77%	-1,55%
Convention section IV		0,10	0,24
<i>Variation annuelle</i>			Non significatif
<b>Total Concours CNSA</b>	<b>31,86</b>	<b>32,14</b>	<b>30,85</b>
<i>Variation annuelle</i>	<b>17,61%</b>	<b>0,88%</b>	<b>-4,01%</b>
<b>Variation moyenne annuelle 2016-2018</b>		<b>-1,60%</b>	

Le concours relatif au financement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) fait l'objet de versement d'acomptes mensuels basés sur 90 % du concours annuel de l'année en cours et de l'attribution d'un solde de régularisation (pour les 10 % restants) calculé en fonction des données de l'année précédente. La hausse de cette recette de 17,6 % en 2016 s'explique par l'octroi d'une nouvelle enveloppe résultant de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV). Ce concours a diminué de 6,9 % en 2018 notamment en raison du fait que l'évolution des dépenses d'APA liée à la loi ASV a été moins importante que la CNSA ne l'avait escomptée.

Le concours concernant le financement de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) repose sur le même procédé de versement que le concours APA. Il a progressé de 4,9 % en 2018 en raison notamment de la hausse de l'enveloppe nationale (il est à noter que les dépenses de PCH ne sont pas prises en compte dans le calcul du concours).

L'enveloppe nationale du concours destiné à couvrir une partie du besoin de financement des MDPH, a est restée quasiment stable en 2018. Le montant perçu par le Puy-de-Dôme, entièrement reversé à la MDPH, a donc été inchangé à 0,706 million d'euros.

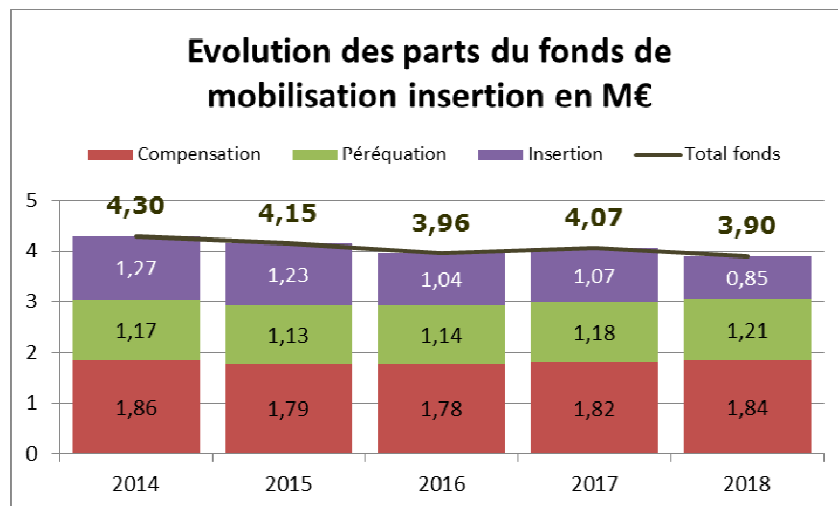
Dans le cadre de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement, le Puy-de-Dôme un concours est attribué aux Départements au titre de la Conférence des Financeurs. Son montant en 2018 (1,27 M€) a été stable.

Enfin, dans le cadre d'une convention dite "Section IV" pour les années 2017 à 2019, une recette de 0,24 million d'euros a été encaissée par la collectivité départementale (cette convention finance des actions de modernisation et de professionnalisation des Services d'Aide Départementale A Domicile).

**Le Fonds Départemental de Mobilisation pour l'Insertion (FDMI)** participe au financement des allocations du Revenu de Solidarité Active (rSa) payées par les Départements. La répartition de l'enveloppe nationale « fermée » de 500 millions d'euros (stable depuis 2007) est effectuée selon 3 critères :

- une première part de compensation calculée en fonction de l'écart entre les dépenses effectivement réalisées et le droit à compensation,
- une seconde part au titre de la péréquation qui prend en compte des critères de ressources et de charges des Départements tels le potentiel financier et le nombre d'allocataires du rSa,
- une troisième part relative à l'insertion s'appuyant sur le nombre de certains contrats aidés conclus dans le département.

Le FDMI encaissé en 2017 s'est élevé à 3,90 millions d'euros, en baisse de 4,2 % par comparaison à 2017. C'est la composante insertion qui a diminué du fait de la mise en œuvre d'un nouveau calcul concernant les contrats aidés.



Le Puy-de-Dôme a accepté, d'abord à titre temporaire puis dans le cadre d'une convention longue (jusqu'à fin 2022), la **délégation de la compétence transports** proposée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Dans ce cadre, une **compensation** de 12,72 millions d'euros avait été perçue par la collectivité départementale en 2017 pour l'exercice de cette compétence à partir du 1<sup>er</sup> janvier pour les transports interurbains et du 1<sup>er</sup> septembre pour les transports scolaires.

La compensation relative à l'année 2018 concernant l'intégralité de l'exercice s'est établie à 21,18 millions d'euros

<b>Compensations délégation transports en millions d'euros</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Région		12,72	21,18
Agglomération Pays d'Issoire			2,76
Riom, Limagne et Volcans			0,66
Syndicat mixte transports en commun agglo clermontoise			0,17
<b>Total Compensation délégation transports</b>		<b>12,72</b>	<b>24,77</b>

Par ailleurs, comme le montre le tableau ci-dessus des délégations de compétence ont aussi été mises en œuvre avec d'autres Autorités Organisatrices de la Mobilité, à savoir Agglo Pays d'Issoire pour laquelle une convention a été conclue jusqu'à fin 2022 ainsi que Riom Limagne et Volcans et le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise qui n'ont délégué cette compétence à la collectivité départementale que jusqu'à fin août 2018.

La Loi de Finances pour 2016 a élargi le bénéfice du **FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie** payées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. La circulaire d'application publiée en février 2016 a apporté différentes restrictions concernant soit les imputations budgétaires éligibles, soit les prestations effectivement réalisées.

L'année 2017 a donc été la première année pour laquelle le Département a pu prétendre au versement du FCTVA à ce titre avec un montant encaissé de 0,83 million d'euros.

La suppression du budget annexe du Parc Technique Départemental à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 a mécaniquement entraîné une diminution de l'assiette des dépenses éligibles pour le FCTVA 2018. En effet, si les facturations du parc au budget principal pouvaient être imputées sur ce dernier sur un compte donnant droit au FCTVA, cela n'est plus le cas pour les achats directs qui sont dorénavant constatés audit budget principal.

#### **2.1.4 – Les autres produits de fonctionnement**

Les autres produits de fonctionnement regroupent divers types de ressources, à savoir notamment des recouvrements en matière d'aide sociale ou de ressources humaines, le produit des locations du domaine départemental, des participations reçues dans le cadre de services assurés par le Conseil départemental (transports scolaires), des subventions de fonctionnement attribuées à la collectivité.

Ils vous sont présentés au travers de trois rubriques :

- les produits liés à l'aide sociale ou l'insertion,
- les autres recettes.

<b>Autres produits (en millions d'euros)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Produits d'aide sociale et d'insertion	11,58	11,19	15,69
<i>Variation annuelle</i>	-2,69%	-3,37%	40,21%
Autres recettes (transports, voirie, personnel, locations...)	9,06	9,43	8,81
<i>Variation annuelle</i>	20,00%	4,08%	-6,57%
<b>Total autres produits de fonctionnement</b>	<b>20,64</b>	<b>20,62</b>	<b>24,50</b>
<i>Variation annuelle</i>	<b>6,12%</b>	<b>-0,10%</b>	<b>18,82%</b>
<b>Variation moyenne annuelle 2016-2018</b>	<b>8,95%</b>		

Les **produits d'aide sociale** ont fortement cru en 2018. Les principales recettes concernent :

- les personnes âgées pour 2,66 millions d'euros (récupérations sur successions, participations des obligés alimentaires,...),
- la téléassistance pour 2,51 millions d'euros (redevances versées par les abonnés, participations des communes et des intercommunalités),
- les remboursements réalisés par la MDPH concernant les dépenses engagées pour son compte (personnels, frais de fonctionnement) par le Département pour 1,79 million d'euros,
- la participation du Fonds Social Européen, le Département étant organisme intermédiaire sur la période 2015-2020, pour un montant de 1,78 million d'euros,
- la versement de la contribution de l'Etat dans le cadre de l'accueil des Mineurs Non Accompagnés pour 1,74 million d'euros,
- les recouvrements en matière de rSa, dont principalement les indus, pour 0,86 million d'euros.

S'agissant **des autres recettes**, leur montant a légèrement fléchi par rapport à 2017. Les principales recettes ont trait à :

- les transports scolaires pour 2,64 millions d'euros, à savoir principalement les participations familiales,
- la participation des familles à la rémunération des personnels d'internat et de demi-pensions pour une somme de 1,83 million d'euros, en application de la loi liberté et responsabilité locales du 13 août 2004 (ancien Fonds Académique des Rémunérations des Personnels d'Internat – FARPI),
- le produit des locations pour 0,74 million d'euros.

### **2.1.5 – Les reprises sur provisions et les atténuations de recettes**

Aucune **reprise de provision** n'a été effectuée en 2018.



Les **atténuations de recettes de fonctionnement** sont imputées en dépenses au chapitre 014. Leur évolution sur la période 2016-2018 est la suivante

<b>Atténuation de recettes - chapitre 014 (en millions d'euros)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Prélèvements pour fonds de péréquation	8,29	4,69	5,55
<i>Variation annuelle</i>	65,14%	-43,43%	18,34%
Reversements de fiscalité directe ou indirecte	0,06	0,15	0,23
<i>Variation annuelle</i>	Non significatif	Non significatif	Non significatif
Autres atténuations de recettes			0,01
<i>Variation annuelle</i>			Non significatif
<b>Total atténuations de recettes</b>	<b>8,35</b>	<b>4,84</b>	<b>5,79</b>
<i>Variation annuelle</i>	64,69%	-42,04%	19,63%
<b>Variation moyenne annuelle 2016-2018</b>	<b>-16,73%</b>		

En 2016, les ressources du Puy-de-Dôme avaient fait l'objet d'un prélèvement total de 8,29 millions d'euros dans le cadre des dispositifs de péréquation horizontale (au titre du fonds de péréquation des DMTO et du fonds de solidarité). Seul le prélèvement dans le cadre du fonds de solidarité a subsisté en 2017 et en 2018 pour un montant qui est passé de 4,69 millions d'euros à 5,55 millions d'euros en raison de la forte croissance de l'assiette des droits de mutations en 2017.

<b>Contributions aux fonds de péréquation (en M€)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Fonds de solidarité	4,63	4,69	5,55
<i>Variation annuelle</i>	7,67%	1,30%	18,34%
Fonds de péréquation des droits de mutations	3,66		
<i>Variation annuelle</i>			
Fonds de péréquation de la CVAE			
<i>Variation annuelle</i>			
<b>Total contributions fonds de péréquation</b>	<b>8,29</b>	<b>4,69</b>	<b>5,55</b>
<i>Variation annuelle</i>	65,14%	-43,43%	18,34%
<b>Variation moyenne annuelle 2016-2018</b>	<b>-18,18%</b>		

Les autres reversements de fiscalité font suite à des dégrèvements accordés par la Direction Départementale des Finances Publiques du Puy-de-Dôme en matière de droits de mutations ou de taxes d'urbanisme à la suite de sommes indûment perçues par l'administration fiscale.

## **2.2 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Elles sont composées des charges courantes (personnels, aide sociale et insertion, autres dépenses des politiques publiques), des frais financiers, des dotations aux provisions et des atténuations de dépenses.

Après une réduction des dépenses de fonctionnement en 2017 à la suite du plan d'économies engagé dès l'été 2015, celles-ci ont légèrement progressé en 2018. Cependant, cette hausse est, comme nous le verrons dans les développements ci-après, très majoritairement liée à des facteurs exogènes au Département. Hors ces éléments, les charges de fonctionnement ont été contenues, comme en atteste d'ailleurs le « quitus » donné par l'Etat concernant le respect du contrat financier en 2018 par la collectivité départementale.

<b>Dépenses réelles de fonctionnement (en M€)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Charges courantes de fonctionnement	555,72	549,34	559,44
<i>Variation annuelle</i>	1,05%	-1,15%	1,84%
Frais financiers	6,84	6,18	5,50
<i>Variation annuelle</i>	-1,58%	-9,65%	-11,00%
Dotations aux provisions	1,24	0,43	0,58
<i>Variation annuelle</i>	-65,56%	-65,32%	34,88%
Atténuation de dépenses (chapitre 013)	-0,61	-2,55	-4,33
<i>Variation annuelle</i>	1,67%	318,03%	69,80%
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>563,19</b>	<b>553,40</b>	<b>561,19</b>
<i>Variation annuelle</i>	<b>0,58%</b>	<b>-1,74%</b>	<b>1,41%</b>
<b>Variation moyenne annuelle 2016-2018</b>	<b>-0,18%</b>		

### 2.2.1 – Les charges courantes de fonctionnement

Elles représentent bien sûr la part majoritaire des dépenses réelles de fonctionnement. Elles ont cru de 1,84 % en 2018, la hausse se concentrant exclusivement sur le secteur social-insertion.

<b>Charges courantes de fonctionnement (en M€)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Charges de personnel	117,80	123,86	124,16
<i>Variation annuelle</i>	1,31%	5,14%	0,24%
Aide sociale et insertion	307,81	303,93	313,37
<i>Variation annuelle</i>	2,25%	-1,26%	3,11%
Autres charges courantes	130,11	121,55	121,91
<i>Variation annuelle</i>	-1,92%	-6,58%	0,30%
<b>Total charges courantes fonctionnement</b>	<b>555,72</b>	<b>549,34</b>	<b>559,44</b>
<i>Variation annuelle</i>	<b>1,05%</b>	<b>-1,15%</b>	<b>1,84%</b>
<b>Variation moyenne annuelle 2016-2018</b>	<b>0,33%</b>		

#### ▪ Les charges de personnel

La suppression du budget annexe du Laboratoire Vétérinaire Biologique fin 2015 puis du budget annexe du Parc Technique Départemental fin 2016 a entraîné la réintégration des dépenses de personnels les concernant au sein du budget principal. Cela fausse naturellement la lecture directe de l'évolution de ces charges et impose un retraitement permis par le tableau ci-après.

<b>Dépenses de personnel (en M€)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Assistants familiaux	9,75	9,45	9,73
<i>Variation annuelle</i>	-2,69%	-3,08%	2,96%
Personnels de l'ancien budget annexe du laboratoire d'analyses vétérinaires réintégrés au budget principal	1,51	1,52	1,44
<i>Variation annuelle</i>		0,66%	-5,26%
Personnels de l'ancien budget annexe du parc technique départemental réintégrés au budget principal		4,45	4,30
<i>Variation annuelle</i>			-3,37%
Autres dépenses de personnel	106,54	108,44	108,69
<i>Variation annuelle</i>	0,26%	1,78%	0,23%
<b>Total Dépenses de personnel</b>	<b>117,80</b>	<b>123,86</b>	<b>124,16</b>
<i>Variation annuelle</i>	<b>1,31%</b>	<b>5,14%</b>	<b>0,24%</b>
<b>Variation moyenne annuelle 2016-2018</b>	<b>2,66%</b>		

Ainsi, si l'on neutralise les charges liées à ces deux anciens budgets annexes, l'évolution moyenne annuelle sur la période 2016-2018 n'est pas de + 2,66 % mais de + 0,91 %.

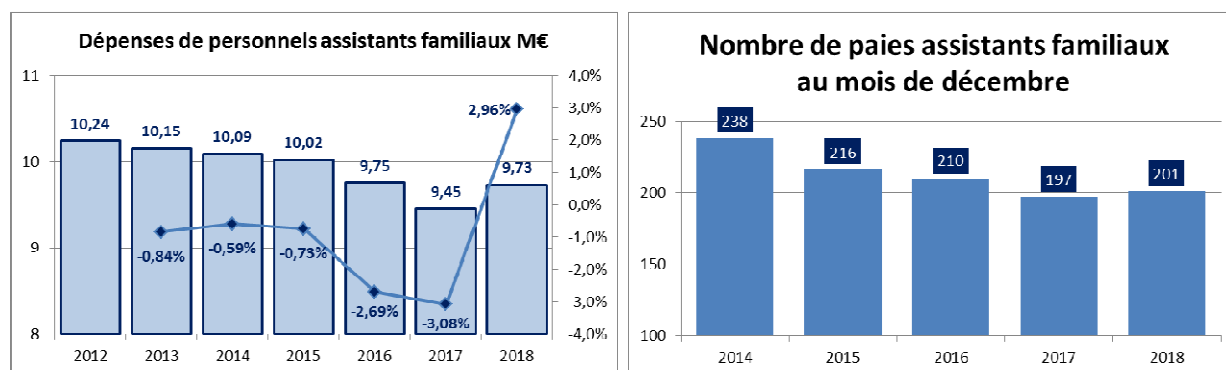
Au cours de ces années, le Département a dû faire face au financement de deux mesures nationales qui sont la revalorisation du point d'indice (+ 0,6 % en juillet 2016 puis en février 2017) et les effets financiers du dispositif Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR).

La Cour des Comptes, dans son rapport sur les finances des collectivités publié à l'automne 2018, estimait que l'incidence en 2017 de ces deux mesures était de +1,75 %. Très concrètement, cela signifie donc que **les dépenses de personnels du Département ont été stabilisées à périmètre constant sur cette période.**

Après plusieurs années de diminution, les charges liées aux **assistants familiaux** ont augmenté à la suite de la mise en œuvre du plan de placement familial dont l'objectif consistait en le recrutement de 50 assistants familiaux.

Ce projet est important à différents titres. Il doit d'abord permettre d'améliorer globalement les capacités d'accueil des jeunes bénéficiant de l'Aide Sociale à l'Enfance dans le Puy-de-Dôme, dans un contexte où les places disponibles dans les maisons d'enfants sont relativement « saturées ». Ensuite, compte tenu du différentiel de prix de journée, il constitue aussi l'un de moyens dont peut disposer le Département pour maîtriser ses charges de fonctionnement.

La « campagne » de recrutement a permis en 2018 de stopper la baisse du nombre d'assistants familiaux que nous connaissons depuis plusieurs années et ce, malgré les départs enregistrés du fait de la pyramide des âges des personnes en question. Les charges de personnels ont progressé de près de 3 % compte tenu notamment des mesures mises en œuvre pour favoriser les recrutements.



#### ▪ Les dépenses sociales et d'insertion

Cette rubrique regroupe les dépenses de fonctionnement imputées aux fonctions 041 (Subvention Globale Fonds Social Européen), 4 (Prévention médico-sociale) et 5 (Action sociale et insertion) de l'Instruction M52 et dont la gestion est assurée par la Direction Générale des Solidarités et de l'Action Sociale. Les dépenses de personnel ou de moyens généraux imputées à ces fonctions 4 et 5 ne sont naturellement pas prises en compte.

Leur évolution se présente comme suit :

<b>Aide sociale et d'insertion (en M€)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Allocations de solidarité	165,07	159,20	164,14
<i>Variation annuelle</i>	1,15%	-3,56%	3,10%
Hébergement personnes âgées, handicapées et enfance	110,82	113,49	118,78
<i>Variation annuelle</i>	5,38%	2,41%	4,66%
Autres actions concernant l'enfance et la famille	10,52	10,30	10,53
<i>Variation annuelle</i>	-1,77%	-2,09%	2,23%
Insertion et lutte contre les exclusions	6,57	6,26	5,66
<i>Variation annuelle</i>	-14,23%	-4,72%	-9,58%
Autres actions concernant les personnes âgées et handicapées	7,22	7,92	7,71
<i>Variation annuelle</i>	8,08%	9,70%	-2,65%
Autres dépenses sociales	7,61	6,76	6,55
<i>Variation annuelle</i>	-0,13%	-11,17%	-3,11%
<b>Total aide sociale et d'insertion</b>	<b>307,81</b>	<b>303,93</b>	<b>313,37</b>
<i>Variation annuelle</i>	2,25%	-1,26%	3,11%
<b>Variation moyenne annuelle 2016-2018</b>	<b>0,90%</b>		

S'agissant des **allocations de solidarité**, deux d'entre elles ont connu des progressions assez sensibles..

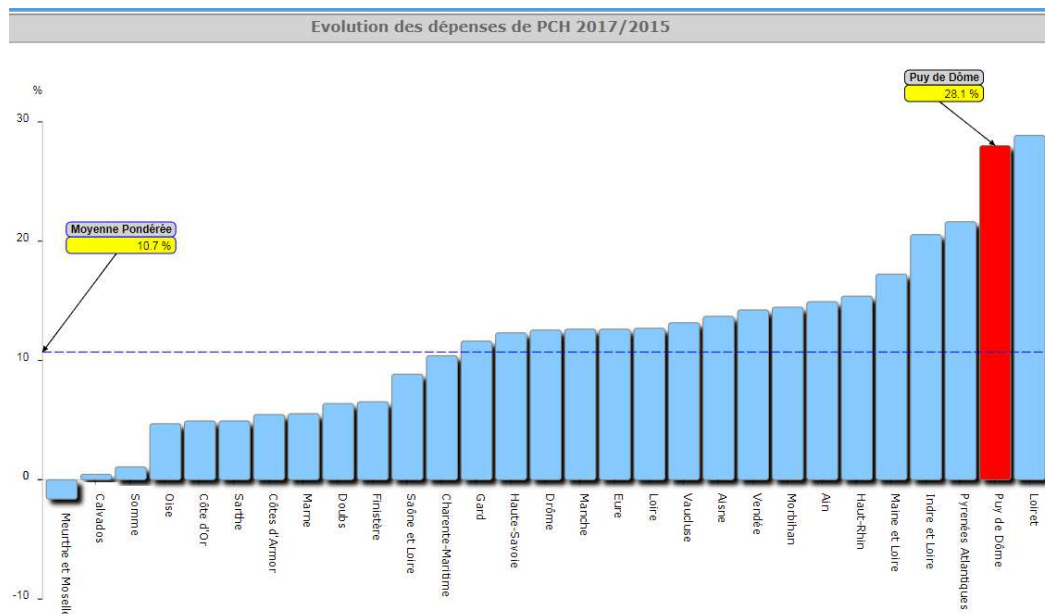
<b>Allocations de solidarité (en M€)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Allocation personnalisée d'autonomie (APA)	62,04	54,67	55,16
<i>Variation annuelle</i>	-8,08%	-11,88%	0,90%
Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	14,94	15,70	16,32
<i>Variation annuelle</i>	23,08%	5,09%	3,95%
Revenu Minimum d'Insertion (RMI)	0,13	0,12	0,01
<i>Variation annuelle</i>	Non significatif	Non significatif	Non significatif
Revenu de Solidarité Active (rSa)	87,96	88,71	92,65
<i>Variation annuelle</i>	5,48%	0,85%	4,44%
<b>Total Allocations de solidarité</b>	<b>165,07</b>	<b>159,20</b>	<b>164,14</b>
<i>Variation annuelle</i>	1,15%	-3,56%	3,10%
<b>Variation moyenne annuelle 2016-2018</b>	<b>-0,28%</b>		

L'évolution des dépenses d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) est restée conforme au Budget Primitif qui avait été voté (+0,9 %).

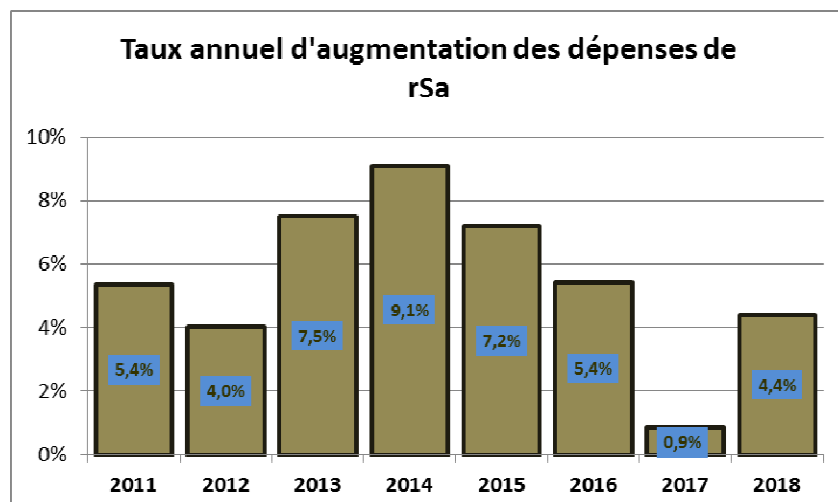
Comme le montre le graphe dans la 3<sup>ème</sup> partie de ce document, ces charges se situent non loin de la moyenne de notre strate.

Les dépenses de Prestation de Compensation du Handicap ont continué de connaître un rythme de progression important (+ 3,95 % en 2018 après + 5,09 % en 2017).

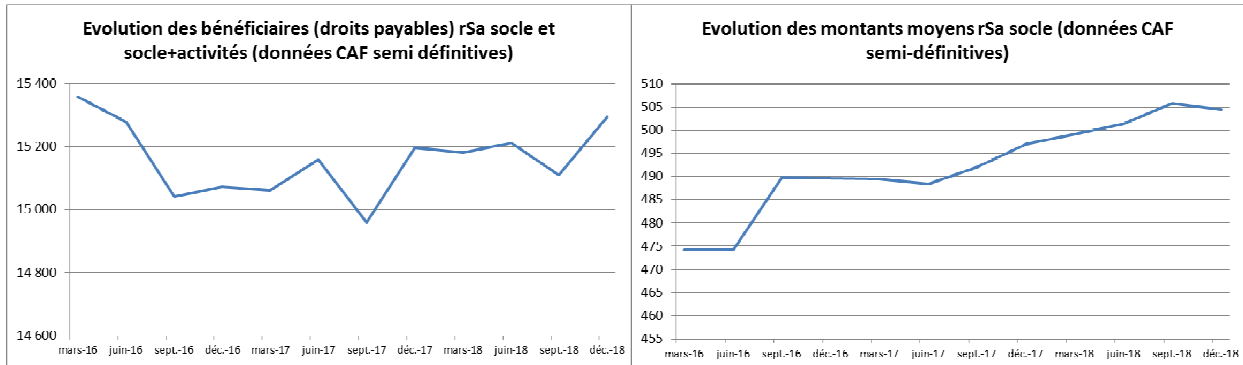
Sur la période 2015-2017, les dépenses de PCH ont cru presque trois fois plus vite que celle de la moyenne de notre strate.



Après une année 2017 qui avait marqué une relative stagnation des dépenses concernant le **Revenu de Solidarité Active** (rSa), celles-ci ont à nouveau augmenté sensiblement en 2018.

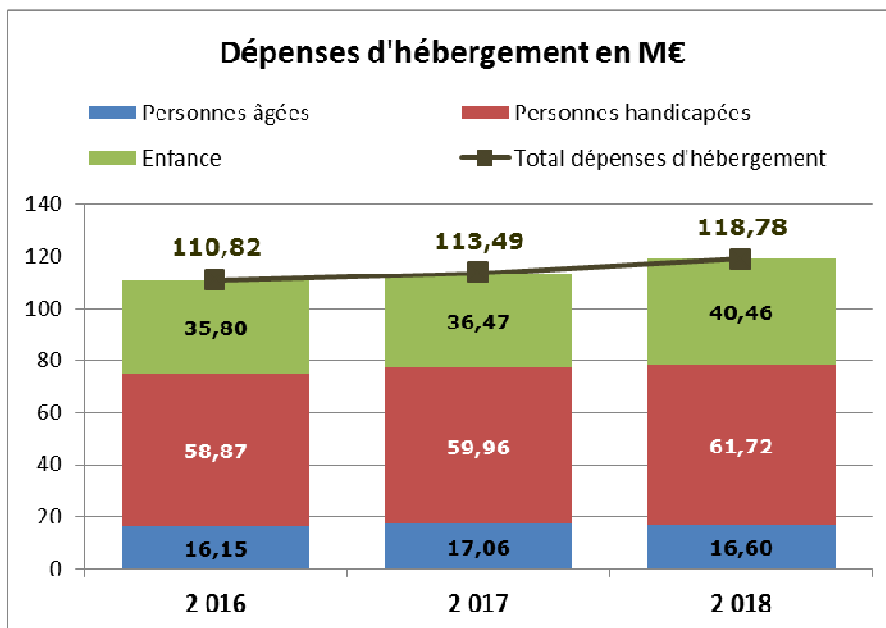


Alors que le nombre de bénéficiaires est resté assez stable, hormis sur le dernier trimestre 2018, cette hausse s'explique surtout par l'augmentation des montants moyens versés.



Compte tenu du volume budgétaire représenté par ces allocations de solidarité, le Département doit poursuivre ses efforts de maîtrise de ces dépenses.

Les **dépenses d'hébergement** ont à nouveau augmenté fortement en 2018 (+ 4,26 %) avec des évolutions contrastées selon les secteurs.



Dans le secteur de l'enfance, ce sont principalement les charges consacrées aux Mineurs Non Accompagnés qui expliquent la forte hausse. Ces dépenses sont ainsi passées de 3,31 millions d'euros en 2017 à 6,14 millions d'euros en 2018 et ce, malgré les différents dispositifs alternatifs d'hébergement mis en place. Les montants réglés concernant les lieux de vie continuent également de s'accroître sensiblement (+25,9 %, soit 3,079 M€ en 2018 contre 2,445 M€ en 2017).

Dans le domaine du handicap, la croissance des dépenses est aussi élevée (près de 3 %) et provient d'établissements situés hors du Puy-de-Dôme.

En ce qui concerne les personnes âgées, la diminution constatée par rapport à 2017 provient de la baisse du taux représenté par le montant de l'aide sociale à l'hébergement dans les recettes totales de tarification des établissements.

Parmi l'ensemble des autres dépenses d'aide sociale et d'insertion, les évolutions concernant les principaux programmes sont les suivantes :

- les dépenses concernant la prévention enfance (activités éducatives en milieu ouvert, charges concernant les missions réalisées par les techniciens d'intervention sociale et familiales) ont légèrement progressé (8,01 M € en 2018 contre 7,81 M € en 2017),
- Les dépenses relatives au programme concernant la gestion du Fonds Social Européen ont été moins importantes en 2018 (2,73 M€) qu'en 2017 (2,84 M €),
- les charges d'Allocation Compensatrice Tierce Personne (3,42 M € en 2018) poursuivent leur lente décrue (3,49M€ en 2017),
- Les dépenses consacrées à la prévention spécialisée augmentent très légèrement à 1,72 million d'euros (1,71 M€ en 2017),
- Enfin, les charges relatives aux contrats aidés (0,53 M€ en 2017) ont baissé en 2018 (0,25M€) dans le sillage des décisions prises au niveau national.

#### ▪ Les autres charges courantes de fonctionnement

Il s'agit des dépenses qui ne font partie ni des charges de personnel ni des charges d'aide sociale et d'insertion. Elles ont été contenues en 2018 avec une **progression limitée à + 0,3 %**.

Il convient de rappeler qu'en 2017 la suppression du budget annexe du Parc Technique Départemental avait changé le périmètre d'analyse de ces dépenses, dans la mesure où les dépenses de personnels et les charges d'amortissement du budget annexe sont dorénavant comptabilisées dans d'autres rubriques. Hors ce facteur, la diminution de ces dépenses en 2017 était en fait un peu supérieur à 1 %.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de ces dépenses par politiques.

<b>Autres charges courantes (en M€)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Transports	33,66	33,53	33,40
<i>Variation annuelle</i>	-0,12%	-0,39%	-0,39%
SDIS	31,74	32,22	32,41
<i>Variation annuelle</i>	1,50%	1,51%	0,59%
Voirie	20,50	14,20	13,60
<i>Variation annuelle</i>	-4,70%	-30,73%	-4,23%
Education-Jeunesse	13,18	13,41	13,34
<i>Variation annuelle</i>	-6,86%	1,75%	-0,52%
Compétences liées au développement des territoires	11,34	10,27	10,46
<i>Variation annuelle</i>	-1,31%	-9,44%	1,85%
Informatique, moyens et patrimoine	7,85	7,56	7,34
<i>Variation annuelle</i>	-0,63%	-3,69%	-2,91%
Finances (élus, budgets annexes,....)	3,51	3,44	3,35
<i>Variation annuelle</i>	-14,60%	-1,99%	-2,62%
Ressources humaines	4,41	3,76	3,97
<i>Variation annuelle</i>	1,38%	-14,74%	5,59%
Grands Projets	2,30	1,81	2,57
<i>Variation annuelle</i>	-10,85%	-21,30%	41,99%
Communication	1,34	1,27	1,39
<i>Variation annuelle</i>	-1,47%	-5,22%	9,45%
Autres dépenses	0,28	0,08	0,08
<i>Variation annuelle</i>	16,67%	Non significatif	0,00%
<b>Total autres charges courantes</b>	<b>130,11</b>	<b>121,55</b>	<b>121,91</b>
<i>Variation annuelle</i>	<b>-1,92%</b>	<b>-6,58%</b>	<b>0,30%</b>
<b>Variation moyenne annuelle 2016-2018</b>		<b>-3,20%</b>	

Les explications des principales évolutions relatives à ces différentes politiques publiques sont les suivantes :

- **Transports** : la réduction s'explique principalement par l'arrêt à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018 de la délégation de compétence consentie au Département par Riom Limagne et Volcans et par le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise..
- **SDIS** : comme prévu par la convention pluriannuelle 2018-2021, la contribution départementale a progressé de 0,6 % en 2018.
- **Voirie** : la diminution provient essentiellement du programme relatif aux véhicules routiers (achats de pièces, contrôles techniques, combustibles), alors que les charges relatives à la viabilité hivernale et à la signalisation horizontale ont légèrement progressé.
- **Compétences liées au développement des territoires** : la légère hausse a trait à l'augmentation du montant versé au CAUE en lien avec la nouvelle convention 2018-2020 conclue avec cette structure. Les dépenses consacrées à la politique culture et éducation populaire, qui représentent un peu plus d'un tiers du total de cette rubrique, ont augmenté de 3,2 % (en raison principalement du Festival des Automnales et du Musée de Lezoux).
- **Informatique, moyens et patrimoine** : les dépenses d'administration générale de la collectivité ont continué de baisser pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive. La baisse concerne principalement les programmes maintenance informatique et téléphonique, fluides et charges des bâtiments (essentiellement les frais de nettoyage) et prestations de services et moyens de fonctionnement (maintenance des matériels, frais d'impression).
- **Grands Projets** : l'importante augmentation en 2018 concerne deux domaines. Il s'agit tout d'abord des charges liées aux projets Haut Débit et Très Haut Débit portés par la Région et pour lequel les quatre Départements ex auvergnats participent au financement. Un montant de 0,59 M€ a été consommé l'an passé à ce titre. Par ailleurs, les dépenses relatives au projet UNESCO ont progressé en 2018 (0,30 M€) par rapport à 2017 (0,07 M€) en lien naturellement avec le classement au patrimoine mondial de la Chaîne des Puys - faille de Limagne.
- **Ressources humaines** : la hausse de 210 000 € est imputable aux dépenses de formation professionnelle et au programme de prévention des risques.
- **Communication** : la croissance de 120 000 € de ces dépenses sont liées au magazine "Puy-de-Dôme en Mouvement" et à certains achats de biens et services.

### **2.2.2 – Les frais financiers**

Ils sont composés d'intérêts liés à la dette existante, d'intérêts concernant le financement de la trésorerie et d'autres dépenses (pénalités concernant des éventuels remboursements anticipés,...).



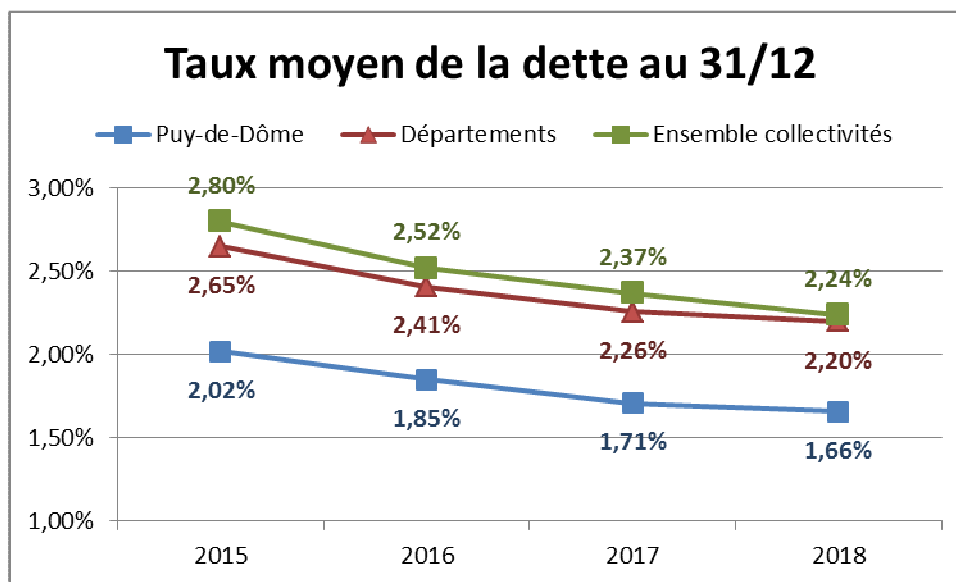
Le montant des frais financiers est la résultante de deux composantes :

- un effet volume lié au niveau de l'encours de dette et au montant infra-annuel mobilisé pour financer le besoin de trésorerie,
- un effet prix qui dépend du niveau des taux d'intérêts et des conditions financières (marges) assorties aux emprunts et aux outils de financement de la trésorerie.

Leur évolution sur la période 2016-2018 est la suivante :

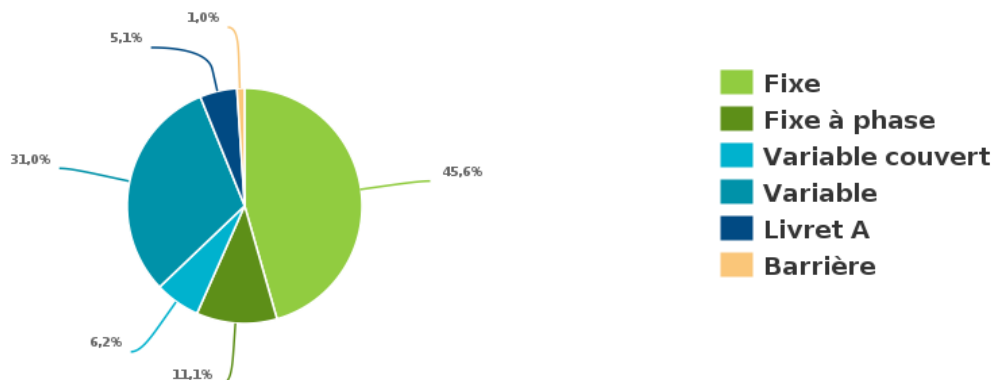
<b>Frais financiers (en M€)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Intérêts liés aux emprunts (y compris swaps) hors révolving	6,54	6,04	5,38
<i>Variation annuelle</i>	-3,11%	-7,65%	-10,93%
Intérêts liés aux emprunts révolving	0,17	0,14	0,12
<i>Variation annuelle</i>	-15,00%	-17,65%	-14,29%
Intérêts liés aux lignes de trésorerie	0,00	0,00	0,00
<i>Variation annuelle</i>			
Intérêts liés aux billets de trésorerie	0,00	0,00	0,00
<i>Variation annuelle</i>			
Autres frais financiers	0,13	0,00	0,00
<i>Variation annuelle</i>			
<b>Total Frais financiers</b>	<b>6,84</b>	<b>6,18</b>	<b>5,50</b>
<i>Variation annuelle</i>	-1,58%	-9,65%	-11,00%
<b>Variation moyenne annuelle 2016-2018</b>	<b>-10,33%</b>		

La diminution de ces frais financiers s'est à nouveau poursuivie en 2018 sur un rythme élevé grâce aux opérations de gestion active de la dette départementale, au maintien de taux monétaires en territoire négatif et à la réduction du stock de dette.



Le taux moyen de la dette départementale, selon l'observatoire Finance Active, demeure toujours sensiblement plus bas que celui constaté pour la moyenne des autres Départements ou collectivités au sens large et ce sans que le poids de la dette à taux variable soit surreprésenté dans l'encours de dette ou que le Département ait recours à des produits à risque (98,96 % des emprunts sont classés dans la catégorie 1A de la Charte Gissler, produits les moins risqués).

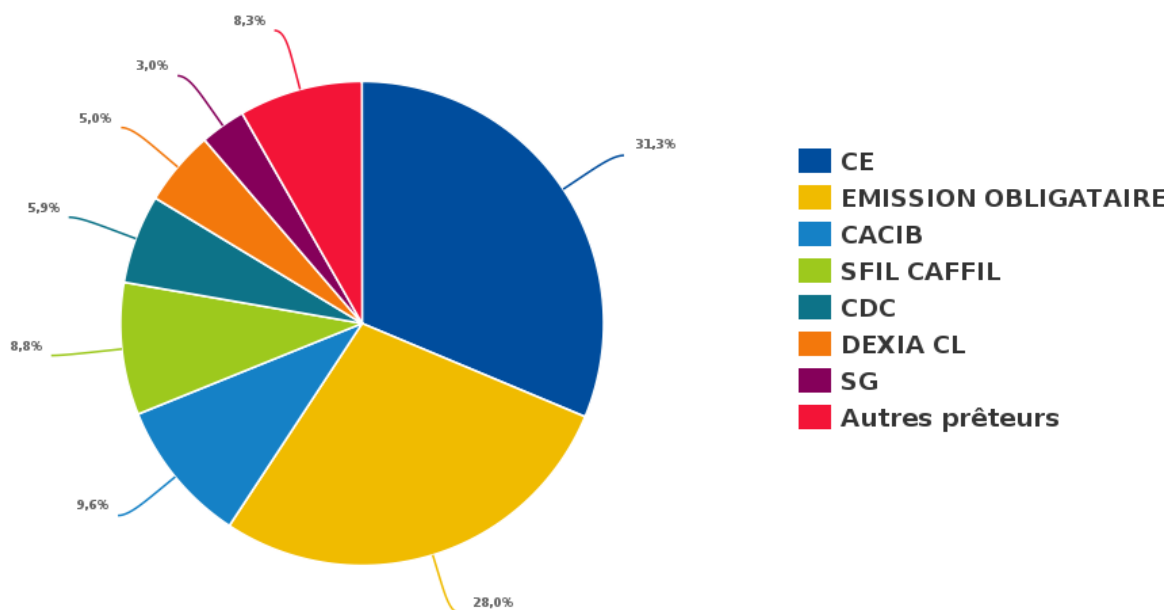
### Dettes par type de risque (avec dérivés)



© Finance Active

Le Département privilégie toujours la diversification de ces financements, soit au travers des émissions obligataires qui représente 28 % de l’encours de la dette au 31 décembre 2018, soit en consultant un nombre important d’établissements bancaires.

### Répartition du CRD par banque



© Finance Active

En ce qui concerne la dette infra-annuelle, à savoir celle consacrée au financement de la trésorerie, elle est assurée par différents outils. Il s’agit d’abord des emprunts à caractéristique revolving qui peuvent donner lieu à tirages et remboursements durant l’exercice et faire l’objet d’une consolidation budgétaire en fin d’année. La grande majorité de ces prêts disposant d’une marge très faible, ils continuent aujourd’hui à être mobilisés de façon significative durant l’exercice.

La mise en place d’un programme de billets de trésorerie (devenus titres négociables à court terme ou « NEU CP ») permet depuis le second semestre 2012 d’engranger d’importantes économies de frais financiers.

24 billets de trésorerie ont ainsi été émis au cours de l'année 2018 avec un montant moyen par billet de 24,5 millions d'euros et une durée moyenne de 18,8 jours (le montant cumulé des billets émis s'est élevé à 587 millions d'euros en 2018 contre un volume de 152 millions en 2017 et 634 millions d'euros en 2016). Le taux moyen de ces billets s'est établi à -0,363 % permettant ainsi au Département d'encaisser des produits financiers pour un montant de 109 804,62 €.

Après prise en compte des frais liés à ce programme et comparativement à un fonctionnement uniquement réalisé à partir de lignes de trésorerie, c'est une économie nette de 0,187 millions d'euros qui a ainsi été réalisée en 2018.

### **2.2.3 – Les dotations aux provisions et les atténuations de dépenses**

A l'instar des années antérieures, plusieurs **provisions** ont été constituées en 2018 dans une perspective à la fois de meilleure fiabilité des comptes et de gestion financière anticipée des risques potentiels. Elles ont donné lieu à une délibération adoptée par le Conseil départemental en novembre 2018.

Le tableau ci-après présente la répartition de ces diverses provisions.

<b>Dotations aux provisions (en M€)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Provision risques et charges de fonctionnement (fonds de péréquation des droits de mutations) - compte 6815			
Provisions pour risques et charges de fonctionnement (dispositif Compte épargne temps) - compte 6815	0,31	0,03	0,20
Provisions pour risques et charges de fonctionnement (concours de la CNSA) - compte 6815	0,53		
Provisions pour risques et charges de fonctionnement (contentieux) - compte 6815			0,18
Provisions pour risques de dépréciation des actifs circulants (indus rSa) - compte 6817	0,20	0,20	0,10
Provisions pour risques et charges financiers (mises en jeu de garanties d'emprunts) - compte 6865	0,20	0,20	0,10
<b>Total dotations aux provisions</b>	<b>1,24</b>	<b>0,43</b>	<b>0,58</b>

Les **atténuations de dépenses** (recettes imputées au chapitre 013) sont présentées dans le tableau ci-dessous.

<b>Atténuation de dépenses - chapitre 013 (en M€)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Remboursement charges de personnels	0,61	0,86	2,64
<i>Variation annuelle</i>	1,67%	40,98%	Non significatif
Comptabilisation stock final Parc technique		1,69	1,69
<i>Variation annuelle</i>		Non significatif	0,00%
Autres		0,00	0,00
<i>Variation annuelle</i>		Non significatif	Non significatif
<b>Total Atténuation de dépenses</b>	<b>0,61</b>	<b>2,55</b>	<b>4,33</b>
<i>Variation annuelle</i>	1,67%	Non significatif	Non significatif
<b>Variation moyenne annuelle 2016-2018</b>		<b>non significatif</b>	

Les remboursements sur charges de personnels concernent notamment ceux opérés au titre de la rémunération du personnels (agents mis à disposition,...) ou de reversements de charges sociales effectués par la Sécurité Sociale ou d'autres organismes.

Depuis la suppression du budget annexe du Parc Technique Départemental fin 2016, l'écriture de constatation du stock final est dorénavant inscrite au budget principal du Département.

## 2.3 – LES SOLDES D'ÉPARGNE

L'épargne (ou autofinancement) dégagée par la collectivité sur sa section de fonctionnement permet de financer les investissements au même titre que l'emprunt ou d'autres recettes perçues en investissement (FCTVA,...).

La lecture des différents soldes d'épargne permet d'analyser la capacité structurelle du Département à mettre en œuvre un financement sain de ces investissements.

Deux niveaux d'épargne sont déterminés :

- l'épargne brute qui résulte de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement (avec une variante tenant à la prise en compte ou non des provisions),
- l'épargne nette prend en compte, à partir de l'épargne brute, le remboursement du capital de la dette.

L'épargne nette pouvant être influencée par des modes d'amortissement différents, **c'est l'épargne brute qui constitue l'indicateur le plus important**. Cet autofinancement brut **est en effet la seule ressource pérenne permettant d'assurer un financement sain des investissements**.

Le tableau ci-après représente l'évolution de ces soldes d'épargne, **une distinction étant opérée avant et après prise en compte des provisions** (en constatations et reprises).

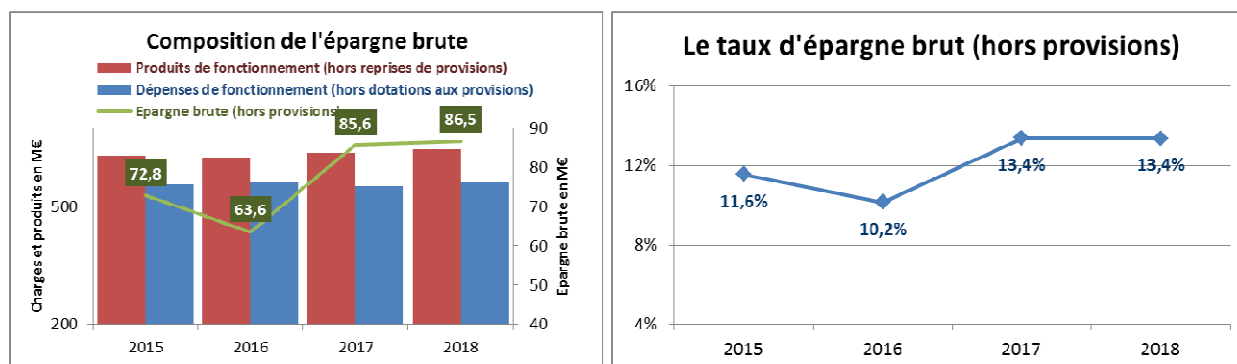
Les soldes d'épargne (en M€)	2016	2017	2018	Evolution moyenne
Produits de fonctionnement (hors reprises de provisions)	625,54	638,57	647,13	
<i>Variation annuelle</i>	-0,57%	2,08%	1,34%	1,71%
Dépenses de fonctionnement (hors dotations aux provisions)	561,95	552,97	560,61	
<i>Variation annuelle</i>	1,01%	-1,60%	1,38%	-0,12%
Solde des provisions (reprises moins dotations)	2,36	0,11	-0,58	
<i>Variation annuelle</i>				
Epargne brute (hors provisions)	63,59	85,60	86,52	
<i>Variation annuelle</i>	-12,65%	34,61%	1,07%	16,64%
Epargne brute (après prise en compte des provisions)	65,95	85,71	85,94	
<i>Variation annuelle</i>	-4,70%	29,96%	0,27%	14,15%
Remboursement capital dette (*)	27,12	27,67	31,46	
<i>Variation annuelle</i>	2,65%	2,03%	13,70%	7,70%
Epargne nette	38,83	58,04	54,48	
<i>Variation annuelle</i>	-9,24%	49,47%	-6,13%	18,45%

(\*) non compris les remboursements anticipés et renégociations

Ce tableau de synthèse de la constitution de l'autofinancement du Département met en évidence deux éléments particuliers qui ont contribué au maintien de l'épargne brute :

- La progression de certaines recettes de fonctionnement en 2018 (taxe sur les conventions d'assurances, Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) a permis de prendre le relais des droits de mutations (lesquels ont stagné) afin d'enregistrer une hausse appréciable des produits (même si elle s'avère inférieure à 2017).
- Malgré la hausse sensible de certaines dépenses sociales (Revenu de Solidarité Active, Mineurs Non Accompagnés), les efforts de rigueur du Département ont permis de contenir la croissance des charges. **Si l'on neutralise les charges liées au rSa et aux MNA, les dépenses de fonctionnement hors provisions ont augmenté de seulement 0,2 % en 2018.**

Après le recul important de l'autofinancement en 2016, les efforts accomplis en 2017 et 2018 ont permis de retrouver un niveau d'épargne compatible avec le souhait de pouvoir réaliser en moyenne annuelle un volume d'investissement de 90 millions d'euros. Le taux d'épargne brute (épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement) s'est maintenu à 13,4 %, proche de valeurs des années 2011-2012.



La part représentée par l'évolution plutôt favorable de certaines recettes de fonctionnement dans la progression de l'épargne brute en 2017 et son maintien en 2018 est importante. Compte tenu de la structure même des produits (atonie de plusieurs recettes), il est vraisemblable que la collectivité ne bénéficiera pas de la même dynamique chaque année.

C'est la raison pour laquelle la trajectoire financière définie lors des dernières orientations budgétaires prévoyant une croissance moyenne des charges de fonctionnement de +1 % par an doit constituer un enjeu fort pour le Département.

En effet, si la collectivité ne parvenait pas à conserver durablement un autofinancement compris entre 75 M€ et 80 M€, elle ne serait alors pas en capacité de réduire le niveau de son endettement, aujourd'hui supérieur à la moyenne de sa strate, objectif également fixé dans le cadre des dernières orientations budgétaires.

### 3 – Le financement des investissements

Cette partie est consacrée à l'évolution des recettes et des dépenses d'investissement, à celle du mode de financement des investissements ainsi qu'à la variation de l'endettement du Département.

#### 3.1 – Les recettes d'investissement hors emprunts

Elles sont composées :

- du fonds de compensation de la TVA (FCTVA),
- des dotations d'équipement versées par l'Etat,
- des subventions d'investissement reçues,
- des autres recettes d'investissement dont principalement les remboursements d'avances et les cessions d'immobilisations.

Leur évolution est la suivante sur la période 2016-2018 :

<b>Recettes investissement hors emprunts (en M€)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
FCTVA	8,30	7,22	8,29
<i>Variation annuelle</i>	-8,39%	-13,01%	14,82%
Dotation Globale d'Equipement (DGE)	2,76	3,19	2,74
<i>Variation annuelle</i>	-8,91%	15,58%	-14,11%
Dotation Departemental Equipement Collèges (DDEC)	2,73	2,73	2,73
<i>Variation annuelle</i>	0,00%	0,00%	0,00%
Subventions d'investissement reçues	4,50	3,06	2,87
<i>Variation annuelle</i>	57,34%	-32,00%	-6,21%
Autres recettes d'investissement (*)	4,99	3,26	3,70
<i>Variation annuelle</i>	9,67%	-34,67%	13,50%
<b>Total recettes hors emprunts</b>	<b>23,28</b>	<b>19,46</b>	<b>20,33</b>
<b><i>Variation annuelle</i></b>	<b>4,72%</b>	<b>-16,41%</b>	<b>4,47%</b>
<b><i>Variation moyenne annuelle 2016-2018</i></b>	<b>-6,55%</b>		

(\*) les produits de cessions d'immobilisations sont inclus dans les autres recettes d'investissement

Le FCTVA compense avec un délai d'un an les dépenses d'équipement réalisées par le Département. Le taux de compensation appliqué à ces dépenses a varié ces dernières années. Son taux est de 16,404 % depuis 2016.

La progression du FCTVA reçu en 2018 (assis sur les dépenses 2017) est liée à la hausse des dépenses d'équipement entre 2016 (44 M €) et 2017 (49,7 M €).

**Deux dotations d'investissement** sont attribuées par l'Etat. **La Dotation Globale d'Equipement (DGE)** est calculée en fonction des subventions versées par le Département en matière de développement et d'aménagement rural. Une majoration spéciale est également encaissée en lien avec les dépenses d'aménagement foncier réalisées par le Département. La recette de DGE 2018 (2,74 millions d'euros) est en baisse par rapport à la dotation 2017 (3,19 millions d'euros) dans la mesure où le taux de concours arrêté par l'Etat a diminué (27,56 % en 2018 contre 29,30 % en 2017).

Depuis 2009, **la Dotation Départementale d'Equipement des Collèges (DDEC)** fait partie des concours de l'Etat qui sont figés. Cette dotation n'a donc pas évolué en 2018 (2,73 millions d'euros).

Le Département perçoit par ailleurs **des subventions** émanant de différents partenaires (Europe, Etat, Région, communes,...) concourant au financement de certains de ses investissements. Les montants encaissés ont de nouveau diminué en 2018, la baisse affectant principalement les deux programmes ci-après :

- les subventions versées par les communes dans le cadre des opérations d'aménagements en traverse conduites par le Département (0,32 M€ en 2018 contre 1,08 M€ en 2017),
- les participations de l'Etat dans le cadre des opérations routières concernant l'avenant au volet routier du XII<sup>e</sup> Contrat de Plan (0,25 M€ en 2018 contre 1,07 M€ en 2017),

L'augmentation des recettes (0,32 M€ en 2018 contre 0,06 M€ en 2017) concernant les projets relatifs au Contrat de Plan 2015-2020 et l'encaissement de subventions du FEDER (0,56 M€) concernant des opérations de travaux dans les collèges d'Aigueperse et de Lezoux n'ont pas permis de compenser complètement la réduction intervenue sur les deux programmes précités.

**Les autres recettes d'investissement** progressent de 0,44 million d'euros par comparaison à 2017. Cela s'explique par la hausse des produits de cessions d'immobilisations (0,77 M€ en 2018 contre 0,18 M€ en 2017) et plus particulièrement par la vente à la Région de la Halle aux Blés pour 0,65 M€.

Hormis les cessions d'immobilisations, le niveau de ces recettes est resté proche de celui de 2017. En ce qui concerne les avances remboursables, on peut relever une légère réduction des remboursements des prêts accordés aux artisans (0,15 M€ en 2018 contre 0,19 M€ en 2017) alors que ceux liés au fonds habitat ont progressé (0,44 M€ en 2018 contre 0,33 M€ en 2017).

S'agissant des travaux pour compte de tiers et opérations sous mandat, aucune recette n'a été perçue au titre des aménagements fonciers (0,36 M€ en 2017). Conformément à l'acte constitutif du groupement de commandes concernant de nombreuses collectivités, le Département a par ailleurs émis un montant de titres de recettes de 0,15 M€ au titre des investissements réalisés pour l'opération COCON 2.

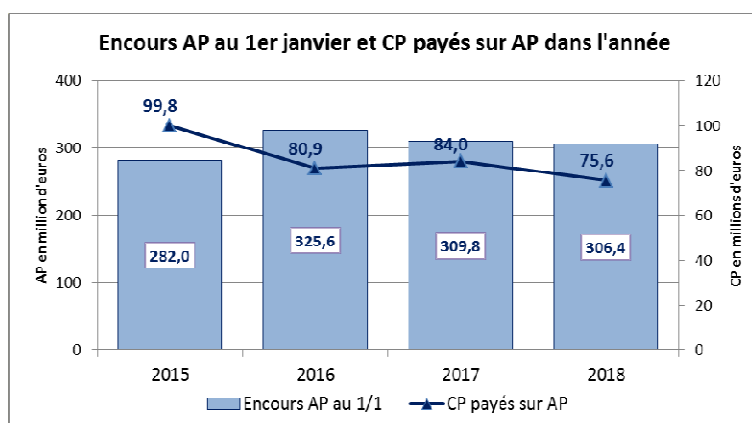
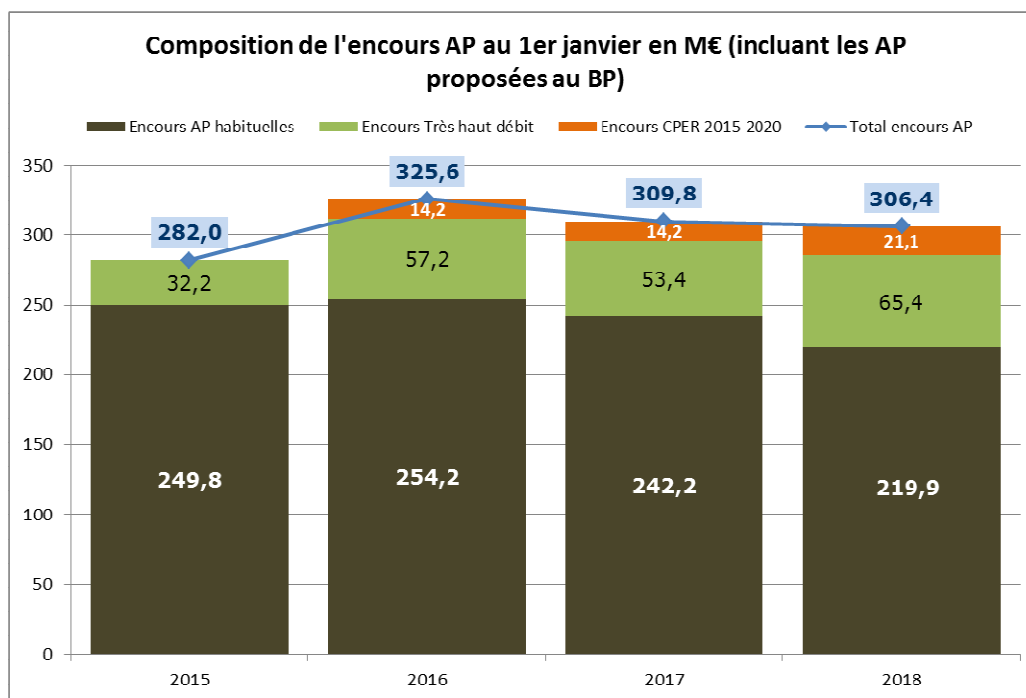
### 3.2 – Les dépenses d'investissement hors dette

Le tableau ci-dessous présente leur évolution. Les subventions allouées dans le cadre du programme Très Haut Débit et les opérations inscrites au Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 figurent sur une ligne à part eu égard à l'importance budgétaire de ces projets.

<b>Dépenses d'investissement hors dette ( en M€ )</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Dépenses d'équipement en maîtrise d'ouvrage	43,93	49,69	37,58
<i>Variation annuelle</i>	-15,97%	13,11%	-24,37%
Opérations prévues au contrat de plan Etat-Région 2015-2020	0,21	1,29	0,36
<i>Variation annuelle</i>	Non significatif	Non significatif	Non significatif
Subvention régie régionale Très haut débit	3,63	1,86	5,89
<i>Variation annuelle</i>	-38,47%	-48,76%	216,67%
Subventions programmes "habituels"	32,15	29,91	30,63
<i>Variation annuelle</i>	-18,55%	-6,97%	2,41%
Autres dépenses d'investissement	2,69	2,54	1,53
<i>Variation annuelle</i>	-9,43%	-5,58%	-39,76%
<b>Total investissements hors dette</b>	<b>82,61</b>	<b>85,29</b>	<b>75,99</b>
<i>Variation annuelle</i>	<b>-17,90%</b>	<b>3,24%</b>	<b>-10,90%</b>
<b>Variation moyenne annuelle 2016-2018</b>	<b>-4,09%</b>		

Les dépenses d'investissement hors dette se sont donc élevées à 76 millions d'euros en 2018 en baisse de 10,9 % par rapport à l'année 2017. La diminution se concentre exclusivement sur les investissements sous maîtrise d'ouvrage départemental.

La section d'investissement est très majoritairement gérée en autorisations de programmes (AP) et en crédits de paiement (CP). Le « stock » de ces AP était identique au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la moyenne des années 2015-2018, soit environ 306 millions d'euros, avec cependant une proportion plus élevée en 2018 d'opérations « exceptionnelles » au regard des programmes habituels par comparaison aux années précédentes.



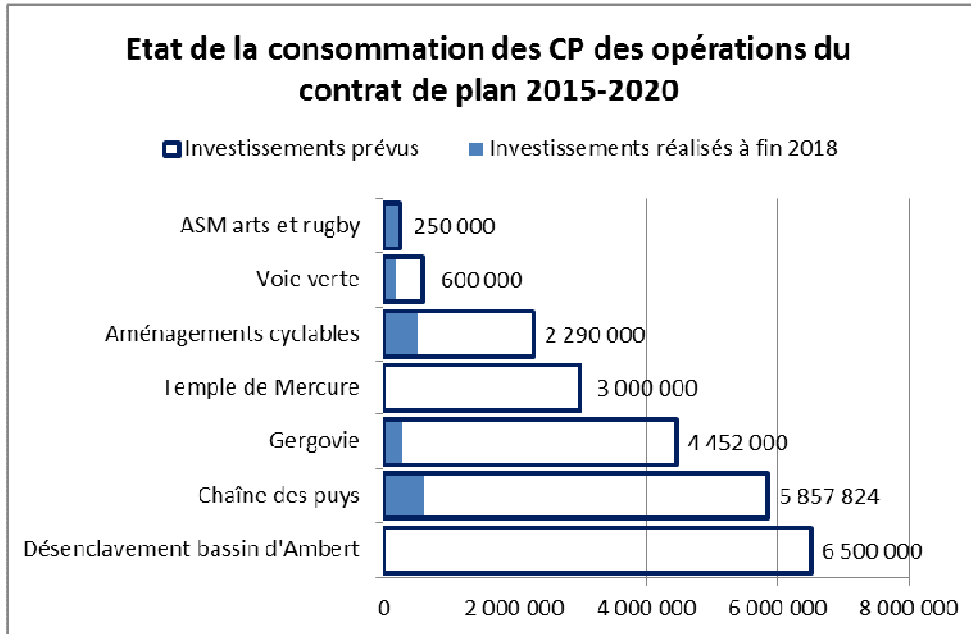
Alors que l'encours global d'AP suit une tendance voisine de 300 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier de l'année, les paiements effectués (sur ces AP) enregistrent un repli sensible en 2018. Cela est particulièrement visible au regard du graphe ci-contre.

**Ainsi, l'encours d'AP était au 1/1/2018 supérieur de 8,6 % à celui du 1/1/2015, mais les consommations effectives de CP ont été inférieures de 24,2 % à celles de l'année 2015.**

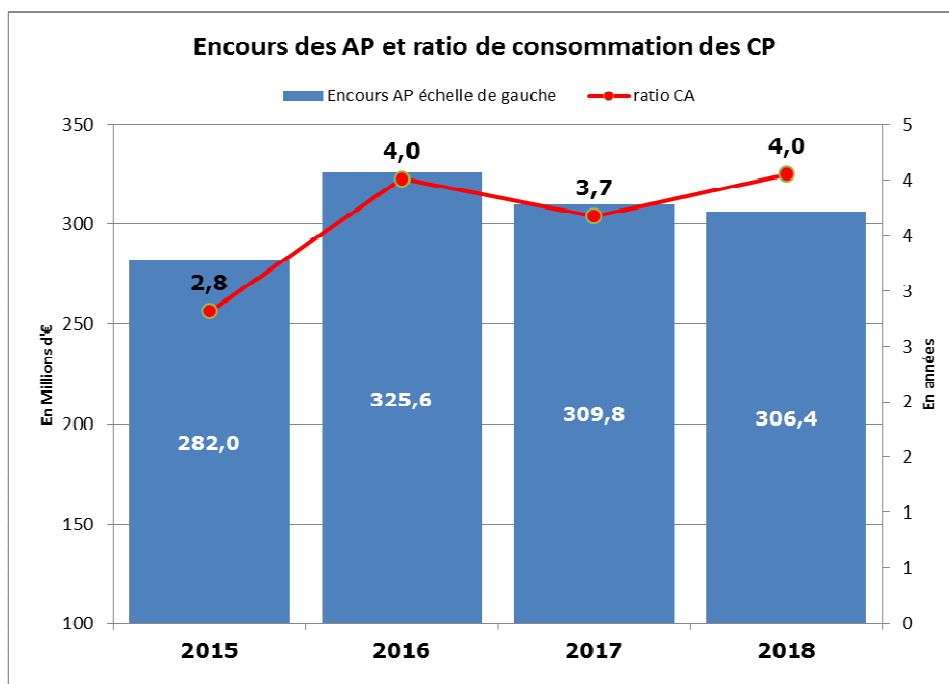
Cette évolution s'explique en grande partie par le vote de ces importantes enveloppes pluriannuelles concernant des projets particuliers (Très Haut Débit, Contrat de Plan) dont l'exécution est moins « rapide » que celle concernant les programmes habituels du Département.



Ainsi à titre d'illustration, pour le Contrat de Plan Etat-Région, alors que le montant total des AP ouvertes s'établit à plus de 22 millions d'euros, c'est seulement 1,86 million d'euros qui ont été mandatés au cours des 3 dernières années (dont 0,36 M€ en 2018).



La lecture du ratio de consommation des AP (encours des AP au 1<sup>er</sup> janvier rapporté aux crédits de paiement effectivement mandatés) au travers du graphe ci-dessous confirme visuellement ce rallongement de la durée de réalisation de ces AP depuis 2016 (moyenne de 3,9 années sur la période 2016-2018 contre une moyenne de 2,90 année pour 2014-2015).



Alors que l'encours des AP atteste du maintien global de la capacité du Département pour engager des investissements, les réalisations de dépenses se trouvent donc pour partie décalées dans le temps.

Cela étant, ce retard ne concerne pas que les seules AP pluriannuelles importantes. Il intéresse également certaines **dépenses d'équipement en maîtrise d'ouvrage**. Cette rubrique concerne les études, travaux et acquisitions de mobilier et matériel pour le patrimoine départemental. Deux fonctions M52 regroupent l'essentiel des crédits :

- celle liée aux réseaux et infrastructures, c'est-à-dire principalement la voirie départementale (fonction 6),
- celle relative à l'enseignement et, plus précisément, aux collèges (fonction 2).

Le tableau ci-dessous montre que les dépenses concernant ces deux domaines ont diminué en 2018.

Dépenses d'équipement en maîtrise d'ouvrage (en millions d'euros) par fonction M52	CA 2017	CA 2018	Evolution en %	Evolution en M€
Réseaux et infrastructures (fonction 6)	35,61	26,68	-25,08%	-8,93
Enseignement (fonction 2)	9,95	5,79	-41,81%	-4,16
Action sociale (fonction 5)	0,76	0,72	-5,26%	-0,04
Services généraux (fonction 0)	1,77	2,90	63,84%	1,13
Economie-tourisme (fonction 9)	0,18	0,24	33,33%	0,06
Autres dépenses d'équipement	1,42	1,25	-11,97%	-0,17
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>49,69</b>	<b>37,58</b>	<b>-24,37%</b>	<b>-12,11</b>

En ce qui concerne **la voirie**, si les investissements consacrés au programme le plus important, à savoir le renforcement des chaussées, ont été voisines en 2018 (15,34 M€) de celles de 2017 (15,61 M€), on constate une diminution de certaines dépenses qui s'explique par :

- l'achèvement de certains programmes, comme l'avenant au volet routier du 12<sup>ème</sup> plan (0,46 M€ en 2018 contre 2,64 M€ en 2017), ou encore certaines opérations d'élargissement lancées voici plusieurs années (0,05 M€ en 2018 contre 0,7 M€ en 2017 sur ce programme élargissements),
- le retard pris concernant les opérations de sécurité et les acquisitions foncières avec respectivement une réalisation de 2,78 M€ et 0,22 M€ en 2018 alors que les montants de CP de votés au BP 2018 s'élevaient à 3,52 M€ et 0,88 M€. Pour ces deux programmes, le taux de réalisation au regard des montants inscrits au BP n'a été que de 70,4 %, soit une exécution insuffisante,
- et par une réduction des engagements (AP ouvertes au BP) concernant le programme d'acquisitions d'engins qui s'est traduite par une baisse des CP payés (0,93 M€ en 2018 contre 2,56 M€ en 2017)

S'agissant **des collèges**, le rythme de mise en œuvre de ces projets bâtimentaires influe naturellement sur le calendrier des paiements de chaque année. Au-delà de ce fait, des retards importants de réalisations ont aussi été constatés en 2018 et des crédits de paiement qui avaient été votés pour être consommés ne l'ont pas été.

Ainsi, pour le programme relatif aux grosses opérations, alors qu'un montant de crédits de paiement de 3,02 millions d'euros avait été mobilisé au Budget Primitif, les dépenses mandatées n'ont atteint que 1,44 million d'euros. Ce sont les opérations de Beaumont (extension vie scolaire), Courpière (salle d'activités), Châtel-Guyon (salles de réunions) et La Monnerie-le-Montel (remise à niveau) qui ont connu les retards les plus significatifs.

Le programme consacré aux grosses réparations a hélas connu une sous-réalisation encore plus importante. Pour un montant de crédits de paiement votés au Budget Primitif 2018 de 8,73 millions d'euros le montant total des dépenses mandatées s'est élevé à seulement 2,83 millions d'euros, soit un taux de consommation « dramatiquement » bas (moins de 33 %). Les retards se concentrent principalement sur les opérations prévues aux programmes annuels et celles ayant trait à l'accessibilité.

Par rapport au montant de CP ouverts au Budget Primitif 2018, c'est donc un montant de 7,5 millions d'euros qui n'ont pas pu être réalisés en 2018 sur ces deux programmes principaux (grosses opérations et réparations des collèges).

Pour ce qui est **des autres investissements liés aux dépenses d'équipement du Département** :

- la croissance des dépenses relatives à la fonction « services généraux » (fonction 0) s'explique principalement par l'avancement des travaux au Centre d'Intervention Routier de Saint-Gervais-d'Auvergne (1,14 M€ en 2018 contre 0,17M€ en 2017) et l'augmentation des dépenses informatiques (0,94 M€ en 2018 contre 0,70 M€ en 2017),
- les investissements concernant les équipements sociaux (fonction 5) sont stables. Les travaux de bâtiments les plus importants ont concerné les centres sociaux des Martres-de-Veyre et de Vaucanson à Clermont-Ferrand,
- la réduction de la rubrique autres dépenses d'équipement (autres fonctions) est due à la baisse des investissements liés aux gendarmeries départementales (0,06 M€ en 2018 contre 0,16 M€ en 2017) et au retard d'engagement des opérations d'aménagement et d'accessibilité des aires d'abribus (0,03 M€ en 2018 contre 0,15 M€ en 2017).

En ce qui concerne les crédits prévus dans le cadre du **Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020**, leur réalisation détaillée sur les 3 dernières années est la suivante :

En K€	2016	2017	2018	Total CP mandatés 2016-2018	Prévisions 2019-2021
Gergovie	6,5	69,8	208,5	284,9	4 167,1
Chaîne des puys	9,5	516,3	96,9	622,7	5 235,1
Temple de Mercure	0,0	0,0	0,0	0,0	3 000,0
Voie verte	25,9	111,1	38,8	175,8	424,2
Aménagements cyclables	38,3	465,1	19,2	522,7	1 767,3
ASM arts et rugby	125,0	125,0	0,0	250,0	0,0
Désenclavement bassin d'Ambert	0,0	0,0	0,0	0,0	6 500,0
<b>Total</b>	<b>205,4</b>	<b>1 287,3</b>	<b>363,4</b>	<b>1 856,1</b>	<b>21 093,7</b>

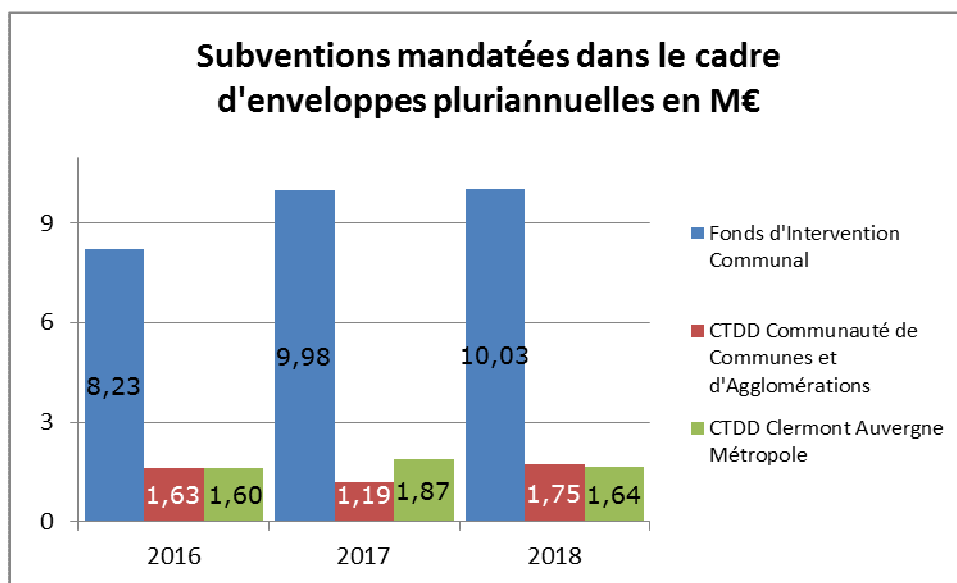
Le Département a poursuivi son intervention dans le domaine du numérique au travers de sa participation à la **régie régionale concernant le Très Haut Débit** avec un montant dépensé de 5,89 million d'euros en 2018 en forte hausse eu égard aux travaux liés au déploiement de la phase 2.

**Les subventions d'équipement** (programmes habituels) **payées** ont progressé de 2,4 % par rapport à l'année 2017.

<b>Subventions d'équipement (en millions d'euros) par fonction M52</b>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>	<b>Evolution en %</b>	<b>Evolution en M€</b>
Aménagement et environnement (fonction 7)	14,78	16,15	9,27%	1,37
Réseaux et infrastructures (fonction 6)	8,69	7,36	-15,30%	-1,33
Action sociale (fonction 5)	2,93	1,79	-38,91%	-1,14
Economie-tourisme (fonction 9)	2,44	2,88	18,03%	0,44
Culture, Jeunesse et sports (fonction 3)	1,06	1,86	75,47%	0,80
Autres subventions d'équipement	0,01	0,59	Non significatif	0,58
<b>Total subventions d'équipement</b>	<b>29,91</b>	<b>30,63</b>	<b>2,41%</b>	<b>0,72</b>

La part principale des subventions imputées à la fonction 7 (aménagement et environnement) concerne les trois programmes pluriannuels que sont le Fonds d'Intervention Communal, les Contrats Territoriaux de Développement Durable et le Contrat de Développement de la métropole clermontoise. Les réalisations sont naturellement dépendantes du calendrier de réalisation des différents maîtres d'ouvrage communaux et intercommunaux.

Le graphe ci-après retrace l'évolution des paiements concernant ces 3 programmes de 2016 à 2018.



En ce qui concerne la fonction 6 (réseaux et infrastructures), la diminution observée se concentre sur le programme eau-assainissement (5,81 M€ en 2018 contre 7,45 M€ en 2017) et s'explique par le calendrier de réalisation des opérations aidées (puisque le volume des engagements était maintenu).

La réduction observée pour la fonction 5 (action sociale) s'explique notamment par l'arrêt du programme d'aide pour la modernisation des structures d'hébergement.

Dans le domaine de l'économie (au sens large) et du tourisme (fonction 9), c'est la hausse constatée des mandatements relatifs aux programmes de la politique développement agricole et rural qui a engendré la progression sur cette fonction.

Enfin, s'agissant de la fonction 3 (culture, jeunesse et sports), ce sont les paiements de soldes d'opérations effectués sur les anciens programmes consacrés au plan piscines (0,65 M€) et halles de sports (0,28 M€) qui permettent d'expliquer l'augmentation entre 2017 et 2018.

**Les autres dépenses d'investissement** concernent principalement les avances remboursables et les travaux pour le compte de tiers. Le tableau suivant expose les variations des principaux programmes composant ces autres dépenses. Leur réduction concerne plusieurs programmes.

<b>Autres dépenses d'investissement</b>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>	<b>Evolution en %</b>	<b>Evolution en M€</b>
Opération Cocon	0,00	0,03	Non significatif	0,03
Fonds habitat	0,78	0,29	-62,82%	-0,49
Avances amélioration habitat	0,43	0,36	-16,28%	-0,07
Avances artisans	0,23	0,16	-30,43%	-0,07
Aménagements fonciers	1,01	0,63	-37,62%	-0,38
Réglementation boisements	0,04	0,05	25,00%	0,01
Autres dépenses	0,05	0,01	-80,00%	-0,04
<b>Total autres dépenses investissement</b>	<b>2,54</b>	<b>1,53</b>	<b>-39,76%</b>	<b>-5,58%</b>

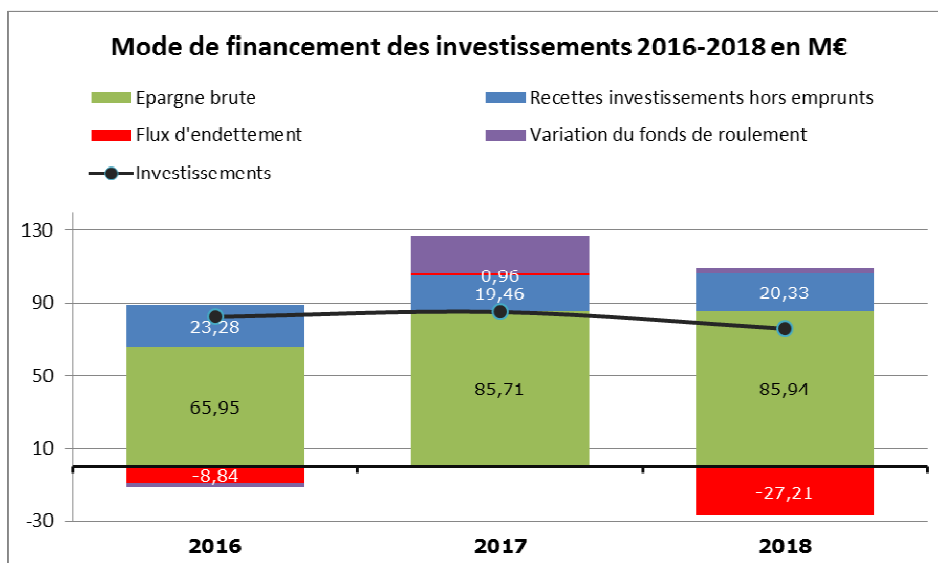
### **3.3 – Le mode de financement des investissements et l'endettement**

Plusieurs types de ressources assurent le financement des investissements des collectivités :

- tout d'abord, les ressources propres qui sont constituées de l'épargne brute et des recettes d'investissement hors emprunts,
- ensuite, dans une moindre mesure, la possibilité d'opérer un prélèvement sur le résultat global de clôture ou fonds de roulement,
- enfin, une ressource externe c'est-à-dire l'endettement.

Le mode de financement des investissements réels hors dette se présente comme suit de 2016 à 2018 :

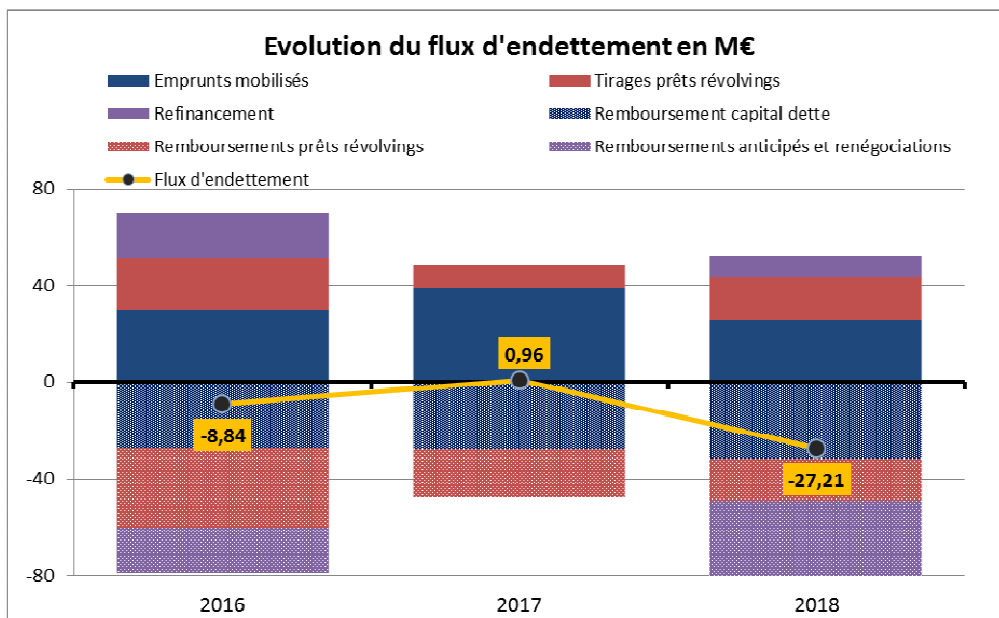
<b>Mode de financement investissements (en M€)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Epargne brute	65,95	85,71	85,94
<i>Variation annuelle</i>	-4,70%	29,96%	0,27%
Recettes investissements hors emprunts	23,28	19,46	20,33
<i>Variation annuelle</i>	4,72%	-16,41%	4,47%
Flux d'endettement	-8,84	0,96	-27,21
<i>Variation annuelle</i>	Non significatif	Non significatif	Non significatif
Variation du fonds de roulement	-2,23	20,83	3,06
<i>Variation annuelle</i>	Non significatif	Non significatif	Non significatif
<b>Total investissements hors dette</b>	<b>82,61</b>	<b>85,29</b>	<b>75,99</b>
<i>Variation annuelle</i>	-18,07%	3,24%	-10,90%



Dans les parties précédentes, nous avons déjà examiné l'évolution de l'épargne brute et des recettes d'investissement hors emprunts.

L'amélioration de l'autofinancement en 2017, confirmée en 2018, a permis dans un premier temps de conforter le fonds de roulement de la collectivité puis d'engager le processus de désendettement annoncé dans les orientations budgétaires.

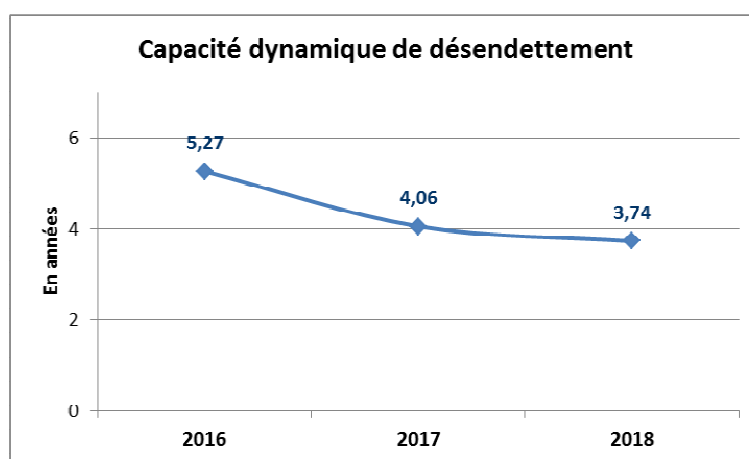
La décomposition de l'évolution du flux de dette apparaît dans le graphe ci-dessous.



L'évolution de l'encours de dette de 2016 à 2018 est donc la suivante :

<b>Endettement en millions d'euros</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Encours de dette au 1er janvier	356,19	347,35	348,31
Flux d'endettement	-8,84	0,96	-27,21
<b>Encours de dette au 31 décembre</b>	<b>347,35</b>	<b>348,31</b>	<b>321,10</b>

La capacité dynamique de désendettement exprime la capacité pour la collectivité de rembourser intégralement sa dette au moyen de ses seules ressources propres, c'est-à-dire son épargne brute. Cet indicateur est celui à privilégier pour apprécier la solvabilité du Département. Ce ratio, exprimé en nombre d'années, rapporte donc l'encours de dette au 31 décembre à l'autofinancement brut.



Ce ratio (3,74 années en 2018) est demeuré dans la « cible » visée, c'est-à-dire aux alentours de 4 ans, grâce au désendettement opéré.

## Conclusion de cette seconde partie

Les taux d'exécution des dépenses et des recettes constatés en 2017, tant en investissement qu'en fonctionnement, demeurent dans la trajectoire des années passées et confirment globalement le sérieux des prévisions budgétaires du Département. Malgré le vote du Budget Primitif fin mars 2018, le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement s'est encore amélioré. A contrario, celle des dépenses d'investissement affiche un repli, surtout à l'aune des crédits inscrits au Budget Primitif.

Les résultats de la collectivité pour l'année 2018 confirment pleinement les deux objectifs principaux de sa stratégie financière, à savoir :

- **Stabiliser durablement l'épargne brute entre 75 et 80 millions d'euros.** Une hausse un peu plus favorable qu'attendu l'an passé de certains des produits de fonctionnement (taxe sur les conventions d'assurances, Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) s'est conjuguée aux efforts de maîtrise des dépenses pour permettre d'atteindre un volume d'autofinancement un peu plus élevé. Considérant les contraintes que connaissent les Départements en matière d'évolution de leurs ressources, l'atteinte de ce premier objectif ne pourra être régulièrement obtenue que par la poursuite d'une évolution moyenne des dépenses de fonctionnement proche de 1 %.

- **Engager le Département**, dont l'encours de dette est supérieur aux collectivités de sa strate (voir troisième partie ci-après), **dans un processus de désendettement et ce, tout en maintenant les investissements**. Plusieurs programmes d'investissement ont malheureusement été en retrait des attentes en termes de réalisation en 2018, alors que des crédits importants avaient été mobilisés dès le vote du Budget Primitif (cas des dépenses d'équipement en maîtrise d'ouvrage concernant les collèges). Par ailleurs, les dépenses liées au Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 connaissent une montée en puissance plus lente que prévu. Cette « sous-réalisation » des investissements a été mise à profit pour accroître le désendettement opéré en 2018 (-27,2 M€).

L'ensemble des agrégats et ratios financiers (épargne brute, taux d'épargne brute, capacité de désendettement) concrétisent pleinement le fait que le Département a respecté 2018 la trajectoire qu'il s'est fixé.



**TROISIEME PARTIE**

**ETUDE COMPARATIVE DES DEPARTEMENTS  
DE NOTRE STRATE DEMOGRAPHIQUE**

---

***Avertissement méthodologique***

*Cette étude est réalisée à partir des dernières données détaillées publiées par la Direction Générale des Finances Publiques et la Direction Générale des Collectivités Locales. Ces données sont afférentes à l'exercice 2017 (seules certaines données de fiscalité directe sont disponibles pour 2018).*

***Cet exercice 2017 est celui de l'entrée en vigueur du transfert de la compétence transports des Départements vers les Régions. De fait, cela engendre des distorsions budgétaires dans la mesure où notre collectivité a accepté le principe d'une délégation de compétence par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, processus qui n'a pas été mis en œuvre dans tous les Départements de la strate. Cela a pour conséquence, pour ce qui est de la moyenne de la strate, un effet à la baisse des dépenses et des recettes de fonctionnement en 2017 qui n'a pas son parallèle pour ce qui est du Puy-de-Dôme.***

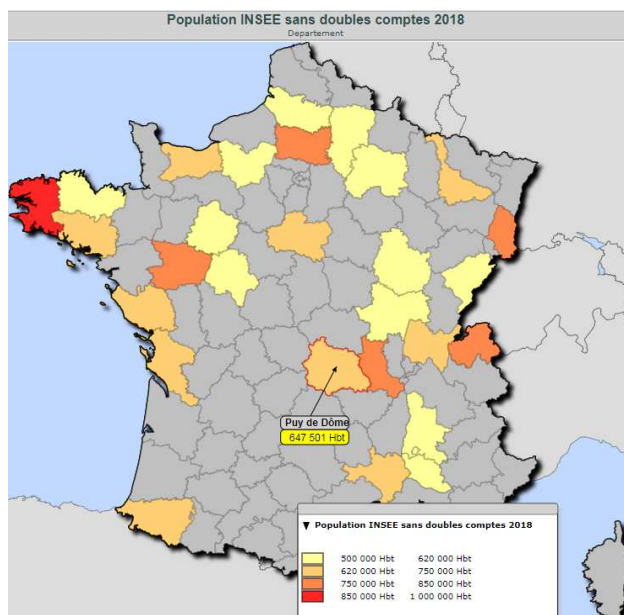
*Le rapport sur le compte de gestion du Payeur (6<sup>ème</sup> partie) apporte des éléments complémentaires concernant l'année 2018.*

*L'analyse concerne les Départements métropolitains de la strate 500 000 à 1 million d'habitants. La population prise en compte est celle du recensement INSEE sans doubles comptes. La majorité des données sont donc exprimées en euros par habitant.*

*Les données détaillées seront essentiellement présentées sous forme graphique.*

-----

## Introduction – Le périmètre de l'étude



28 Départements (500 000 à 1 million d'habitants) sont concernés par cette analyse. La strate représente un nombre total d'habitants de 18 438 463 en 2018.

Elle comporte un département de plus que l'an passé, à savoir la Drôme, qui était jusqu'à maintenant sous le seuil de 500 000 habitants.

Département	Population INSEE - 2012	Population INSEE - 2018	Rang 2018	Evolution 2018/2012	Rang Evolution 2018/2012
Ain	588 853	631 877	16	7,31%	2
Aisne	539 870	538 659	25	-0,22%	28
Calvados	680 908	693 042	10	1,78%	19
Charente-Maritime	616 607	639 938	15	3,78%	7
Côte d'Or	524 144	533 147	27	1,72%	21
Côtes d'Armor	587 519	598 357	19	1,84%	18
Doubs	525 276	536 959	26	2,22%	16
Drôme	482 984	504 637	28	4,48%	5
Eure	582 822	601 948	18	3,28%	9
Finistère	893 914	907 796	1	1,55%	22
Gard	701 883	738 189	8	5,17%	4
Haute-Savoie	725 794	793 938	4	9,39%	1
Haut-Rhin	748 614	762 607	5	1,87%	17
Indre et Loire	588 420	604 966	17	2,81%	14
Loire	746 115	759 411	6	1,78%	20
Loiret	653 510	673 349	11	3,04%	11
Maine et Loire	780 082	809 055	3	3,71%	8
Marne	566 145	572 293	20	1,09%	24
Meurthe et Moselle	731 019	734 403	9	0,46%	25
Morbihan	716 182	744 813	7	4,00%	6
Oise	801 512	821 552	2	2,50%	15
<b>Puy de Dôme</b>	<b>629 416</b>	<b>647 501</b>	<b>14</b>	<b>2,87%</b>	<b>13</b>
Pyrenées Atlantiques	650 356	670 032	12	3,03%	12
Saône et Loire	554 720	555 408	24	0,12%	27
Sarthe	561 050	568 445	22	1,32%	23
Somme	569 775	571 879	21	0,37%	26
Vaucluse	540 065	557 548	23	3,24%	10
Vendée	626 411	666 714	13	6,43%	3
Total	17 913 966	18 438 463		2,93%	
Moyenne	639 785	658 517		2,93%	
Minimum	482 984	504 637		-0,22%	
Maximum	893 914	907 796		9,39%	
Médiane	621 509	643 720		2,66%	

La population 2018 du Puy-de-Dôme (647 501 habitants) correspond à la médiane de la strate. Elle est légèrement inférieure à la moyenne (658 517 habitants). Notre collectivité est située au 14<sup>ème</sup> rang (sur 28) en termes de population 2018.

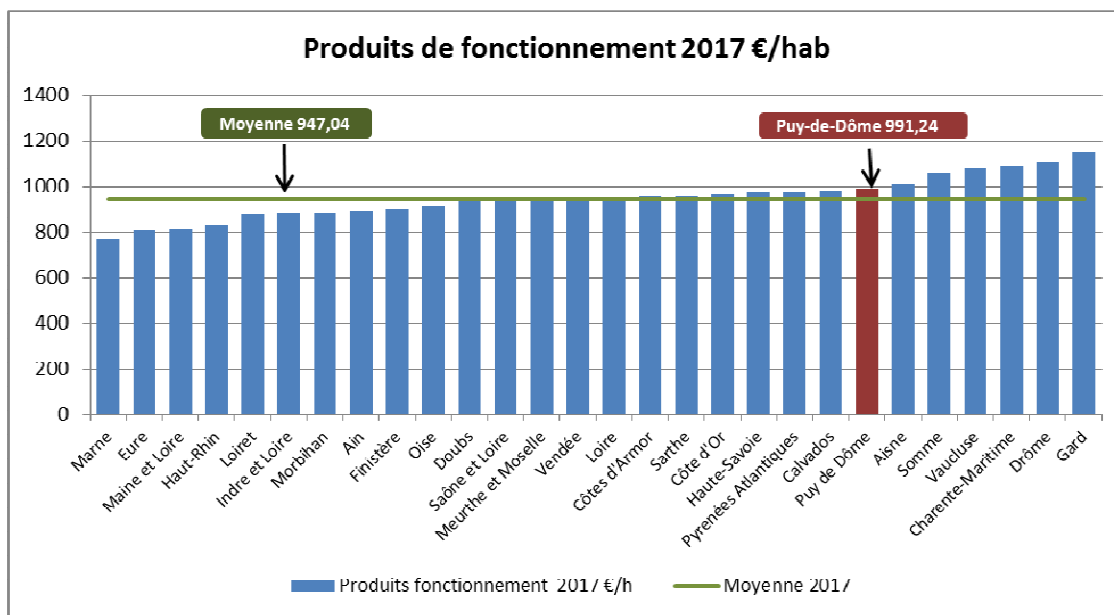
Par rapport à la population 2012 (évolution depuis 6 ans), le Puy-de-Dôme présente un dynamisme démographique (+2,87 %) très proche de celui de la moyenne (+2,93 %) de la strate.

## 1 – La section de fonctionnement et l'épargne

Seront successivement examinés les produits et les charges de fonctionnement avant de s'intéresser à l'autofinancement.

### 1.1 – Les recettes réelles de fonctionnement

Le graphe ci-dessous représente tout d'abord le **volume global des produits de fonctionnement**.

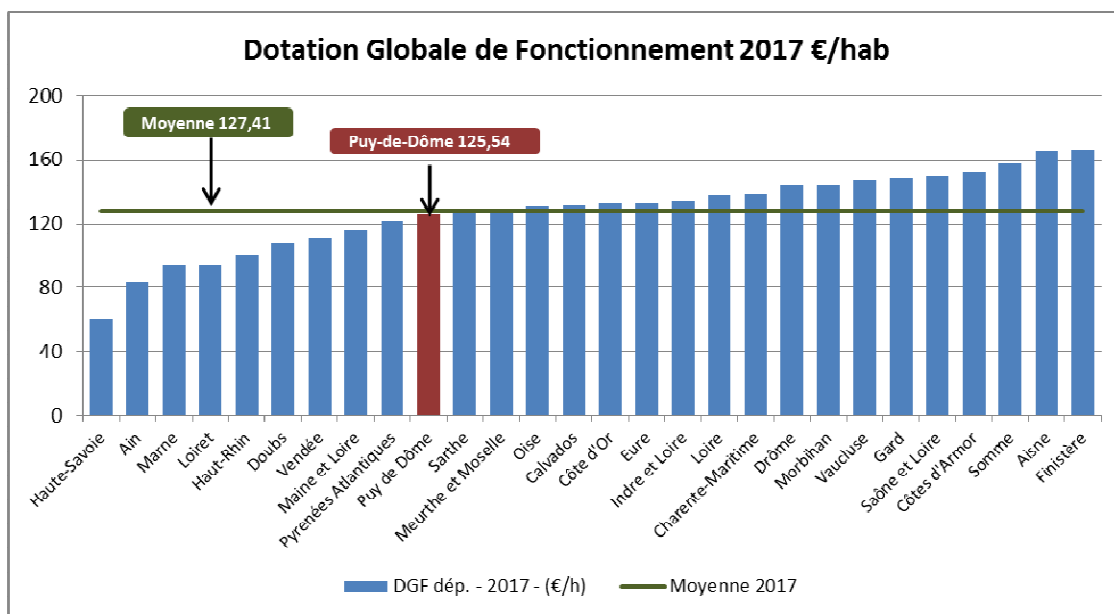


Les recettes de fonctionnement de la collectivité départementale se situaient légèrement au-dessus (+2,5 %) de la moyenne de la strate en 2016. Pour 2017, les produits sont supérieurs de 4,7 % à la moyenne.

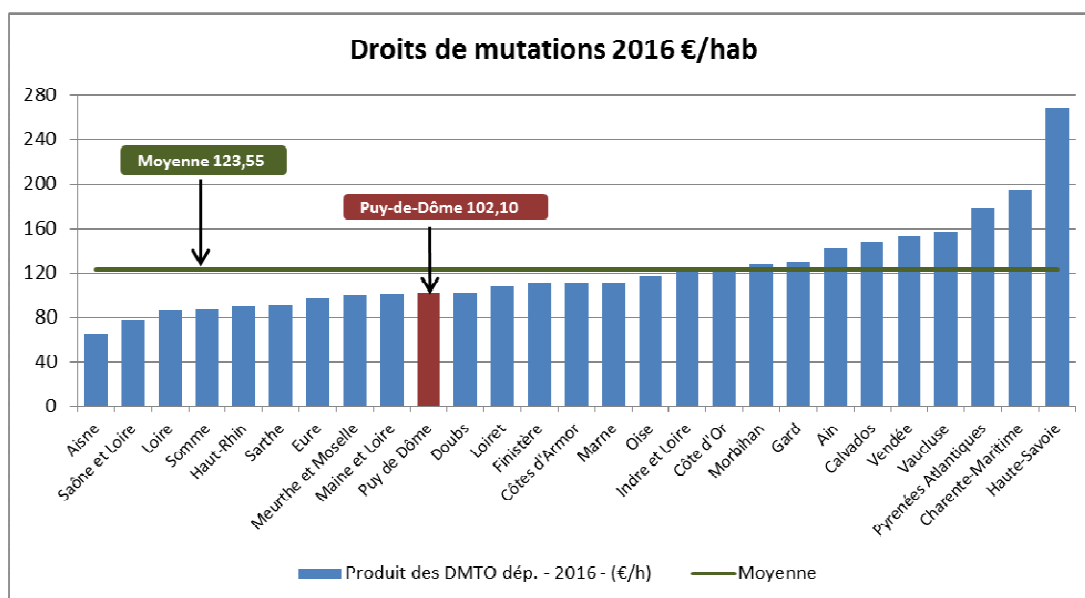
Pour une part, ce positionnement à la hausse du niveau des recettes s'explique par le fait que nous avons conservé l'intégralité des participations familiales pour les transports scolaires en 2017, ce qui n'a pas été le cas de tous les Départements de la strate.

Nous constatons toujours des variations différenciées pour ce qui est des différentes composantes de recettes réelles de fonctionnement.

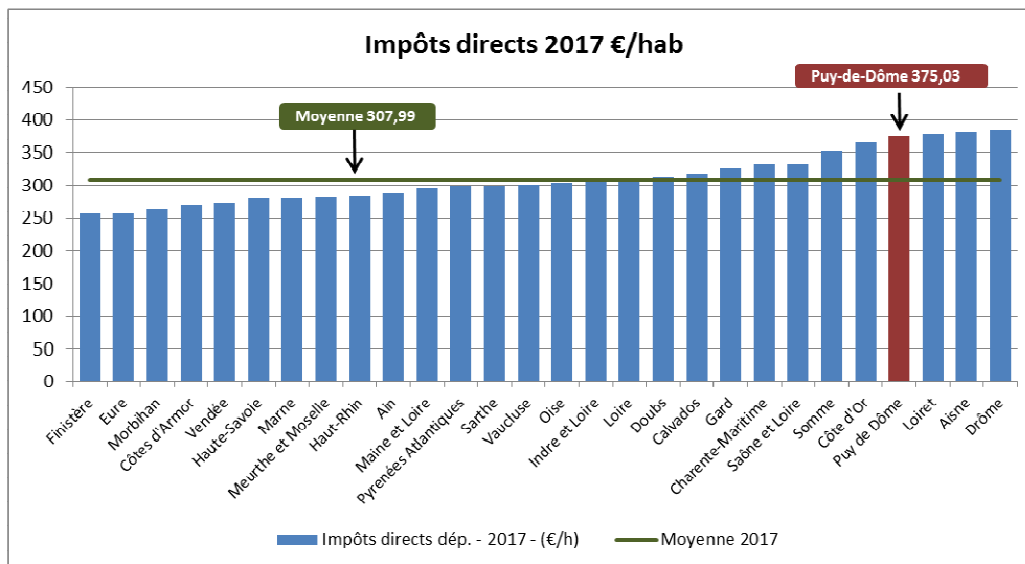
Ainsi, le montant du principal concours versé par l'Etat, à savoir la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**, est très légèrement inférieur (-1,5 %) pour le Puy-de-Dôme à celui de la moyenne de la strate.



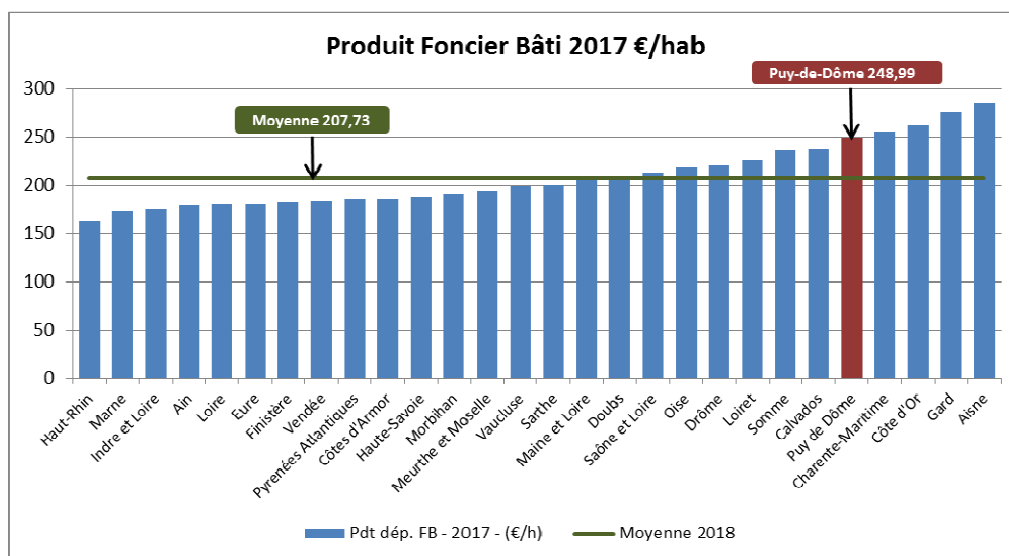
De même, en termes de **droits de mutations**, le Puy-de-Dôme dispose de ressources nettement inférieures (-17,3 %) à la moyenne de la strate, laquelle subit un sensible effet à la hausse avec l'important produit perçu par la Haute-Savoie et dans une moindre mesure par des Départements de la façade atlantique et du bassin méditerranéen.



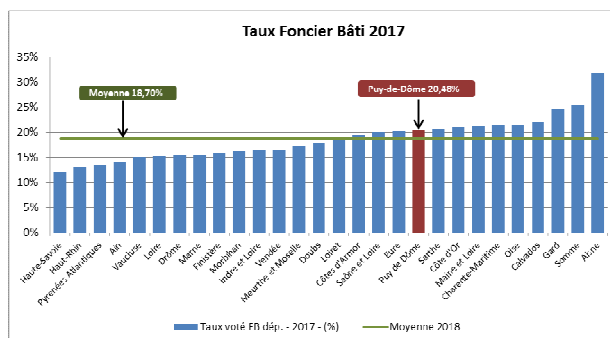
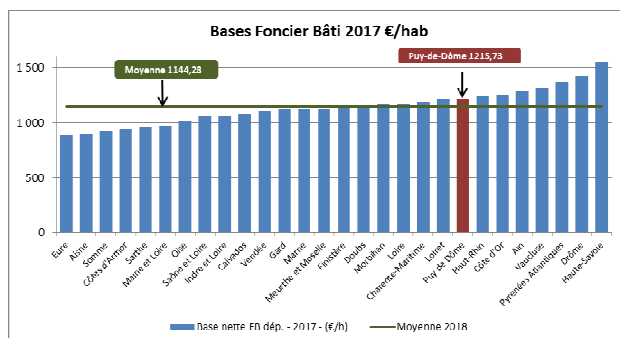
Par contre, le montant des impôts directs présente un niveau supérieur (+21,7 %) à la moyenne. Cette rubrique, qui s'appuie sur définition comptable de l'Instruction M52, regroupe le produit du foncier bâti, de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), des Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (IFER) et le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR).



Le produit du foncier bâti 2017 apparaît supérieur de 19,9 % à la moyenne comme il est présenté sur le graphique ci-dessous.

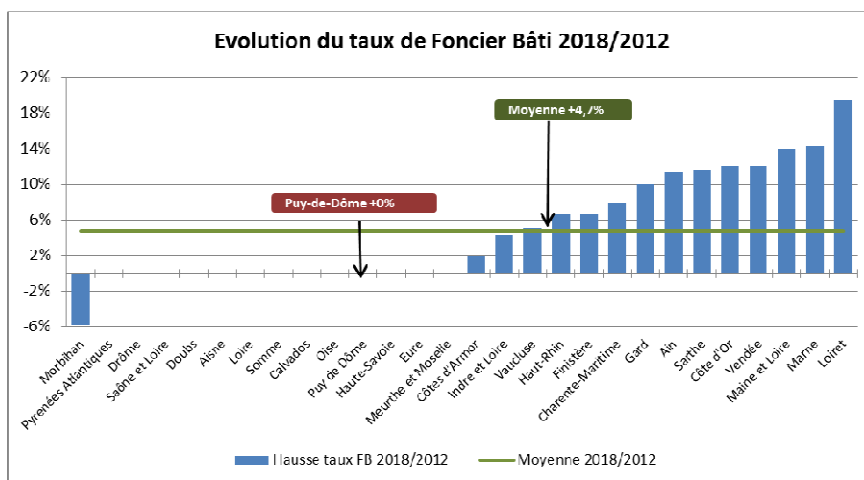


Ce produit résulte bien sûr de la multiplication de bases par un taux. Les **bases départementales** sont supérieures de 6,2 % à la moyenne. Quant au **taux de foncier bâti 2017**, il était situé 9,5 % au-dessus de la moyenne (20,48 % contre 18,70 %).

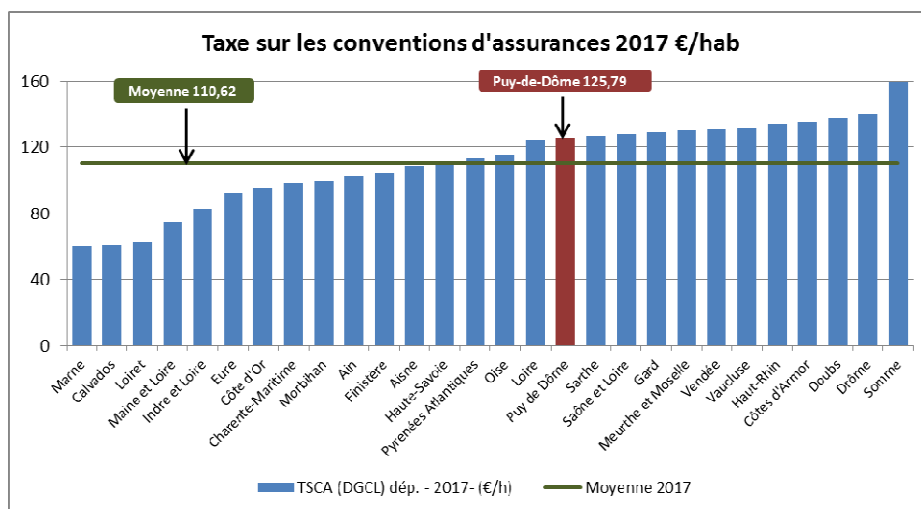


Il est à nouveau souhaitable de préciser que **la réforme fiscale mise en œuvre en 2011** a notamment prévu le transfert aux Départements de la part régionale de taxe sur le foncier bâti et que **le taux de foncier bâti voté par la Région Auvergne en 2010 (4,77 %) était supérieur de 46,8 % à la moyenne métropolitaine hors Île-de-France (3,25 % - source DGCL)**, cela ayant donc eu pour effet d'augmenter le positionnement de notre taux comparativement à la moyenne.

Cela étant, en intégrant l'année 2018 (sur les six dernières années : 2012-2018, le Puy-de-Dôme n'a pas augmenté son taux de foncier bâti alors que près de la moitié des Départements de la strate ont eu recours au levier fiscal, certains de façon importante (croissance moyenne de 4,7 %).

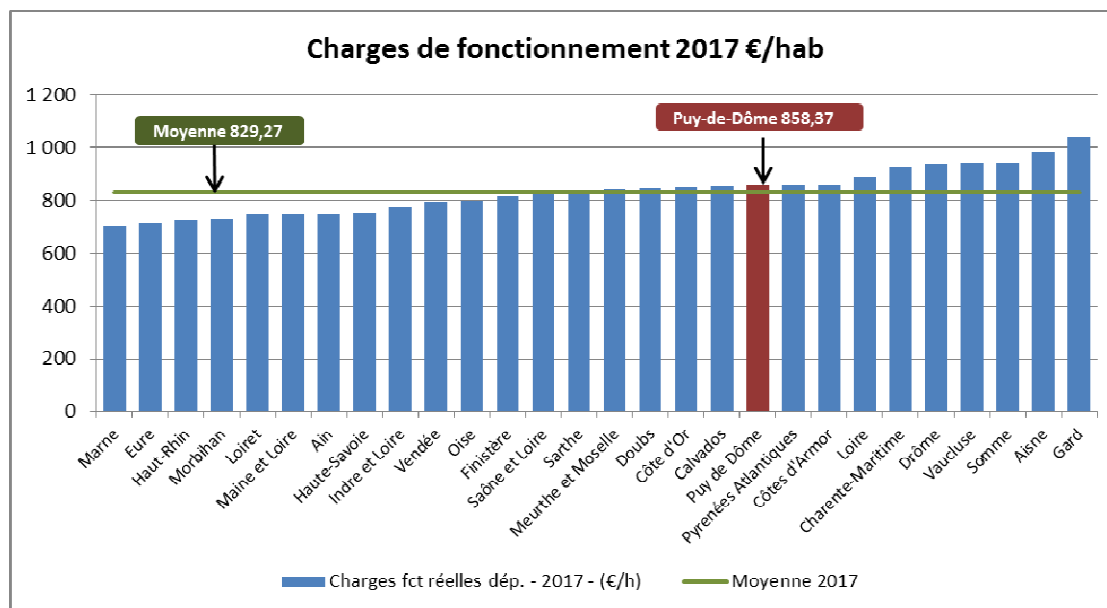


Enfin, en ce qui concerne le produit de la taxe sur les conventions d'assurances, le Puy-de-Dôme dispose d'une recette supérieure de 13,7 % à la moyenne. Il convient cependant de préciser que la 3<sup>ème</sup> fraction de cette taxe a été attribuée aux Départements dans le cadre de la réforme fiscale de 2010 (suppression de la taxe professionnelle) et tous les Départements n'en bénéficient pas.



## 1.2 – Les charges réelles de fonctionnement

Nos dépenses réelles de fonctionnement 2016 étaient de 4,4 % supérieures à la moyenne de la strate. Pour l'exercice 2017, elles se situent 3,5 % au-dessus de ladite moyenne.

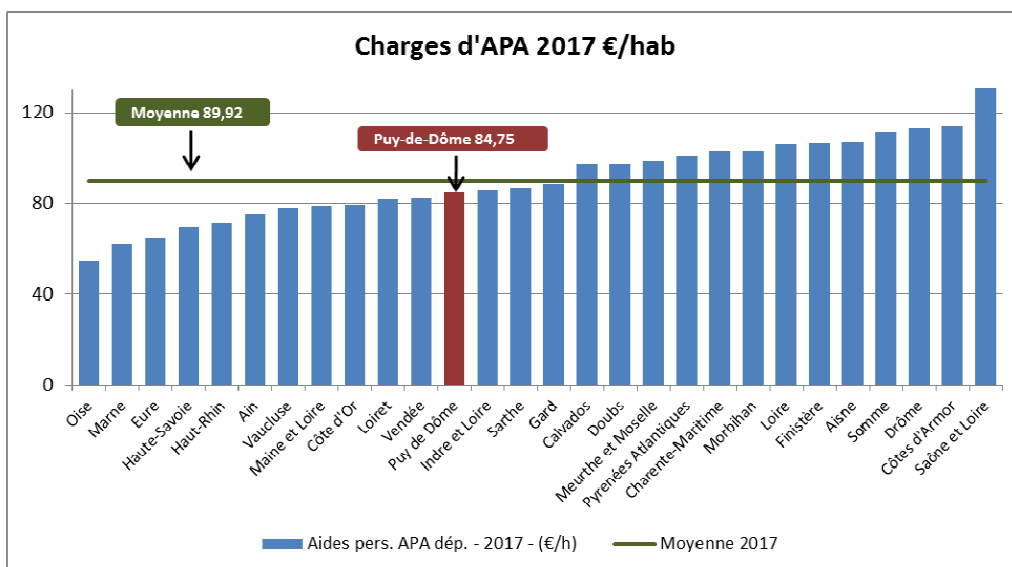


Comme cela a été évoqué pour les produits de fonctionnement, l'incidence pour une majorité des Départements de l'arrêt de la prise en charge des dépenses de transports sur les dépenses réelles de fonctionnement est difficile à appréhender.

Tout comme pour les recettes, les évolutions sont différentes selon les rubriques de charges.

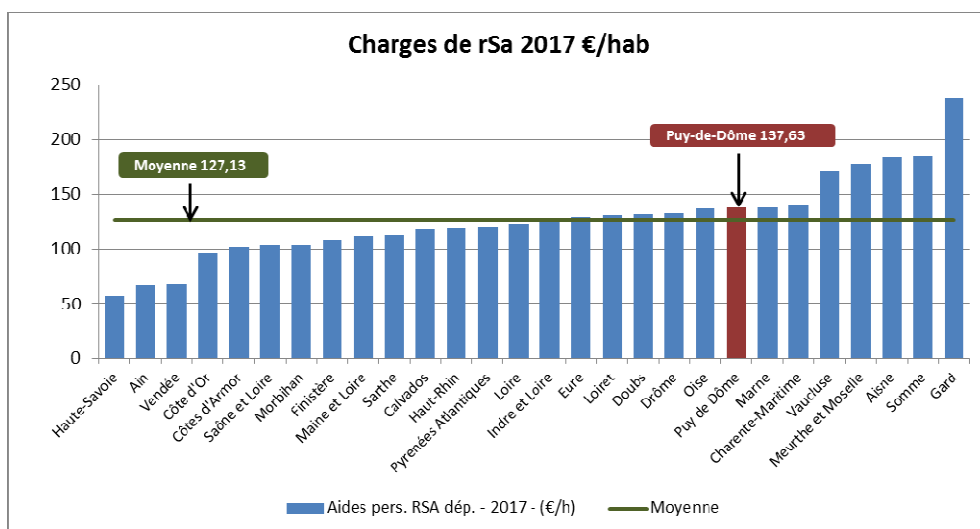
Les dépenses liées à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) se situent légèrement en dessous de celles de la moyenne de la strate (5,6 %) en 2017.





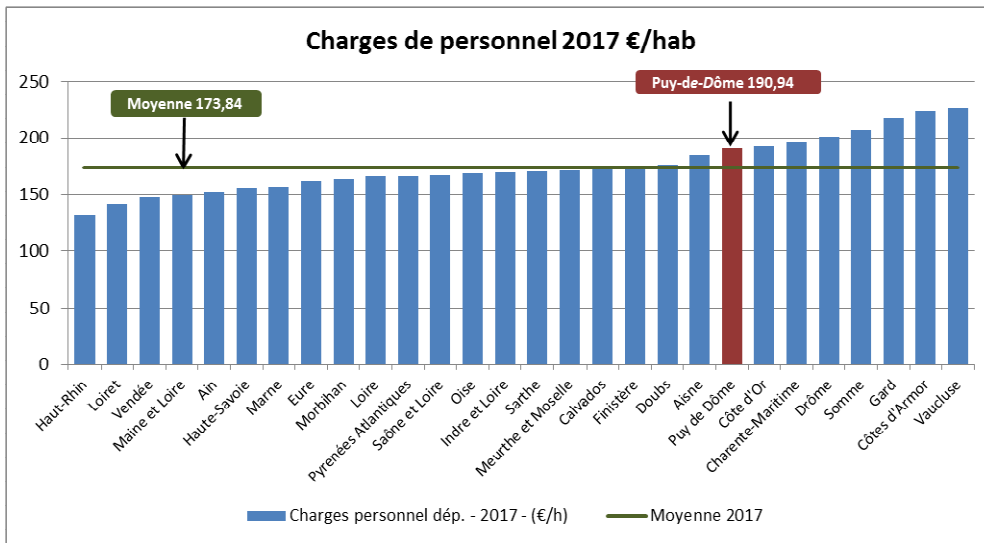
La situation des dépenses de **Prestation de Compensation du Handicap (PCH)** a été évoquée dans la seconde partie avec une progression sur les exercices 2015-2017 près de 3 fois supérieure à la moyenne de la strate.

S'agissant des **allocations liées au Revenu de Solidarité Active (rSa)**, les dépenses payées sont aussi supérieures (+ 8,2 %) à la moyenne de la strate, laquelle est fortement « tirée » à la hausse par un Département.

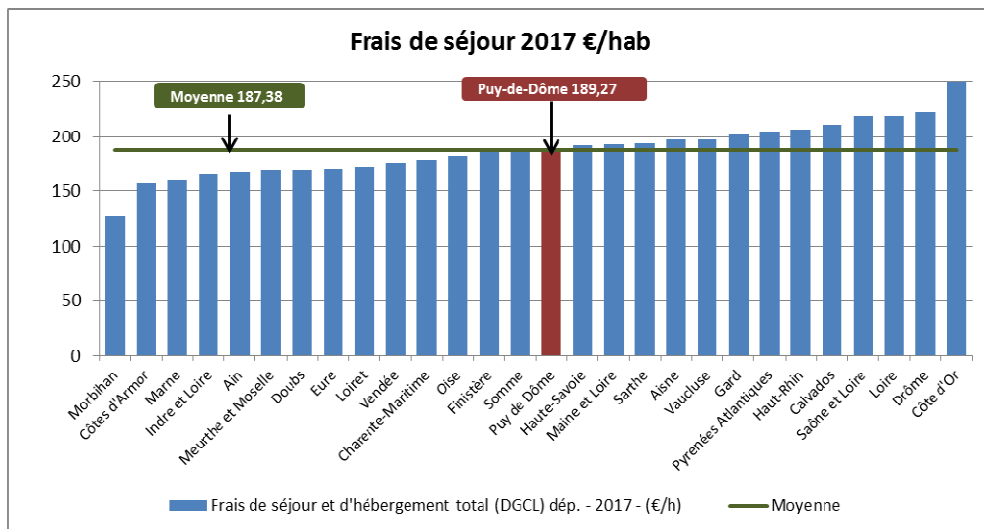


**Les charges de personnel** (190,94 € par habitant) se situent en 2016 au-dessus (+ 9,8 %) de la moyenne de la strate (173,84 € par habitant).

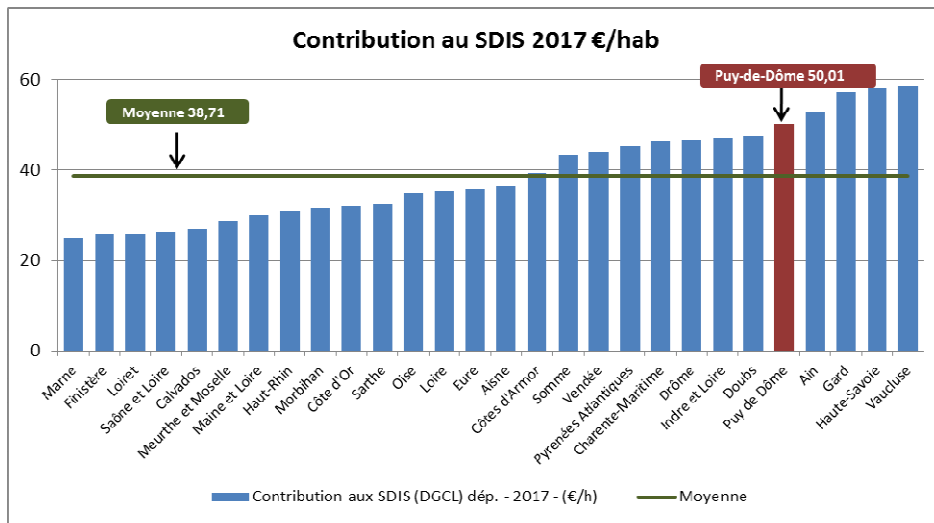
Il faut cependant rappeler qu'en 2016 et en 2017, la suppression des budgets annexes du Laboratoire Vétérinaire et Biologique puis du Parc Technique Départemental a engendré l'inscription respective en valeur 2017 de 1,52 et 4,45 million d'euros de dépenses de personnels supplémentaires au budget principal. Tous les Départements de la strate n'ont pas le même périmètre budgétaire concernant ces dépenses.



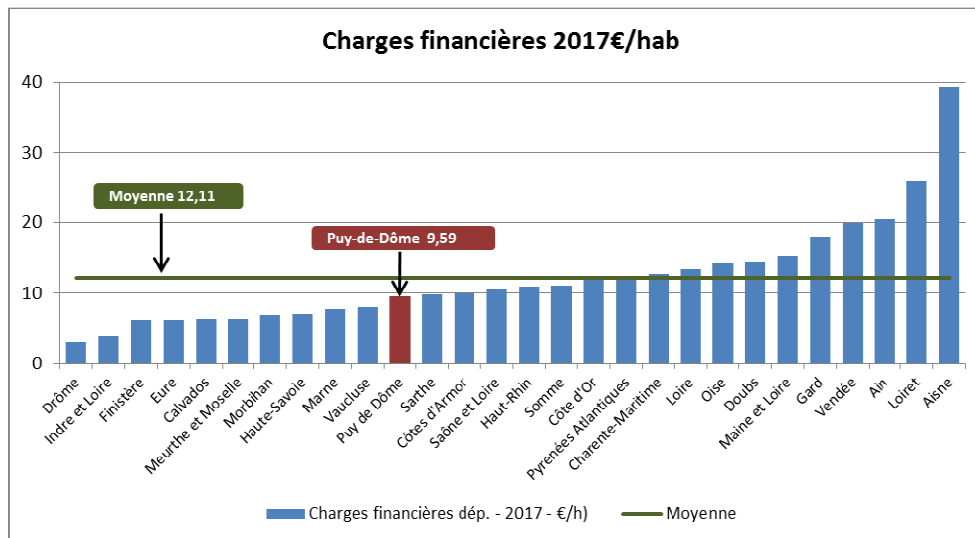
En ce qui concerne **les frais de séjours**, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses d'hébergement (personnes âgées, personnes handicapées, enfance) ou de prévention, elles étaient en 2017 pour le Puy-de-Dôme supérieures de 1 % par rapport à la moyenne de la strate.



S'agissant de la **contribution versée au SDIS**, elle était en 2016 pour le Puy-de-Dôme supérieure de plus de 29,2 % au montant moyen de la strate.

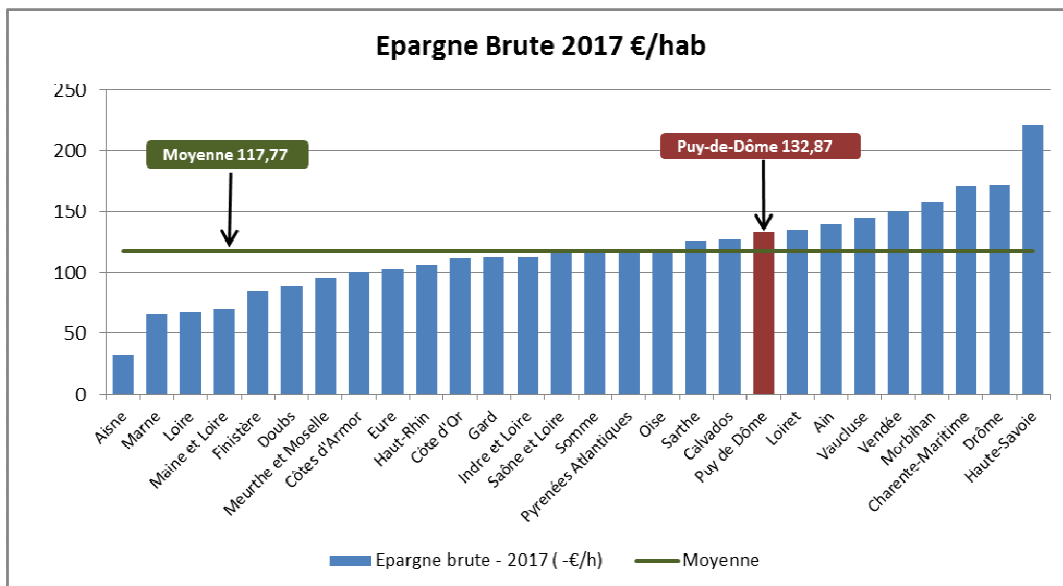


Les charges financières de la collectivité départementale étaient toujours, comme les années précédentes, très en dessous (-20,8 %) de celles de la moyenne de la strate. Ces charges demeurent toujours élevées pour certains Départements engagés dans des opérations de désensibilisation de leur dette aux emprunts « toxiques ».



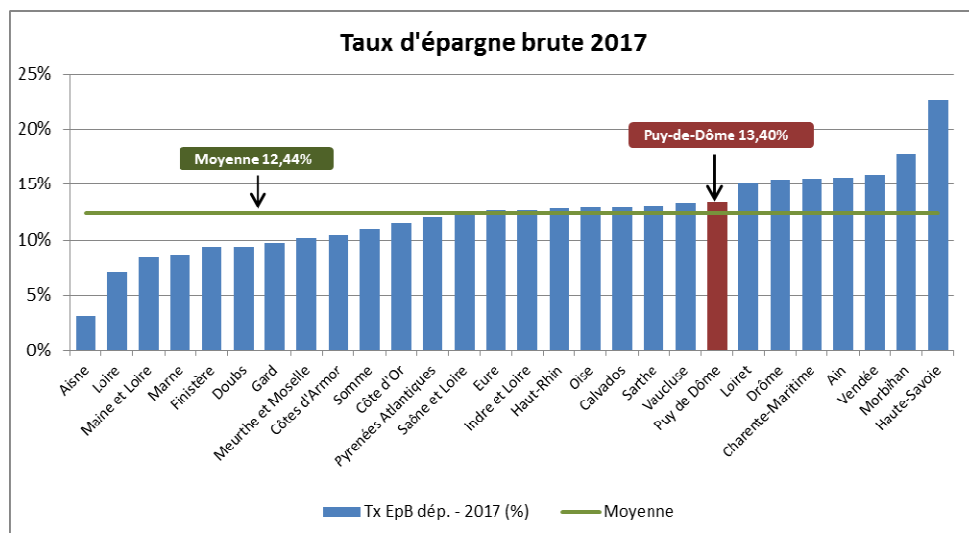
### 1.3 – L'épargne brute et le taux d'épargne brute

Alors que l'autofinancement brut se situait en 2016 sensiblement en dessous (-12 %) de la moyenne de la strate, les efforts réalisés par le Département pour maîtriser ses charges lui ont permis en 2017 de retrouver une épargne supérieure (+ 12%) à la moyenne.



L'évolution du taux d'épargne brute, qui rapporte l'autofinancement aux recettes réelles de fonctionnement, est la même. Alors que ce ratio (10,17 % en 2016) était en dessous de la moyenne, il s'établit pour 2017 environ 1 point au dessus de cette moyenne de la strate.

Ce graphe illustre aussi le fait que quelques Départements, par leur richesse fiscale et des contraintes moins fortes pesant sur leurs dépenses de fonctionnement, dégagent des marges de manœuvre sensiblement plus importantes qui justifieraient qu'ils soient davantage mis à contribution dans le cadre des mécanismes de péréquation horizontale.



Compte-tenu des éléments décrits dans la seconde partie de ce document, l'autofinancement du Puy-de-Dôme devrait vraisemblablement se situer à un niveau voisin par rapport à la strate en 2018.

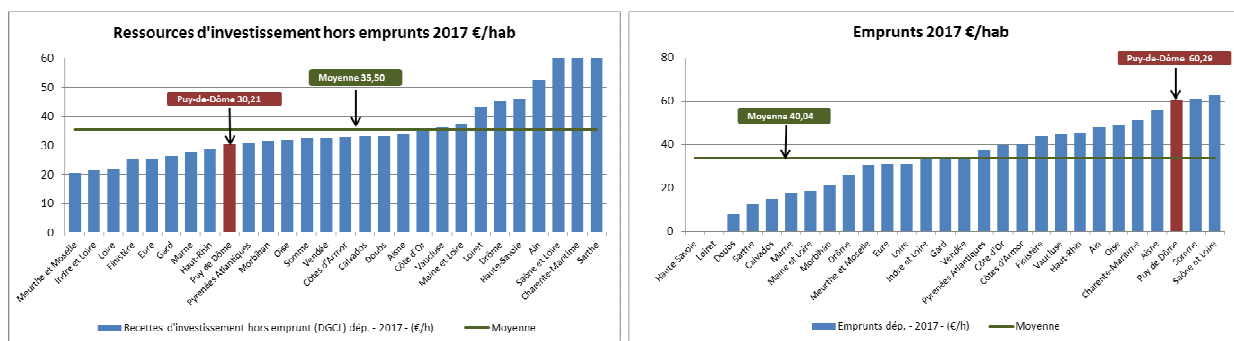
## 2 – Le financement de l’investissement

Seront étudiées les recettes et dépenses d’investissement avant d’examiner le fonds de roulement, l’endettement et la capacité de désendettement.

**A la différence du fonctionnement où d’une façon générale la tendance de fond perdure peu ou prou d’une année sur l’autre, les fluctuations annuelles sont plus importantes en section d’investissement, en lien bien sûr avec la programmation physique et financière des travaux.**

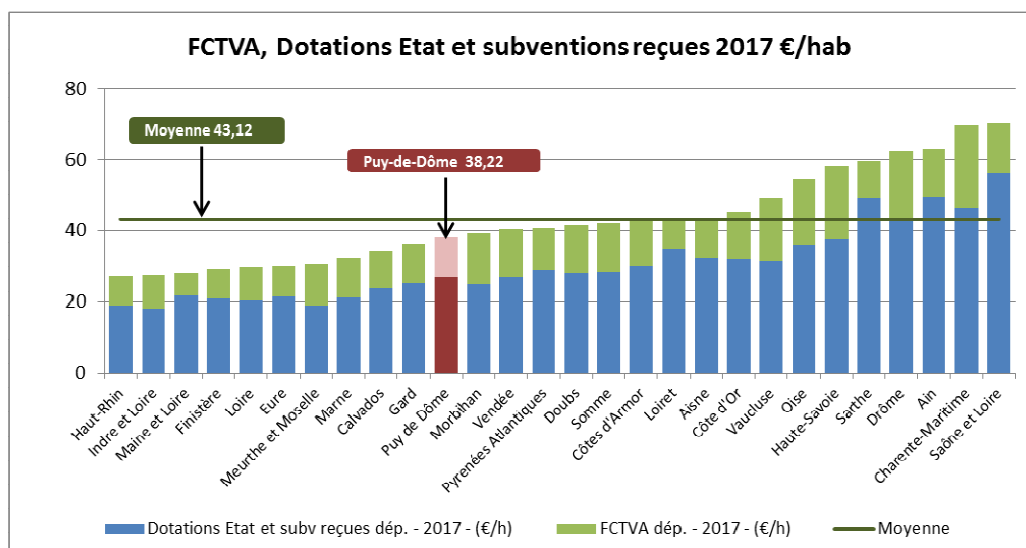
### 2.1 – Les recettes réelles d’investissement

En 2017, si les recettes réelles d’investissement hors dette se sont avérées en dessous de la moyenne, le montant des emprunts mobilisés a lui été sensiblement supérieur à celui de la moyenne de la strate.



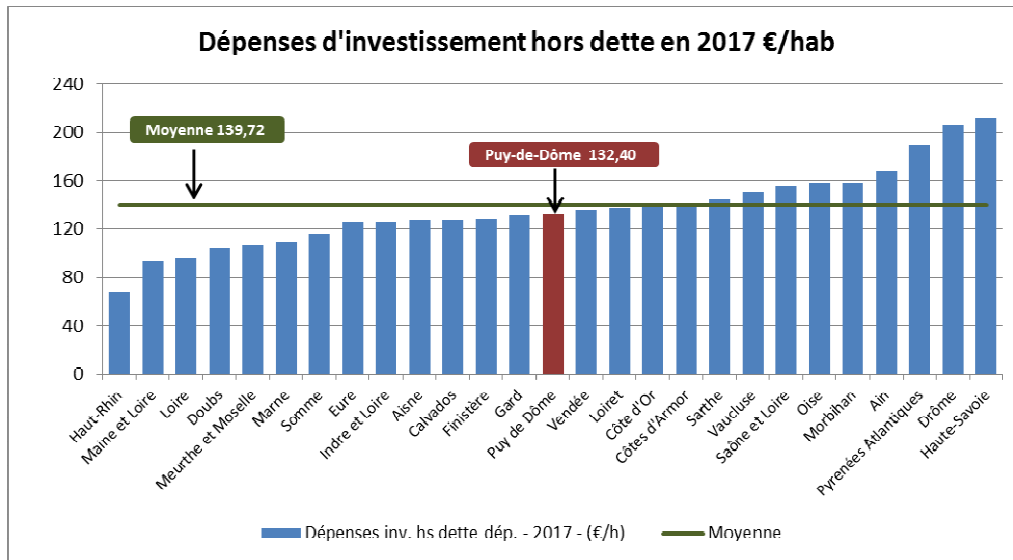
Qu’il s’agisse **du montant du FCTVA encaissé ou des dotations d’équipement versées par l’Etat (Dotation Globale d’Equipeement et Dotation Départementale d’Equipeement des Collèges) et des subventions reçues**, le montant de ces ressources est globalement inférieur de 10 % à la moyenne de la strate en 2017.

Pour le FCTVA, cela s’explique par un volume de dépenses d’équipement plus faible en 2016 (décalage d’un an). S’agissant des subventions perçues, à l’évidence, la collectivité bénéficie moins des concours extérieurs pour le financement de ses projets par rapport à d’autres Départements de la strate.



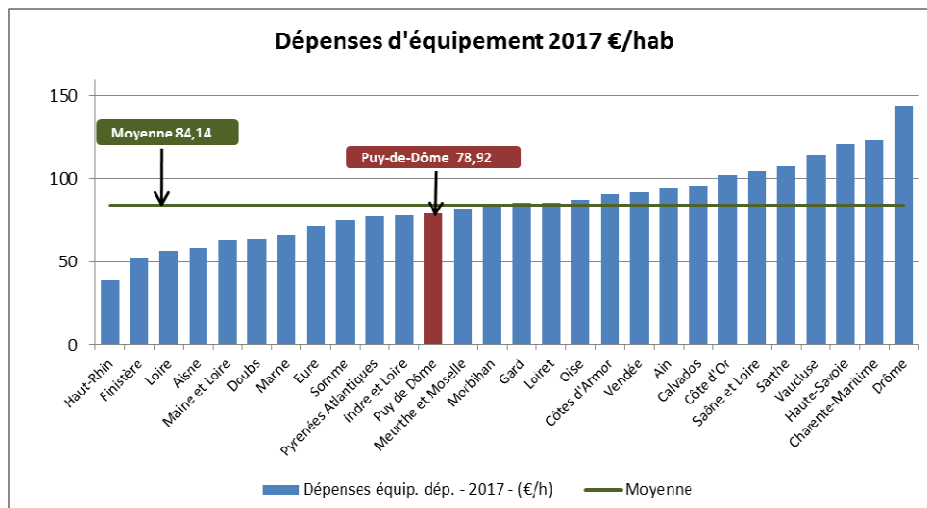
## 2.2 – Les dépenses réelles d’investissement

En 2017, les **dépenses réelles d’investissement hors remboursement de la dette** se sont situées un peu en dessous (-5,2 %) de la moyenne de la strate.

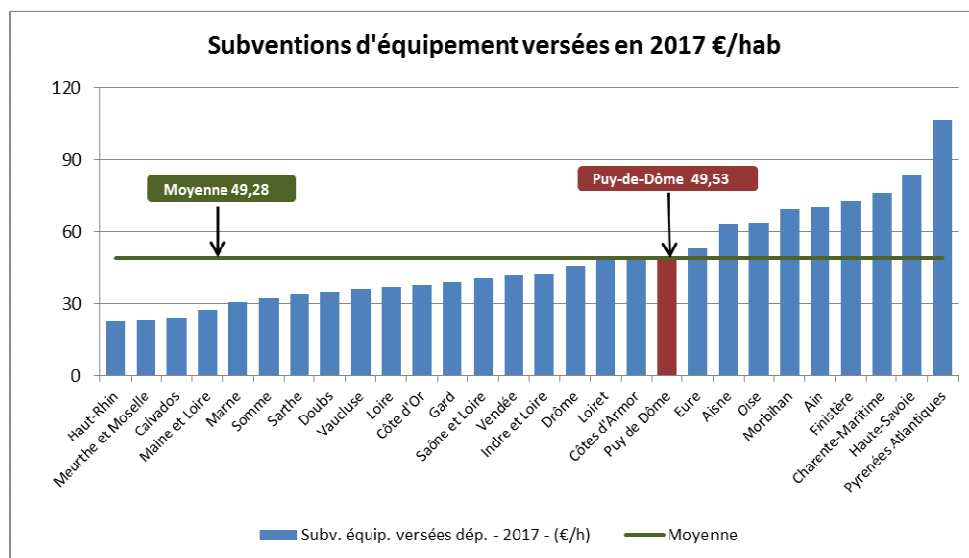


Ces dépenses sont principalement composées des dépenses d’équipement, c’est-à-dire des investissements sous maîtrise d’ouvrage départementale (études, travaux, acquisition de matériel, mobilier et véhicules) et des subventions d’équipement.

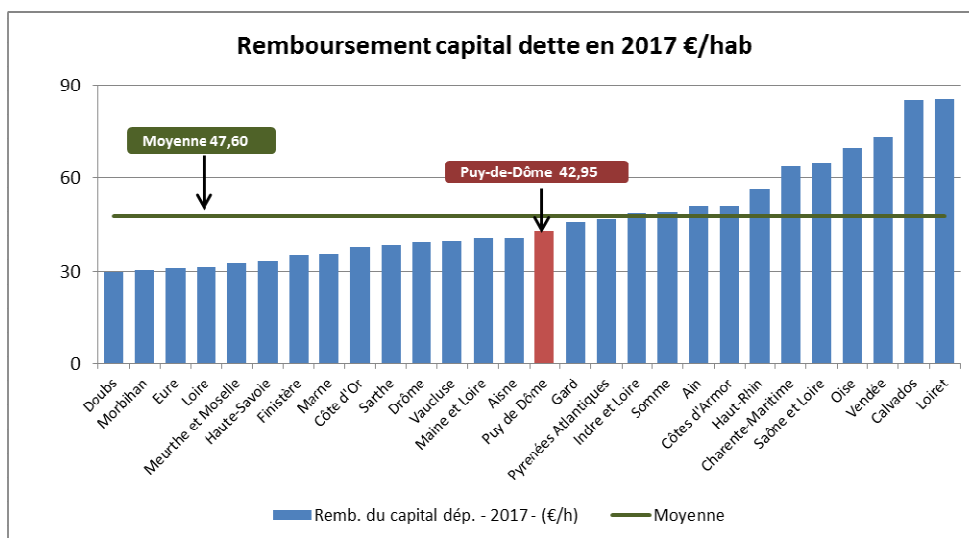
En 2017, les **dépenses d’équipement** se situaient à un niveau inférieur (-6,2 %) à la moyenne.



**Les subventions d'équipement** étaient très légèrement supérieures (0,5 %) à celles versées par les Départements de la même strate. Il est à noter que la moyenne 2017 a été très fortement influencée à la hausse par les dépenses d'un Département.



S'agissant enfin du **remboursement du capital de la dette**, il se situait en 2017 près de 10 % en dessous du montant moyen de la strate.

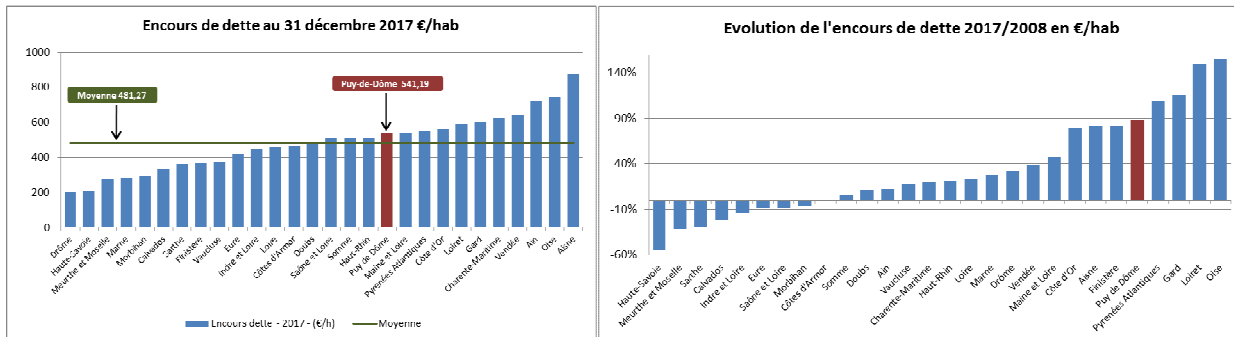


### 2.3 – Endettement et capacité de désendettement

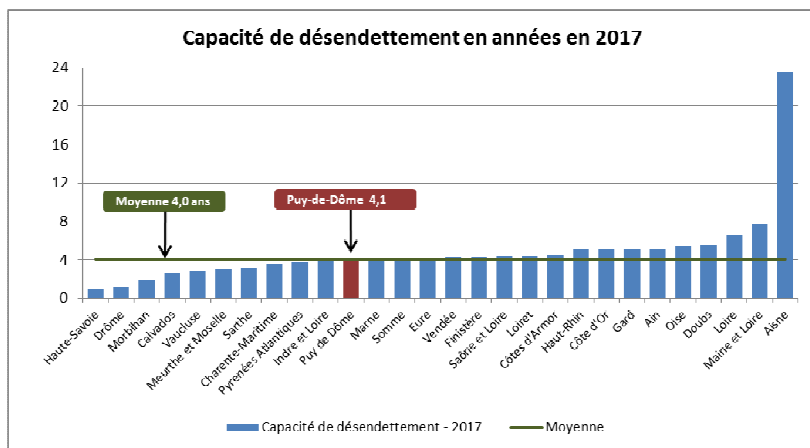
A fin 2017, le Puy-de-Dôme présentait un **stock de dette par habitant supérieur de 12,4 % à celui de la moyenne de la strate.**

Cette situation s'explique par le fait que le Puy-de-Dôme a plus investi que la moyenne au cours des 10 dernières années et que son niveau d'autofinancement a parfois été un peu inférieur à celui de la moyenne.

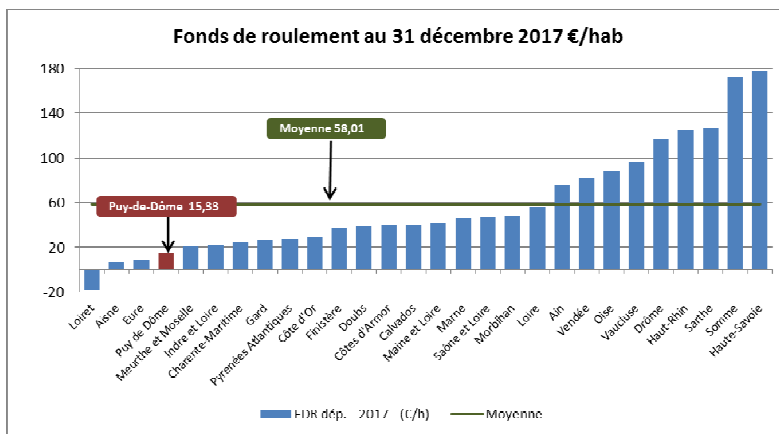
Sur les 10 dernières années, notre Département est l'un de ceux dont l'encours de dette a le plus augmenté. Ce mouvement s'est inversé en 2018 avec une réduction du stock de la dette de 7,8 % en fin d'exercice et la stratégie déclinée lors des orientations budgétaires vise clairement à poursuivre le désendettement.



La capacité de désendettement du Département (4,1 années) était en 2017 quasiment la même que la moyenne de la strate.



Enfin, en ce qui concerne le fonds de roulement final au 31 décembre 2017, il se situait volontairement à un niveau plus limité que la moyenne, la collectivité ayant fait le choix de ne pas thésauriser outre mesure des ressources qui auraient de plus été utilisées pour partie coûteuses en frais financiers.





## Conclusion de cette troisième partie

Les comparaisons en section de fonctionnement sont depuis ces données 2017 un peu biaisées par les effets du transfert de la compétence transports aux Régions. Si quelques Départements à l'instar du Puy-de-Dôme ont en effet pris une délégation temporaire jusqu'à fin août 2017, fort peu se sont vus proposer par leurs Régions une délégation plus longue par la suite. Cela influe dans une proportion difficile à estimer à l'aune des seules données départementales, sur les évolutions de la moyenne de la strate dans certaines rubriques.

Cet élément mis à part, l'étude met cependant clairement en évidence le redressement de l'autofinancement du Département en 2017, l'épargne brute qui était sensiblement en dessous de la moyenne en 2016 repassant au dessus en 2017.

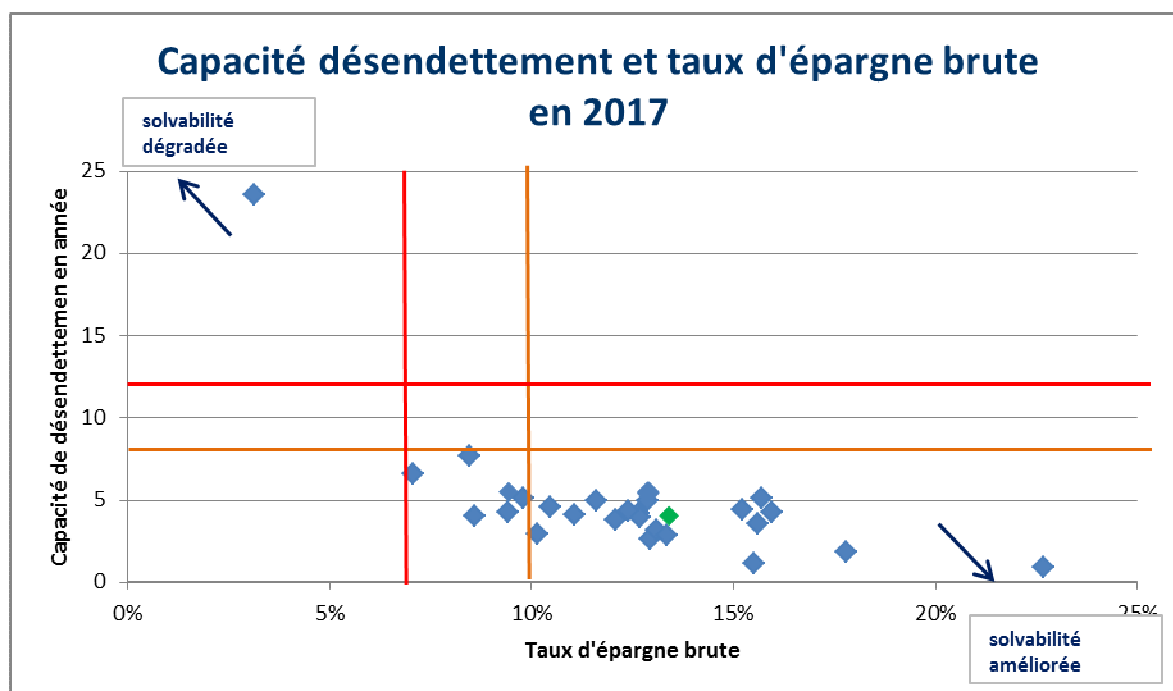
En matière d'investissements, si les subventions d'équipement font apparaître le soutien toujours conséquent du Puy-de-Dôme aux territoires, les dépenses d'équipement se sont avérées un peu en dessous de la moyenne.

La situation consolidée au travers la capacité de désendettement place notre collectivité dans une position identique à la moyenne de la strate.

Le graphique ci-après synthétise la situation financière des collectivités au travers des deux principaux indicateurs que sont le taux d'épargne brute et la capacité de désendettement avec :

- un seuil de vigilance : taux d'épargne brute inférieur à 10 % et capacité de désendettement supérieure à 8 ans,
- un seuil d'alerte : taux d'épargne brute inférieur à 7 % et capacité de désendettement supérieure à 12 ans.

Ce graphique positionne le Puy-de-Dôme (point vert) dans la catégorie des Départements dont la solvabilité était satisfaisante à fin 2017.



**QUATRIEME PARTIE**

**BILAN DE LA GESTION PLURIANNUELLE**

---

## **1 – Les principes de la gestion pluriannuelle**

---

L'article L. 3312-4 du code général des collectivités territoriales prévoit que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP). Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

De même, les crédits de fonctionnement peuvent également comprendre des autorisations d'engagement (AE). Cette faculté est réservée aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions au titre desquelles le Département s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, dans le cadre de l'exercice de ses compétences, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers à l'exclusion des frais de personnel. Les autorisations d'engagement constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme ou d'engagement correspondantes. L'équilibre budgétaire de chacune des sections s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Depuis 2001, hormis pour quelques lignes budgétaires, le Département gère l'ensemble de sa section d'investissement en AP.

Les AE ont été mises en place en fonctionnement à partir de 2004. Elles concernent le plus souvent des dépenses d'interventions (subventions ou participations).

Cette gestion permet d'améliorer la lisibilité budgétaire en faisant bien la distinction entre capacité d'engagement et de paiement. Elle autorise également un véritable pilotage pluriannuel en facilitant le suivi sur plusieurs exercices des engagements votés par l'Assemblée départementale.

## 2 – Le bilan des autorisations de programme au 31 décembre 2018

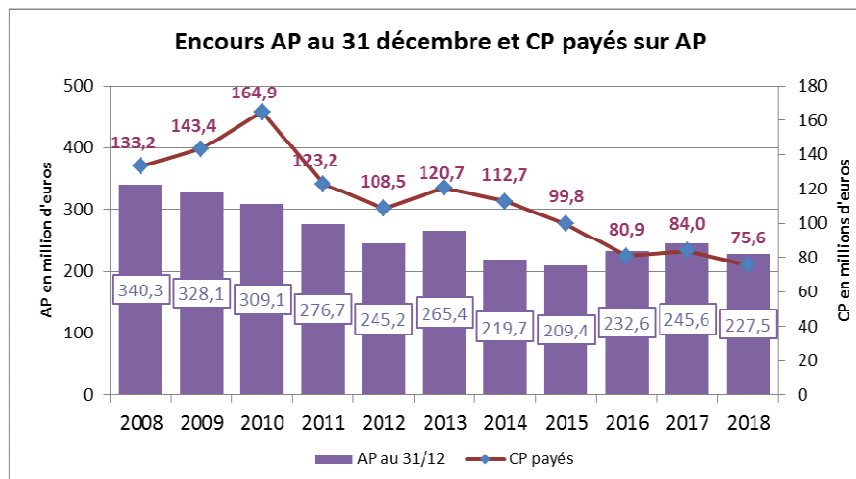
Le tableau ci-après présente, par politiques publiques, l'encours des AP, les nouvelles AP votées et la consommation des CP.

<b>BILAN DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES - INVESTISSEMENT</b>						
Politique publique	Total des AP votés avant 2018	Encours d'AP au 01/01/18 sur le stock d'AP antérieures à 2018 (1)	Nouvelles AP votées (BP+BS+DM) au cours de l'exercice 2018 (2)	CP mandatés au cours de l'exercice 2018 (3)	Encours d'AP au 31/12/18 (4=1+2-3)	Ratio de couverture de l'encours d'AP constaté au 31/12/2018 (5=4/3)
Aide sociale	41 158 116	1 393 893	973 953	1 147 313	1 220 532	<b>3,01</b>
Communication	47 000					
Coopération décentralisée	50 000	0			0	
Culture et éducation populaire	44 194 816	1 693 050	1 299 527	1 217 690	1 774 888	
Développement du tourisme et thermalisme	35 187 893	3 101 883	187 974	577 896	2 711 961	
Développement économique	27 195 183	0		0	0	
Développement rural et agricole	161 699 113	7 802 616	2 602 687	3 899 259	6 506 044	
Éducation	320 015 746	21 192 201	7 769 490	5 926 570	23 035 121	
Environnement	161 690 238	21 497 233	8 021 387	6 669 793	22 848 827	
Finances	886 319					
Grands projets	187 279 026	86 432 752	1 653 903	6 566 041	81 520 613	
Habitat et logement	65 490 094	6 960 795	3 423 513	2 327 530	8 054 002	
Informatique et moyens	29 214 294	1 732 653	1 247 314	1 696 319	1 283 647	
Développement social	3 087 068	0	0	0	0	
Patrimoine Départemental	88 073 451	14 701 427	636 111	2 243 233	13 094 305	
Politiques territoriales	255 302 280	50 293 608	-221 272	14 064 081	35 981 281	
Ressources humaines	25 988				0	
Sécurité	4 210 284		1 600 000	200 000	1 400 000	
Sports	26 427 412	2 892 637	147 361	1 080 284	1 959 714	
Transports	22 726 061	165 007	68 458	58 137	175 329	
Voirie	650 108 181	25 720 013	28 066 217	27 887 003	25 899 227	
<b>Somme :</b>	<b>2 124 068 563</b>	<b>245 579 766</b>	<b>57 476 623</b>	<b>75 561 149</b>	<b>227 465 490</b>	

Le ratio de consommation des AP rapporte le montant de leur encours au 31 décembre à la somme des CP mandatés dans l'exercice. Le suivi de cet indicateur au fil des exercices est important car il révèle l'ampleur des sommes restant à honorer dans le cadre des engagements pris. Ainsi, une élévation significative de ce ratio met en évidence un rallongement de la durée de vie des AP et, par voie de conséquence, un accroissement du montant des paiements qui devront intervenir dans les prochaines années.

A fin 2018, il fallait 3,01 années pour éteindre l'intégralité des encours d'AP restant au 31 décembre au rythme des paiements observés en 2018. Ce ratio était de 2,92 années à fin 2017 et 2,87 à fin 2016.

Le graphe ci-dessous représente l'évolution de l'encours d'AP et les CP réalisés (sur AP) depuis 2008.



### 3 – Le bilan des autorisations d’engagement au 31 décembre 2018

Le montant global des AE ouvertes est naturellement inférieur à celui des AP.

Par politiques publiques, la situation des autorisations d’engagement est décrite dans le tableau ci-dessous.

<b>BILAN DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT - FONCTIONNEMENT</b>						
Politique publique	Total des AE votées avant 2018	Encours d'AE au 01/01/18 sur le stock d'AE antérieures à 2018 (1)	Nouvelles AE votées (BP+BS+DM) au cours de l'exercice 2018 (2)	CP mandatés au cours de l'exercice 2018 (3)	Encours d'AE au 31/12/18 (4= 1+2-3)	Ratio de couverture de l'encours d'AE constaté au 31/12/2018 (5=4/3)
Aide sociale	122 584 745	113 791 818	61 416 769	26 829 005	148 379 582	<b>7,29</b>
Communication	80 000	0			0	
Coopération décentralisée	440 040	0			0	
Culture et éducation populaire	8 141 884	361 278	395 307	484 946	271 639	
Développement du tourisme et thermalisme	2 558 821	273 018	265 069	399 519	138 568	
Développement économique	2 669 159	0			0	
Développement rural et agricole	9 800 178	767 316	841 056	874 899	733 472	
Education	2 706 224	320 734	907 469	594 054	634 150	
Environnement	3 162 263	531 550	183 740	346 972	368 318	
Finances	131 000	130 945	-70 000	786	60 159	
Grands projets	109 424 095	100 859 285	1 386 387	2 447 878	99 797 793	
Habitat et logement	2 839 397	263 944	375 599	457 501	182 042	
Développement social	11 703 643	4 101 882	161 975	1 759 151	2 504 706	
Patrimoine Départemental	250 103	0			0	
Politiques territoriales	4 750 887	23 577	27 108	17 600	33 085	
Ressources Humaines	4 454 447	418 769	434 328	509 236	343 861	
Transports	217 300	0	0	0	0	
Voirie	76 228	50 000	0	49 770	230	
<b>Somme :</b>	<b>285 990 414</b>	<b>221 894 115</b>	<b>66 324 807</b>	<b>34 771 317</b>	<b>253 447 605</b>	

Le stock des AE restantes s’établit à 253,45 millions d’euros au 31 décembre 2018. Il était de 221,89 millions d’euros à fin 2017.

Deux politiques publiques concentrent 97,9 % de l’encours d’AE au 31 décembre :

- l’aide sociale (148,4 M€, soit 58,5 % de l’encours au 31/12) : il s’agit principalement des engagements pris par la collectivité dans le cadre des Conventions Pluriannuelles d’Objectifs et de Moyens (CPOM),
- les grands projets (99,8 M€, soit 39,4 % de l’encours au 31/12) : les montants votés concernent d’une part, la subvention à la Régie Auvergne Numérique dans le cadre du Très Haut Débit et d’autre part, la subvention forfaitaire d’exploitation relative au Panoramique des Dômes.

Le ratio de consommation des autorisations d’engagement est de 7,29 années en fonction du niveau des paiements intervenus en 2018 (contre un ratio de 26,32 années à fin 2017).

Sa sensible réduction s’explique par le fait qu’en 2017, les plus importantes AE (concernant les CPOM notamment) avaient été votées en cours d’exercice avec une réalisation en crédits de paiement assez limitée.

**CINQUIEME PARTIE**

**SYNTHESE FINANCIERE 2018**  
**DU BUDGET ANNEXE DU SITE DE CHARADE**

---

Le document chiffré comporte l'ensemble des mouvements comptables de dépenses et de recettes de ce budget annexe qui depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 est en comptabilité M4 (Service Public Industriel et Commercial).

Pour une lecture plus directe, le tableau ci-dessous présente la vision synthétique des éléments constituant le résultat global de clôture pour l'année 2018.

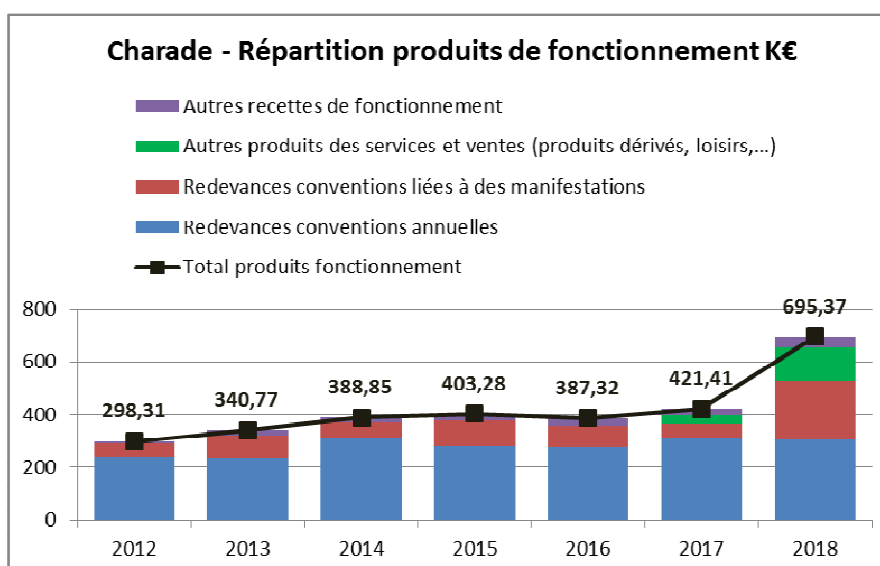
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	40 093,35	168 504,73
Mouvements d'ordre (amortissements,...)		32 214,50
TOTAL des flux de l'année	40 093,35	200 719,23
<b>Résultat 2018</b>	<b>160 625,88</b>	
Résultat antérieur	<b>-204 599,14</b>	
<b>Résultat global d'investissement</b>	<b>-43 973,26</b>	

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	716 885,42	695 366,34
Mouvements d'ordre (amortissements,...)	32 214,50	
TOTAL des flux de l'année	749 099,92	695 366,34
<b>Résultat 2018</b>	<b>-53 733,58</b>	
Résultat antérieur	<b>0,00</b>	
<b>Résultat global de fonctionnement</b>	<b>-53 733,58</b>	

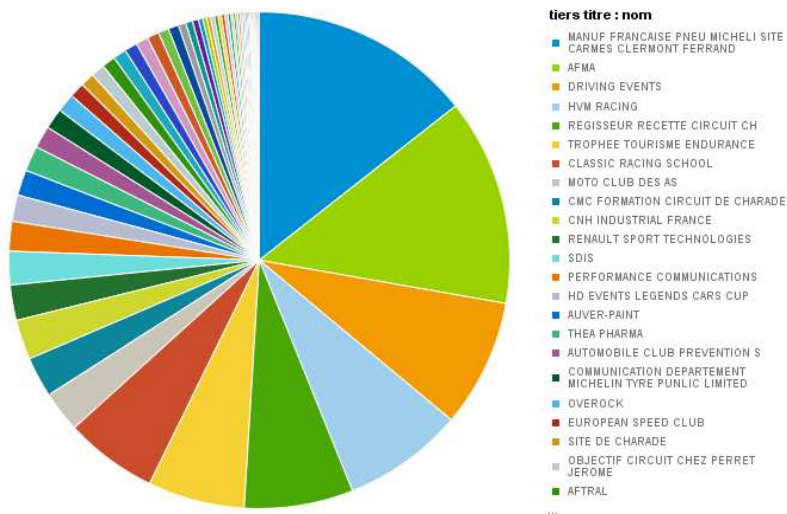
**Résultat global de clôture 2018 -97 706,84**

Globalement, le budget annexe de Charade met donc en évidence pour l'exercice budgétaire 2018 un déficit global de clôture de 97 700 € (ce déficit était de -36 500 € à fin 2017).

Le développement des activités du circuit engagé en 2017 a permis d'enregistrer une progression notable des recettes réelles de fonctionnement en 2018 à 695 400 € (421 400 € en 2017).

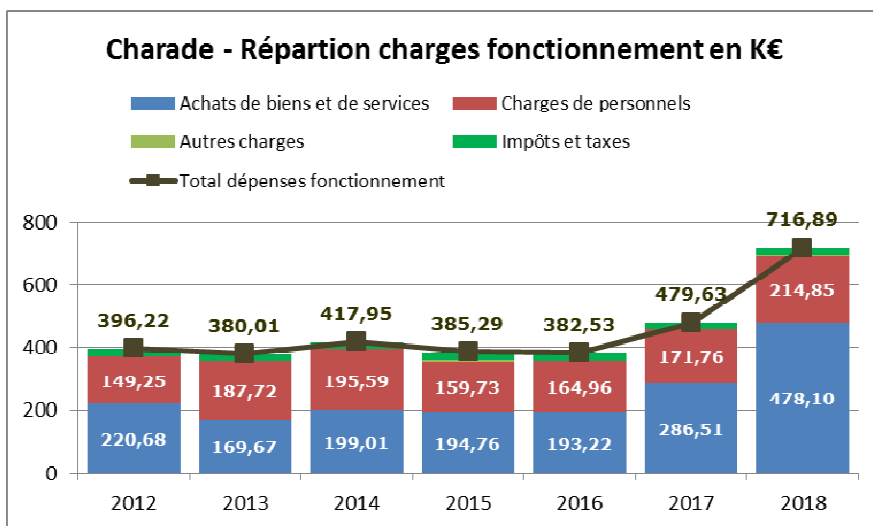


Répartition des recettes par tiers



Si bien évidemment certains « clients » du site contribuent de façon plus importante que d'autres à son chiffre d'affaires, les activités proposés à Charade intéressent de très nombreux partenaires, comme en atteste la ventilation des recettes de fonctionnement qui apparaît ci-contre. Cela souligne aussi d'une certaine façon le dynamisme des services départementaux qui contribuent à l'animation du site.

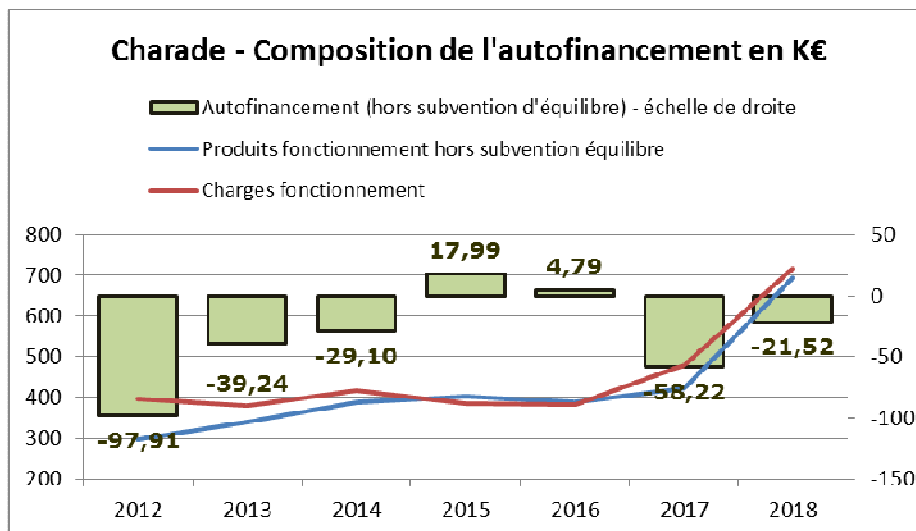
Les activités étant plus importantes en 2017, les charges ont cru dans un mouvement identique aux produits.



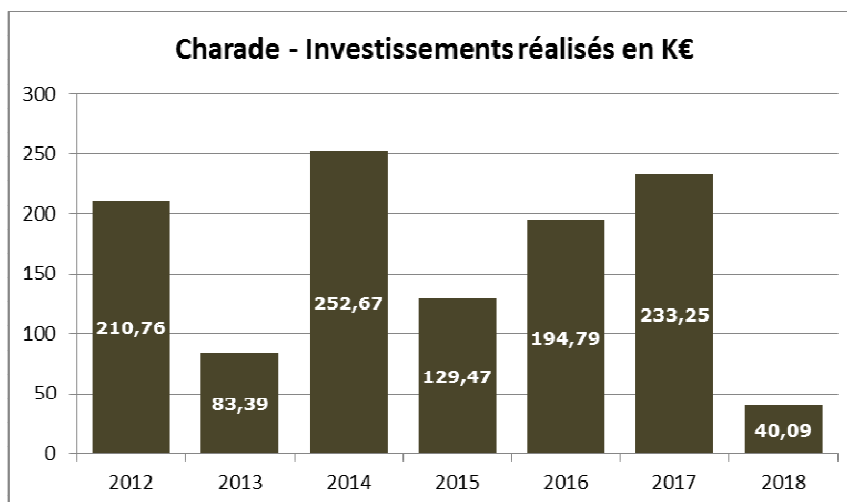
Ce sont principalement les achats de biens et de services qui ont augmenté en 2018 en lien direct avec les nouvelles manifestations ou opérations.



Globalement, la progression des charges est inférieure à celle des recettes en 2018. **Cela a permis d'améliorer la capacité d'autofinancement du budget annexe qui est restée cependant négative à -21 500 €.**



Dans l'attente d'affiner les perspectives de développement du circuit, une « pause » a été marquée sur les dépenses d'investissement en 2018.



Les 40 100 € ont concerné :

- 27 400 € de travaux de bâtiments,
- 7 300 € en lien avec les prescriptions liées à l'homologation du circuit,
- 5 400 € d'acquisitions de matériel et outillage ainsi que de matériel informatique.

Un montant d'investissement sensiblement plus conséquent devrait être réalisé en 2019.

**SIXIEME PARTIE**

**RAPPORT DU COMPTABLE PUBLIC  
SUR LE COMPTE DE GESTION 2018**

---



DEPARTEMENT DU PUY DE DÔME

**RAPPORT DU COMPTABLE**  
**Exercice : 2018**

PAIERIE DEPARTEMENTALE DU PUY DE DÔME

## SOMMAIRE

Synthèse	page 3
1 La formation de l'Autofinancement	page 4
1.1 Les produits de fonctionnement	page 4
1.2 Les charges de fonctionnement	page 6
1.3 Les soldes de fonctionnement	page 8
L'autofinancement	page 9
2 L'investissement et son financement	page 10
2.1 Les dépenses d'investissement	page 10
2.2 Les recettes d'investissement	page 11
2.3 Le financement de l'investissement	page 12
3 Les équilibres financiers	page 13
4 Les marges de manœuvre	page 14
4.1 La fiscalité	page 14
4.2 L'endettement	page 15
5 Les facteurs de risque externes	page 15
6 L'action du payeur	page 15
6.1 L'activité	page 15
6.2 Les taux de recouvrement	page 15
7 Le budget annexe	page 16
Lexique	page 20
Annexe Fiche de situation financière	page 22

## **SYNTHESE**

***Ce document fait référence pour les ratios à la strate de 500 000 à 999 999 habitants complète.***

L'extrait de fiche de situation financière présentant les éléments fiscaux, joint en annexe, comprend les données des 28 départements la composant.

Les données sont exprimées dans le texte en millions d'euros M€ ou en milliers d'euros K€.

***Dans ce rapport les opérations d'ordre ne sont pas soustraites et figurent dans les agrégats présentés.***

La situation financière du département pour l'exercice 2018 apparaît saine à l'analyse.

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation, surtout du fait des dépenses liées à l'action sociale, mais sont compensées par une progression plus importante des recettes de fonctionnement.

Les dépenses d'équipement sont moindres que pour l'exercice précédent, mais la section d'investissement enregistre en dépenses une forte progression en matière de remboursement de la dette. Les recettes d'investissement sont en légère diminution, essentiellement en ce qui concerne les subventions reçues et les recettes d'ordre.

Le résultat de fonctionnement accuse une baisse légère par rapport à 2017, mais reste d'un bon niveau.

La CAF nette est en forte baisse par rapport à l'exercice précédent, consécutivement à la forte progression du remboursement de la dette.

2018 se traduit par une confirmation du retour à l'équilibre financier constaté en 2017, avec notamment une trésorerie en forte augmentation.

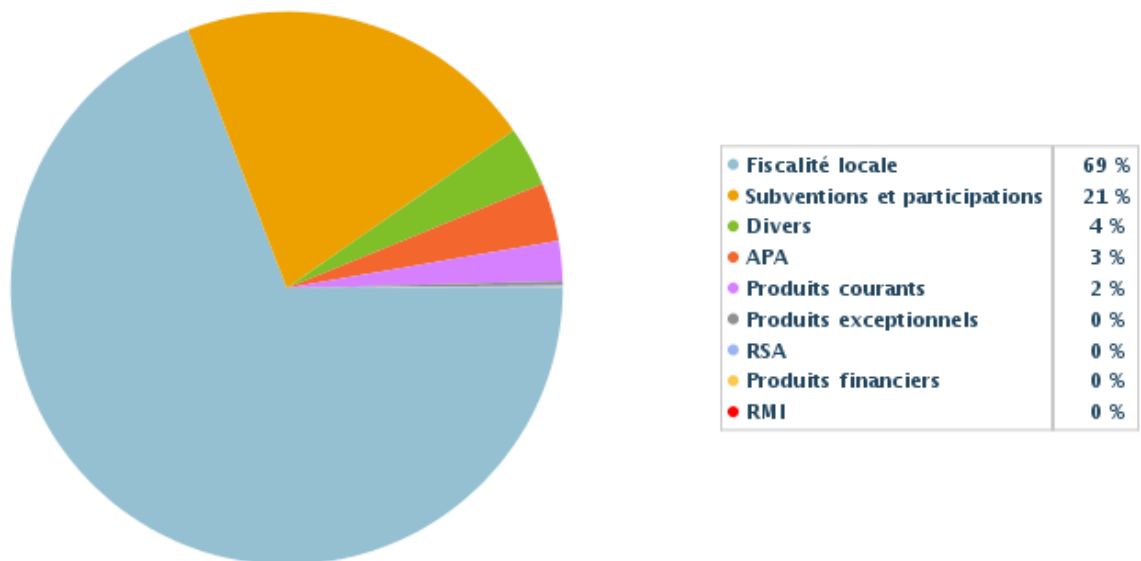
## 1 LA FORMATION DE L'AUTOFINANCEMENT

### 1.1 LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont divisées en six catégories :

1. La fiscalité directe locale
2. Les subventions et participations de l'Etat et des autres collectivités (dont les dotations)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics)
4. Les produits financiers (produits des placements...)
5. Les produits exceptionnels (produits des cessions d'immobilisation...)
6. Les produits calculés (reprises sur amortissements et provisions)

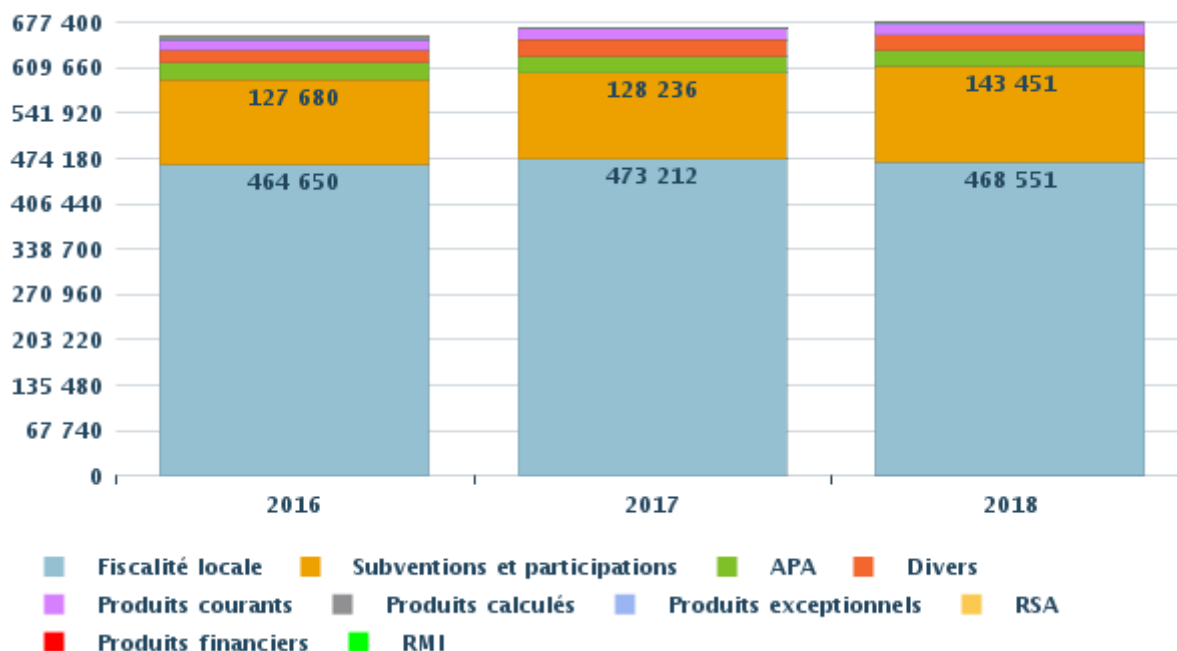
**Structure des recettes de fonctionnement en euros en 2018**  
Montant des recettes de fonctionnement : 677 393 990 euros



Les produits de fonctionnement progressent de 1% par rapport à l'exercice précédent. La part de la fiscalité locale représente 69 % des recettes contre 71 % en 2017. Les subventions et participations représentent de 2 points de plus que l'année précédente.

La fiscalité locale se voit diminuée de 4,6 M€ alors que les dotations et participations augmentent de 15,2 M€. Cette augmentation provient essentiellement d'une progression significative des attributions de péréquation et de compensation.

### Evolution des recettes de fonctionnement en K euros



### Répartition des recettes de fonctionnement en euros en 2018

	Montant
Services généraux	590 709 244
Sécurité	1 477
Enseignement	1 901 626
Culture	104 835
Prévention médico-sociale	917 000
Action sociale	43 983 753
Réseaux et infrastructures	2 771 395
Aménagement et environnement	7 336 702
Transports	27 775 774
Développement	1 892 187
<b>Total</b>	<b>677 393 990</b>

### Réalisation des recettes de fonctionnement en euros en 2018

recettes effectives/crédits budgétaires\*100

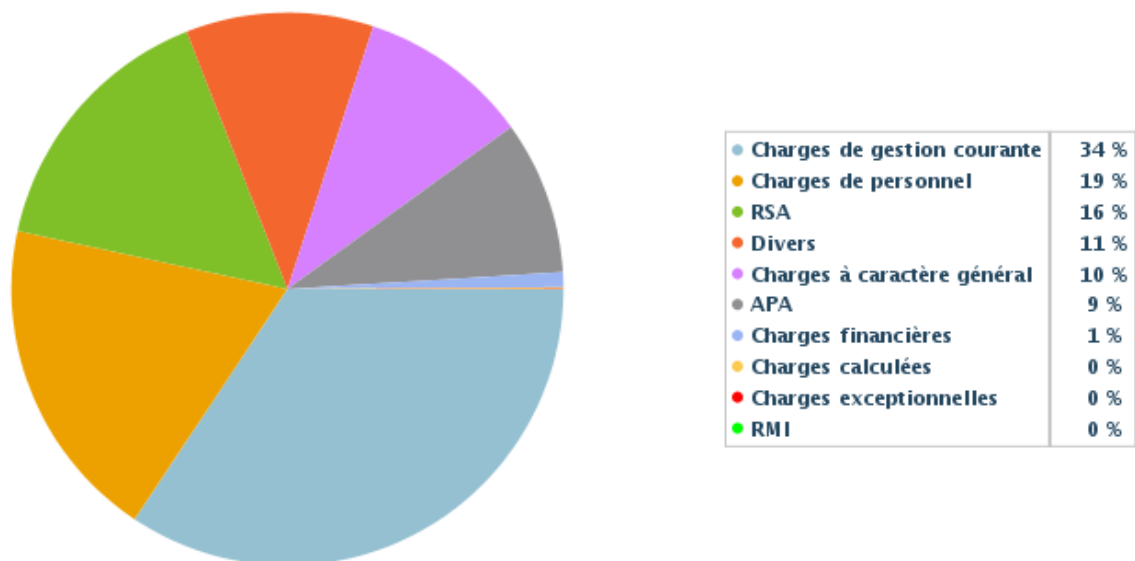
	Montant	Taux de réalisation
Fiscalité locale	468 550 647	101 %
Subventions et participations	143 451 421	100 %
Produits courants	15 855 066	99 %
RMI	2 948	2 %
APA	23 123 959	101 %
RSA	855 023	98 %
Produits financiers	133 837	121 %
Produits exceptionnels	1 706 121	99 %
Divers	23 714 969	101 %
<b>Total</b>	<b>677 393 990</b>	

## 1.2 LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont divisées en six catégories :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances...)
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus...)
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation...)
5. Les charges exceptionnelles (subventions exceptionnelles, amendes...)
6. Les charges calculées (dotations aux amortissements et provisions...)

**Structure des dépenses de fonctionnement en euros en 2018**  
Montant des dépenses de fonctionnement : 635 330 988 euros

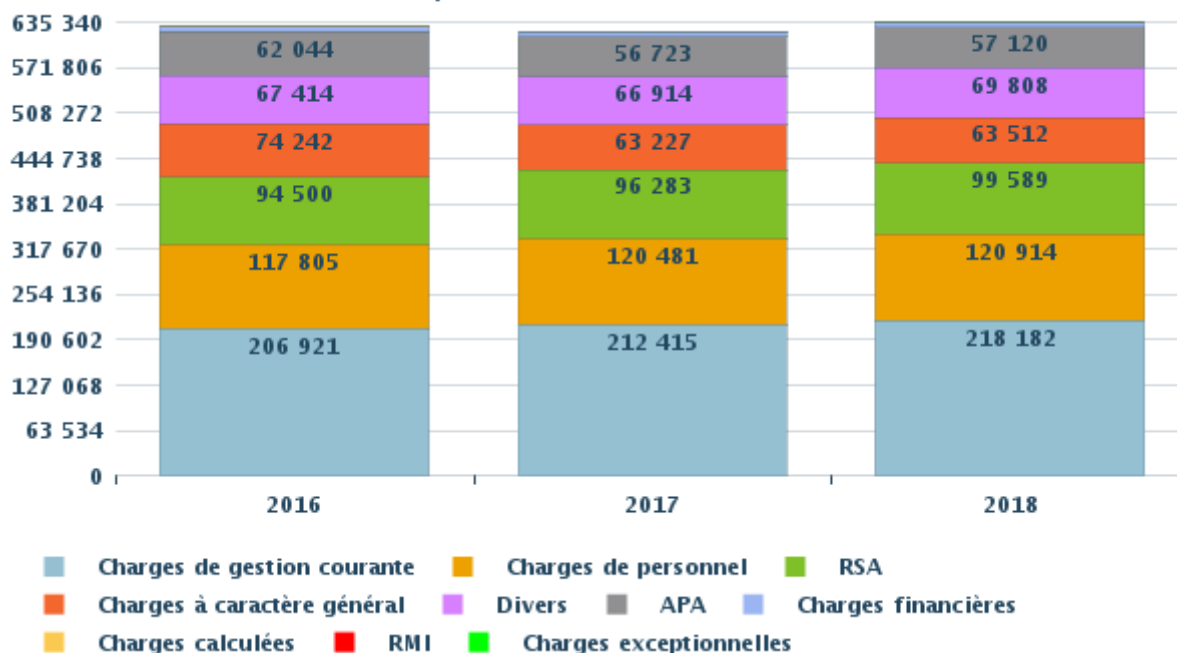


Les dépenses de fonctionnement progressent globalement de 2 % par rapport à l'exercice précédent, soit une augmentation de 12 468 k€. C'est le poste de l'action sociale qui présente la plus forte progression avec plus de 9 133 k€, soit 2,66 % d'augmentation. Ensuite viennent les dépenses des services généraux avec une progression de 2,65 % par rapport à 2017, soit 2 752 k€. Les dépenses d'aménagement et d'environnement augmentent de 7,5 %, soit de 523 k€.

Ce sont là les plus fortes variations par rapport à l'exercice précédent, les autres dépenses pouvant être considérées comme stables.



### Evolution des dépenses de fonctionnement en K euros



### Répartition des dépenses de fonctionnement en euros en 2018

	Montant
Services généraux	106 613 054
Sécurité	32 451 213
Enseignement	32 432 099
Culture	9 152 444
Prévention médico-sociale	6 428 347
Action sociale	352 848 249
Réseaux et infrastructures	46 643 715
Aménagement et environnement	7 494 010
Transport	32 931 596
Développement	8 336 262
<b>Total</b>	<b>635 330 988</b>

### Réalisation des dépenses de fonctionnement en euros en 2018

Dépenses effectives/crédits budgétaires\*100

	Montant	Taux de réalisation
Charges à caractère général	63 511 915	97 %
Charges de personnel	120 914 190	100 %
Charges de gestion courante	218 181 736	100 %
RMI	13 373	27 %
APA	57 120 115	100 %
RSA	99 589 400	99 %
Charges financières	5 495 400	96 %
Charges exceptionnelles	115 874	66 %
Charges calculées	580 745	100 %
Divers	69 808 196	100 %
<b>Total</b>	<b>635 330 988</b>	

### 1.3 LES SOLDES DE FONCTIONNEMENT

Le résultat est égal à la différence entre la totalité des produits et des charges de fonctionnement constatés au cours de l'exercice. **Sont soustraites ici les atténuations de produits et de charges.**

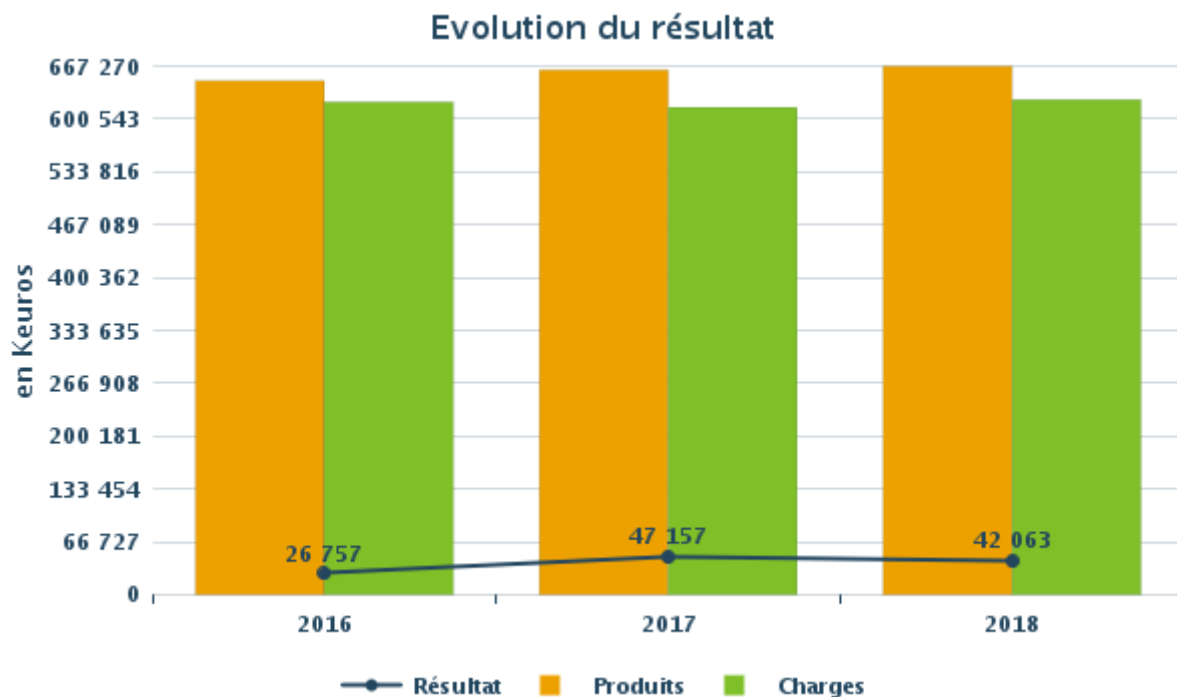
Il tient compte des dotations et reprises sur amortissements et provisions.

Il équivaut au solde positif ou négatif de la section de fonctionnement qui apparaît dans le compte administratif.

Le résultat traduit l'enrichissement ou l'appauvrissement de la collectivité constaté au cours de l'exercice.

**Tableau de calcul du résultat**

Produits de fonctionnement	667 268 013
Charges de fonctionnement	- 625 205 011
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>42 063 002</b>



Le résultat 2018 est en baisse de 10,8 % par rapport à 2017, mais reste largement supérieur à 2016. Les charges de fonctionnement, bien que maîtrisées, ont cependant augmenté plus en proportion que les recettes.

## L'AUTOFINANCEMENT

La CAF est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles.

Les produits et charges réels sont les opérations qui donnent lieu à encaissement et décaissement effectifs. Ils ne tiennent donc pas compte des dotations et reprises sur amortissements et provisions qui constituent des charges et produits dits calculés.

La CAF brute traduit la capacité de la collectivité à financer, par son fonctionnement courant, ses opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement, ...)

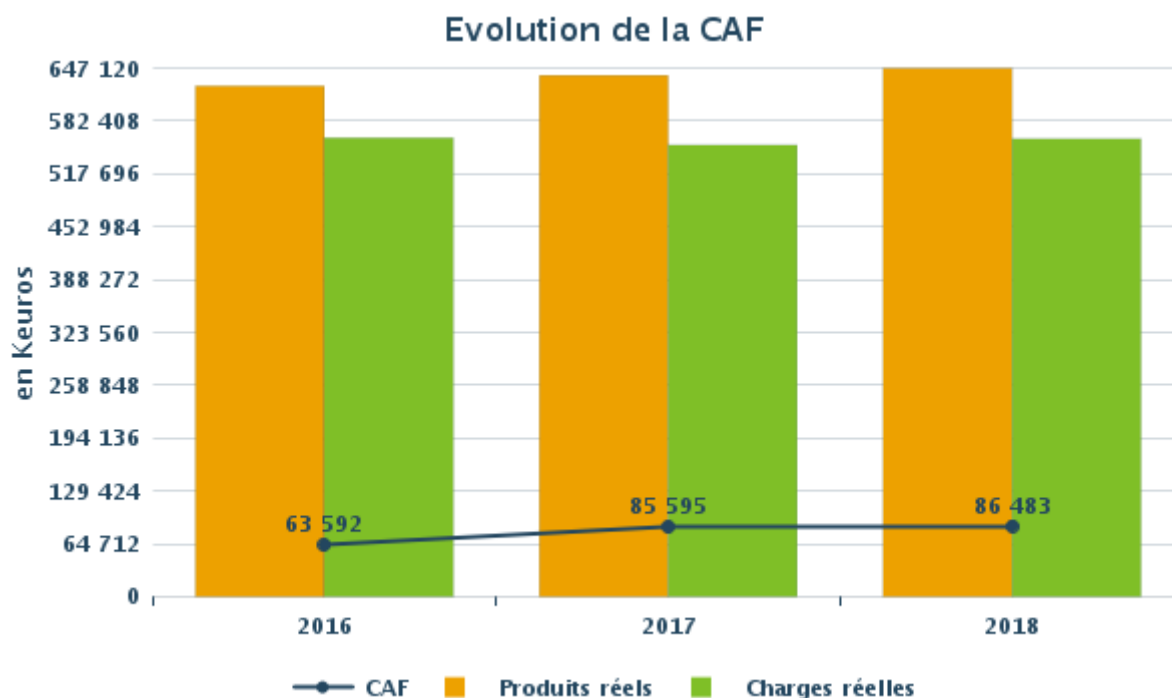
La CAF nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement par ses ressources propres, une fois acquittée la charge obligatoire de la dette.

Tableau de calcul de la CAF

Résultat de l'exercice	42 063 002
- produits de cession des immobilisations	- 766 463
+ dotation aux amortissements et provisions	62 720 518
- reprise sur amortissements et provisions	- 0
+ autres charges calculées	1 848 702
- autres produits calculés	- 19 382 952
<b>Capacité d'autofinancement brute</b>	<b>86 482 807</b>
- remboursement de dettes bancaires et assimilées	- 61 605 152
<b>Capacité d'autofinancement nette</b>	<b>24 877 655</b>

La CAF brute s'établit en 2018 à 86 482 k€ contre 85 594 k€ en 2017, soit une légère augmentation de 1 %. En revanche, la CAF nette passe de 47 594 k€ en 2017 à 24 877 k€ en 2018, soit une diminution de près de 48 %. C'est la transcription de la volonté de désendettement de la collectivité puisque le remboursement de la dette est de 61 605 k€ en 2018 alors qu'il n'était que de 38 140 k€ en 2017 (57 501 k€ en 2016).

La CAF nette représente 33,7 % du montant des dépenses d'équipement de l'exercice.



## 2 L'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT

Les montants présentés comprennent les opérations d'ordre

### 2.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

#### Réalisation des dépenses d'investissement en euros en 2018

Dépenses effectives/crédits budgétaires\*100

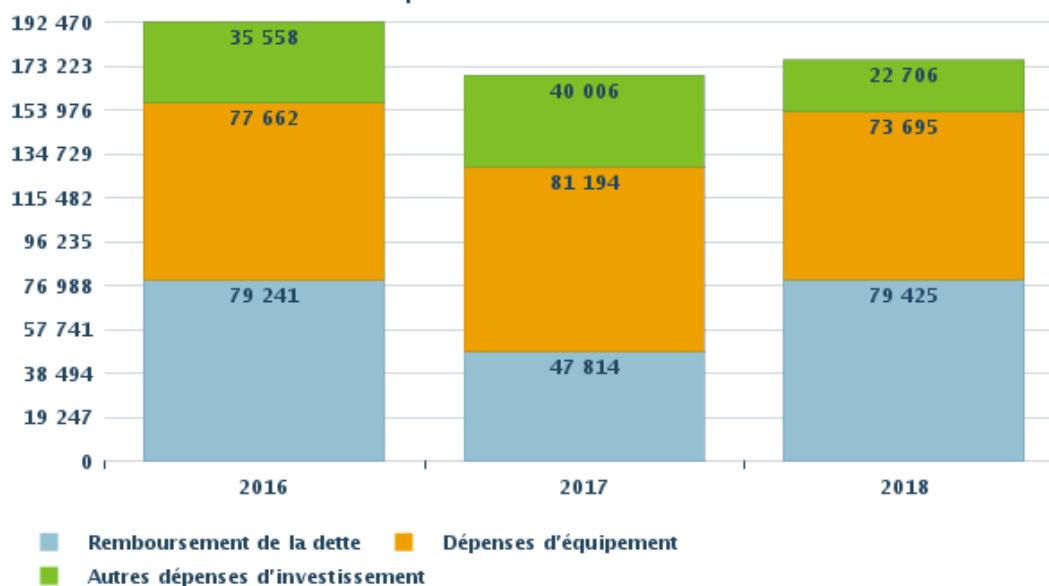
	Montant	Taux de réalisation
Dépenses d'équipement	73 694 552	86 %
Remboursement de la dette	79 425 324	100 %
Autres dépenses d'investissement	22 705 589	95 %
<b>Total</b>	<b>175 825 465</b>	

#### Répartition des dépenses d'investissement en euros en 2018

	Montant
Services généraux	103 462 486
Sécurité	469 175
Enseignement	5 926 570
Culture	2 811 448
Action sociale	2 793 171
Réseaux et infrastructures	39 983 220
Aménagement et environnement	16 724 162
Transports	57 352
Développement	3 697 880
<b>Total</b>	<b>175 825 880</b>

Les dépenses d'investissement augmentent globalement de 4 % par rapport à l'exercice précédent. C'est surtout le poste du remboursement de la dette qui évolue le plus avec une augmentation des dépenses de près de 66 %. Les dépenses d'équipement sont en diminution de 9,2 % et les autres dépenses d'investissement de 43,2 %.

#### Evolution des dépenses d'investissement en K euros

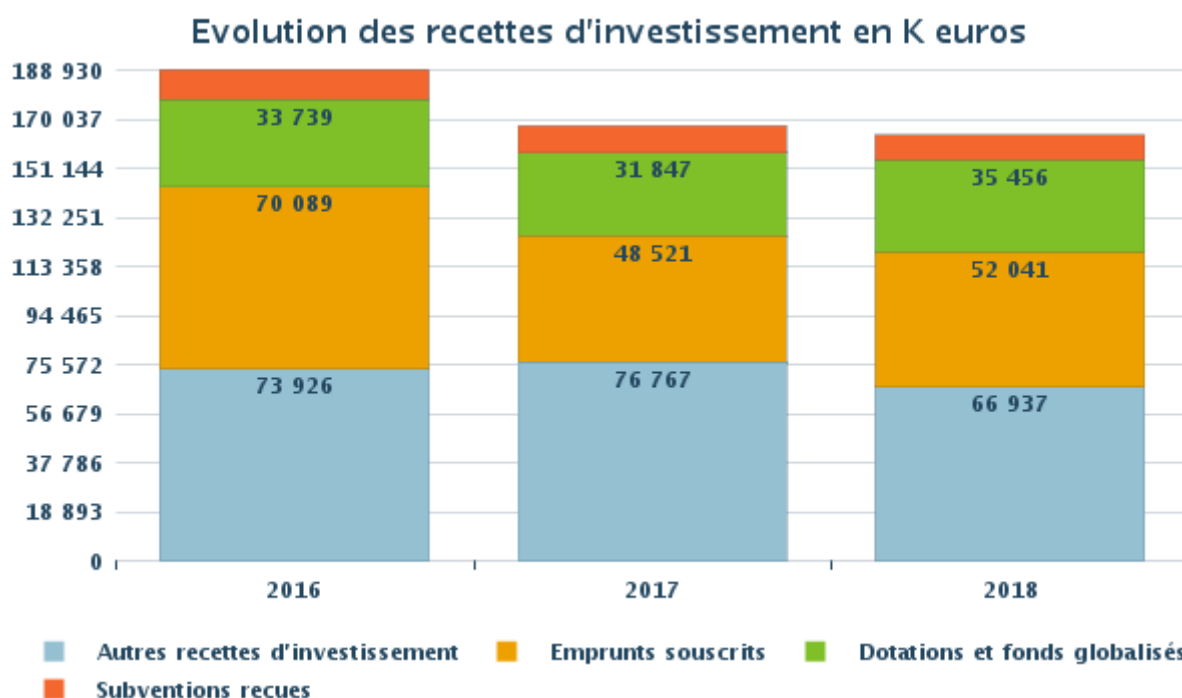


## 2.2 Les recettes d'investissement

### Réalisation des recettes d'investissement en euros en 2018

	Montant	Taux de réalisation *
Dotations et fonds globalisés	35 455 933	100%
Subventions reçues	9 534 585	95%
Emprunts souscrits	52 041 497	105%
Autres recettes d'investissement	66 936 836	100%
<b>Total</b>	<b>163 968 852</b>	

\*recettes effectives / crédits budgétaires \*100



Le graphique ci-dessus doit être complété du montant des subventions reçues soit 11 174 k€ pour 2016, 10 175 k€ pour 2017 et 9 534 k€ pour 2018.

La part des dotations dans les recettes d'investissement est de 21,6 %, celle des subventions de 5,8 %, celle de l'emprunt de 31,7 %. Les autres recettes d'investissement comme les amortissements et l'excédent de fonctionnement capitalisé représentent 40,8 % du total.

Parmi les recettes, celles provenant du FCTVA progressent de 14,8 %, les subventions reçues diminuent de 6 %, l'excédent capitalisé augmente de 10 %. Les emprunts ont augmenté de 7 %.

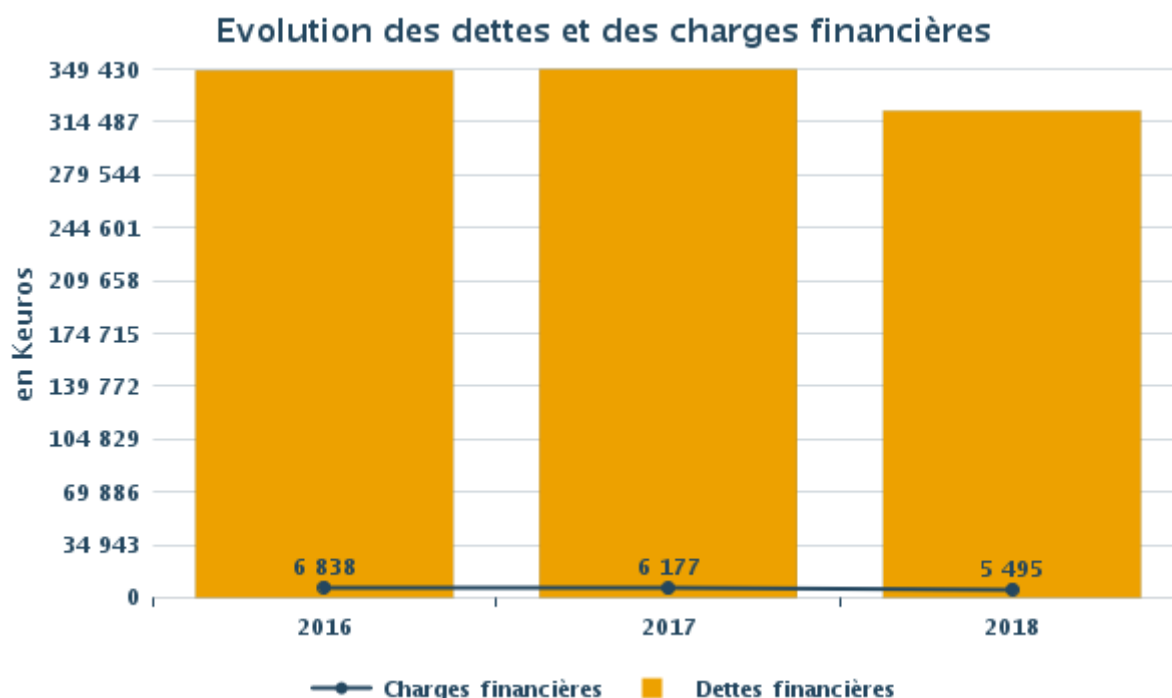
## 2.3 Le financement des investissements

Le tableau de financement permet d'expliquer par quelles ressources (cessions d'actifs, autofinancement ou emprunts nouveaux) ont été financés les emplois de l'année (investissements nouveaux et remboursement du capital de la dette).

Tableau de financement 2018 en Keuros

Investissements	Exercice N	Financement des investissements	Exercice N
Acquisition d'immobilisation	35 851	CAF	86 483
Autres emplois	41 338	Produit de cession des immobilisations	766
Remboursement des emprunts	61 605	Autres ressources	20 771
		Emprunts nouveaux	34 393
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	138 794	TOTAL DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	142 413
<b>Excédent de financement</b>	<b>3 619</b>	<b>Déficit de financement</b>	

Le recours à l'emprunt fut moindre en 2018 par rapport à 2017. Le Département a, par ailleurs, pratiqué un fort désendettement et la CAF brute a augmenté.



### 3 Les équilibres financiers

#### Bilan et équilibre financier

Le bilan retrace la patrimoine de la collectivité au 31 décembre.

Ce patrimoine comprend un actif (les biens immobiliers ou mobiliers, les créances, les stocks et la trésorerie) et un passif (total des moyens de financement que détient la collectivité).

Le bilan fonctionnel est un bilan condensé visant à fournir une vision de la collectivité en termes d'emplois et de ressources. Il permet d'identifier les politiques d'investissement et de financement des années passées. A partir du bilan fonctionnel, sont déterminés le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie nette.

Le fonds de roulement (FDR) est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps. Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses.

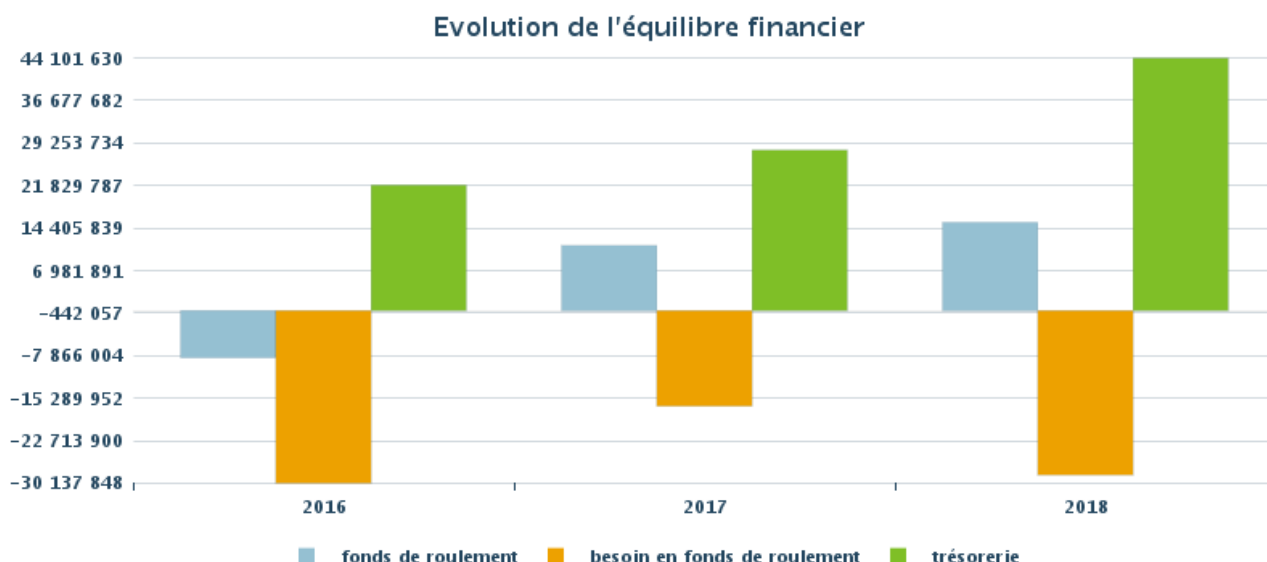
Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances (y compris stocks) et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Le BFR traduit le décalage entre perception de recettes et paiement de dépenses.

La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Des crédits de trésorerie peuvent être souscrits auprès d'établissements bancaires afin de faire face à des besoins ponctuels de disponibilités. Ils s'assimilent à des dettes à court terme et figurent donc au passif du bilan. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

#### Bilan fonctionnel

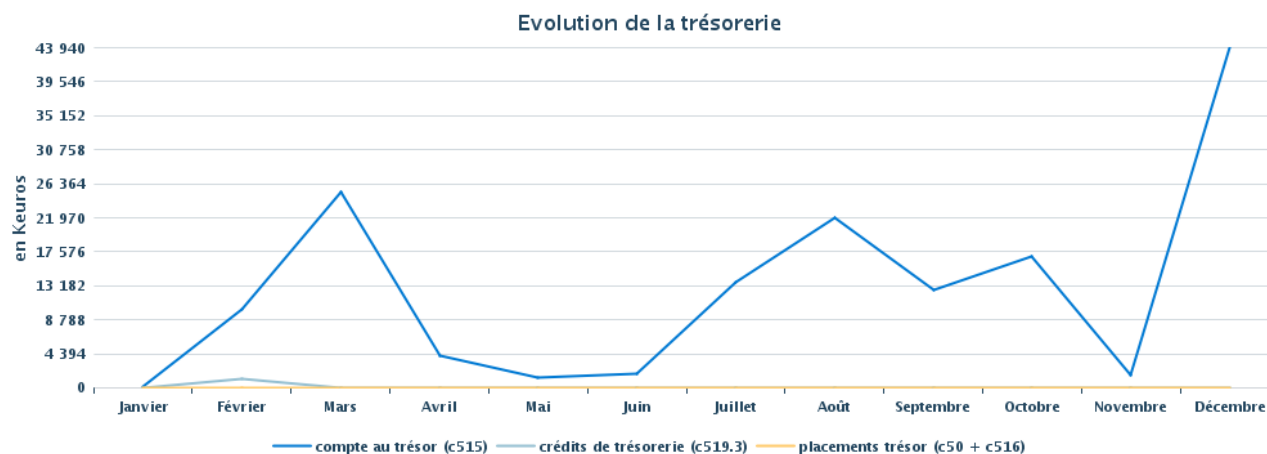
ACTIF	PASSIF	
Immobilisations 4 141 726 766	Subventions, dotations, réserves 3 835 922 383 Dettes financières 321 206 488	FDR = 15 402 105
Stocks et créances 24 770 953	Dettes fournisseurs et sociales 53 470 471	
Trésorerie 44 101 623		BFR = -28 699 518

$$\text{Trésorerie} = \text{FDR} - \text{BFR} = 44\,101\,623$$



Le fonds de roulement est positif pour le deuxième exercice consécutif, avec une progression de près de 36 %. Le besoin en fonds de roulement, qui s'était contracté en 2017 par rapport à 2016 tout en restant négatif, s'accroît de 40 %. Il en résulte une trésorerie qui double presque par rapport à l'exercice précédent.

Le tableau ci-dessus atteste d'un assainissement de l'équilibre financier depuis 2016.



## 4 Les marges de manœuvre

### 4.1 La fiscalité

Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties n'a pas été modifié pour l'exercice 2018. Il reste à 20,48 %, au-dessus de la moyenne de strate d'appartenance qui elle est en légère baisse, avec un taux arrêté à 17,97 %.

Les bases de taxes foncières rapportées à l'habitant s'élèvent pour le Puy de Dôme à 1 242 €/hab pour une moyenne de strate de 1 155 €/hab.

Le produit de la taxe foncière reste ainsi supérieur à celui de la strate à 254 €/habitant pour le Puy de Dôme, il évolue un peu plus fortement que cette dernière avec une moyenne calculée pour la strate de 207 €/habitant.



## 4.2 L'endettement

L'encours des dettes au 31 décembre est en diminution. Son rapport à la capacité d'autofinancement est très sensiblement amélioré en raison du redressement de la CAF. Ce ratio évolue ainsi de 5,46 années fin 2016 à 4,07 années fin 2017 et à 3,71 pour 2018.

L'encours des dettes bancaires arrêté à 321 099 K€ rapporté aux produits de fonctionnement réels s'établit à 49,62 % fin 2018, pour une moyenne de strate de 47,98 %.

Encours des dettes bancaires / CAF		
Année	Ratio du Département	Ratio de la strate de comparaison
2018	3,71	3,85
2017	4,07	4,09
2016	5,46	4,35
2015	4,91	4,79
2014	5,04	4,86

## 5 FACTEURS DE RISQUES EXTERNES

Le département du Puy de Dôme n'a pas d'engagements externes facteurs de risque sensibles, autres que les garanties d'emprunt pour lesquelles une provision cumulée est constituée à hauteur de 500 K€ au 31 décembre 2018.

## 6 EXECUTION PAR LE PAYEUR DEPARTEMENTAL DES DEPENSES ET DES RECETTES

### 6.1 L'ACTIVITE

#### Dépenses

Les mandats traités en 2018 pour le seul budget principal représentent

82 151 lignes d'imputation comptables émises contre 85 279 lignes émises en 2017.

Le délai moyen de paiement du comptable est stable à 5,06 jours contre 4,98 jours en 2017.

Le délai global de paiement est de 12,21 jours contre 12,70 jours l'exercice précédent.

#### Recettes

Les titres traités pour le seul budget principal portent sur 41 719 lignes d'imputation comptable émises contre 41 414 lignes émises en 2017.

### 6.2 LES TAUX DE RECOUVREMENT

Le taux de recouvrement exercice courant, tout type de créances confondu, est de 85,26 % contre 79,97 % en 2017.

Le taux de recouvrement exercice précédent, tout type de créances confondu, est de 95,12 % pour un taux de 92,70 % en 2017.

L'ancienneté des créances en nombre est de 24 595 lignes de titres au 31/12/2018 contre 22 797 lignes de titres au 31/12/2017. En montant, les restes à recouvrer au 31/12/2018 s'élèvent à 14 568 442 € contre 13 282 821 € au 31/12/2017.

Les prises en charges d'indus RSA, pour un montant de 1 116 k€ sont revenues à un niveau comparable à celui de 2016. Le taux de recouvrement exercice courant est de 37,85 % contre 30,69 % en 2017. Le taux sur exercice précédent, qui était de 34,25 % en 2017 est passé à 52 % en 2018.

Les actes de poursuite se décomposent en 4 011 oppositions à tiers détenteur pour 2018 contre 3 018 en 2017, le nombre de saisies mobilières est passé de 93 à 183.

Ces résultats en amélioration ne doivent toutefois pas faire oublier le contexte particulier dans lequel le recouvrement forcé s'exécute. La païerie est confrontée à un public socialement fragile qui ne dispose généralement pas de la capacité financière propre à régler rapidement ses dettes.

## 7 LE BUDGET ANNEXE DE CHARADE

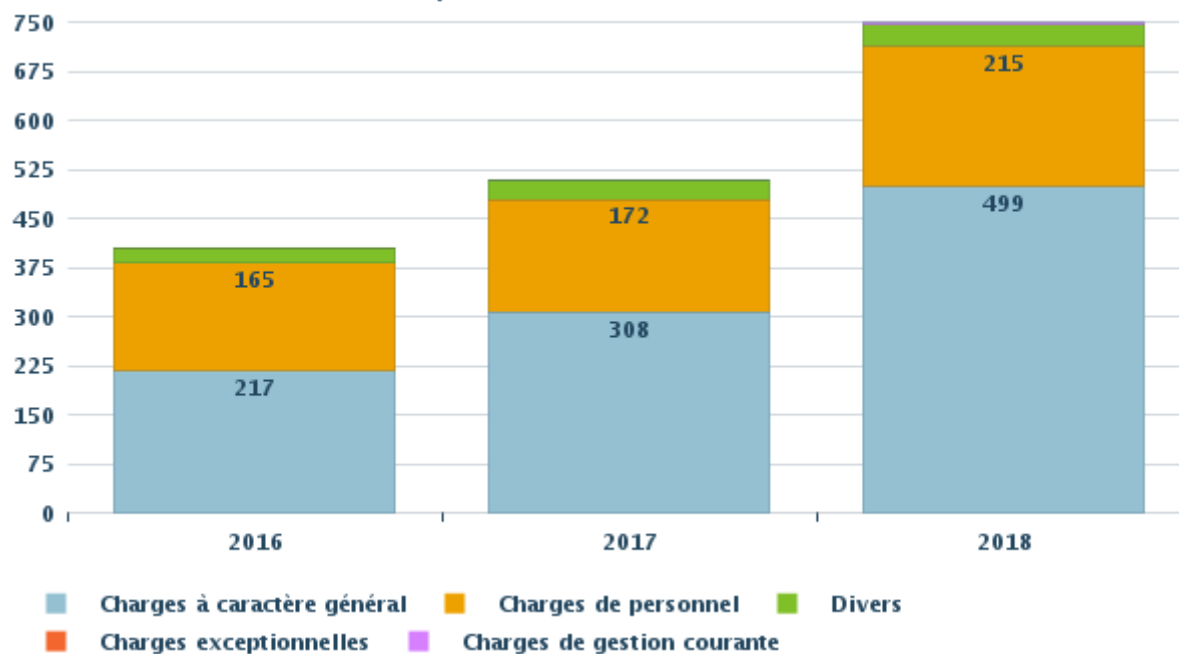
### Dépenses de fonctionnement

#### Réalisation des dépenses de fonctionnement en euros en 2018

	Montant	Taux de réalisation *
Charges à caractère général	499 238	97%
Charges de personnel	214 847	99%
Charges de gestion courante	2 482	99%
Charges exceptionnelles	319	52%
Divers	32 214	100%
<b>Total</b>	<b>749 100</b>	

\*Dépenses effectives / crédits budgétaires \*100

#### Evolution des dépenses de fonctionnement en K euros



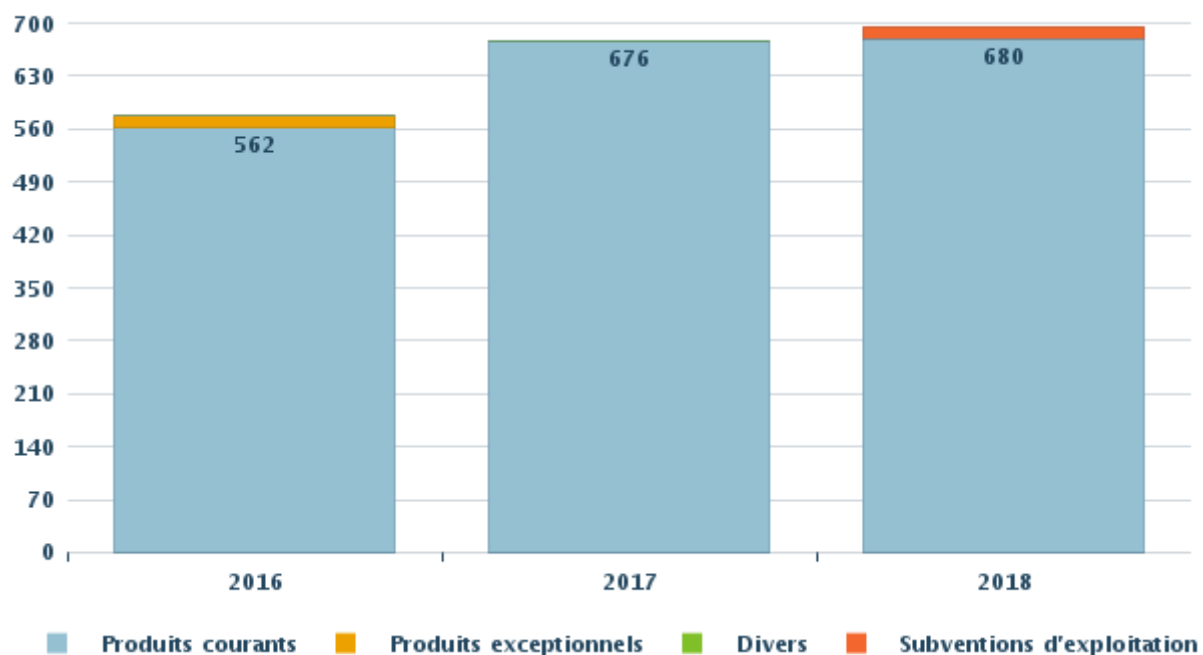
## Recettes de fonctionnement

### Réalisation des recettes de fonctionnement en euros en 2018

	Montant	Taux de réalisation *
Subventions d'exploitation	15 540	135%
Produits courants	679 825	84%
Produits exceptionnels	1	inférieur à 1%
<b>Total</b>	<b>695 366</b>	

\*recettes effectives / crédits budgétaires \*100

### Evolution des recettes de fonctionnement en K euros



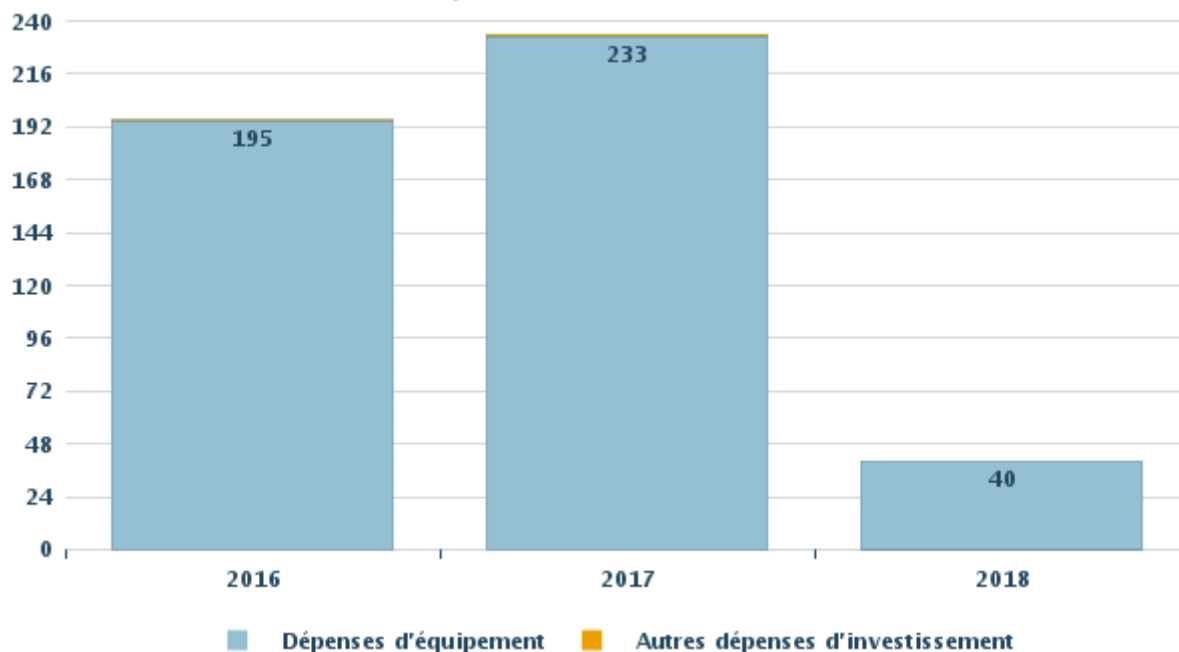
## Dépenses d'investissement

### Réalisation des dépenses d'investissement en euros en 2018

	Montant	Taux de réalisation *
Dépenses d'équipement	40 093	85%
<b>Total</b>	<b>40 093</b>	

\*Dépenses effectives / crédits budgétaires \*100

### Evolution des dépenses d'investissement en K euros



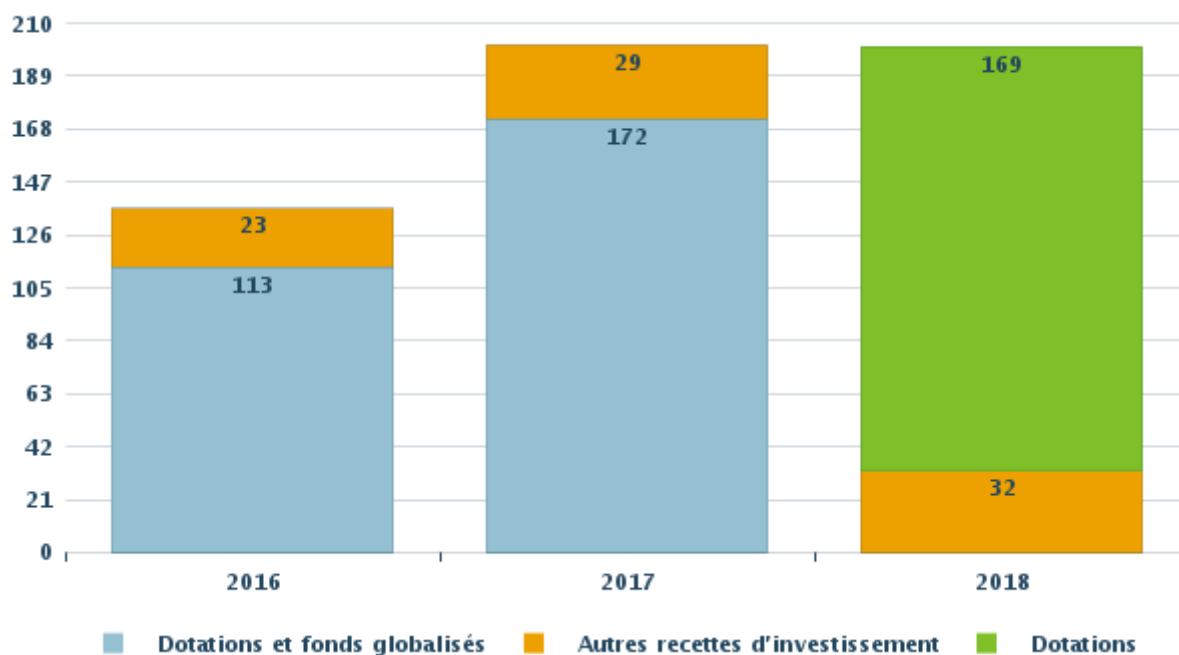
### Recettes d'investissement

#### Réalisation des recettes d'investissement en euros en 2018

	Montant	Taux de réalisation *
Dotations	168 505	100%
Autres recettes d'investissement	32 214	100%
<b>Total</b>	<b>200 719</b>	

\*recettes effectives / crédits budgétaires \*100

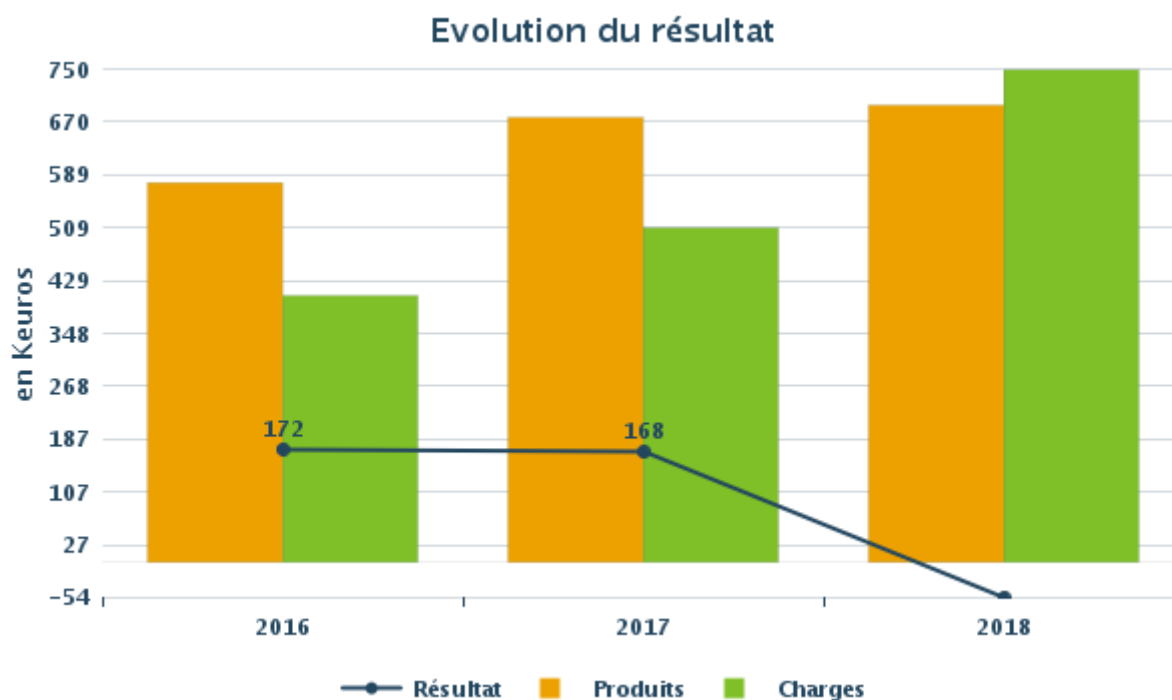
### Evolution des recettes d'investissement en K euros



## Résultat

### Tableau de calcul du résultat

Produits de fonctionnement	695 366
Charges de fonctionnement	-749 100
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-53 734</b>



### Résultat d'ensemble

	Résultat de clôture 2017	Part affectée à l'investissement 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	-204 599,14		160 625,88	-43 973,26
Fonctionnement	168 046,94	168 046,94	-53 733,58	-53 733,58
Total	-36 552,20	168 046,94	106 892,30	-97 703,84

La situation du budget annexe de Charade se détériore en 2018 sous l'effet conjugué de la persistance d'un déficit d'investissement, bien qu'en forte atténuation, et l'apparition d'un déficit de fonctionnement suite au passage en comptabilité M4. La collectivité principale ne peut financer le déficit d'exploitation par voie de subventions.

## LEXIQUE

### Actif

A l'actif du bilan sont inscrits l'ensemble des biens du patrimoine (immobilisations pour leur valeur historique) ainsi que l'ensemble des éléments n'ayant pas vocation à y rester de manière durable (stocks, créances, trésorerie). L'actif immobilisé brut représente l'ensemble des immobilisations inscrites au bilan fonctionnel pour une durée supérieure à un an (dépenses d'équipement, titres de participations, opérations pour comptes de tiers). L'actif circulant désigne les stocks et créances qui se renouvellent au cours de l'exercice.

### Annuité de la dette

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts et du montant du remboursement du capital. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme.

### Autofinancement

(voir Capacité d'autofinancement)

### Besoin en fonds de roulement (BFR)

Le BFR représente, à la fin d'un exercice comptable, l'excédent des crédits consentis aux redevables de la collectivité ou de l'établissement (restes à recouvrer) sur les crédits obtenus de ses créanciers (fournisseurs, État ...). Une créance crée un besoin de financement; la collectivité ou l'établissement a constaté un produit, mais ce produit n'a pas encore été recouvré. A l'inverse, une dette génère une ressource; dans ce cas, la collectivité ou l'établissement a effectivement enregistré une charge, mais celle-ci n'a pas encore été payée. Un BFR négatif constitue une ressource. En effet, cela signifie que les sommes non encore décaissées sont supérieures aux sommes non encore encaissées.

### Bilan fonctionnel

Le bilan présente la situation patrimoniale de la collectivité ou de l'établissement à la date de clôture de l'exercice. Pour l'analyse financière, certaines rubriques du bilan sont reclassées afin de faire ressortir les grandeurs caractérisant la structure financière de la collectivité et d'apprécier son équilibre financier global : le bilan ainsi retraité est appelé bilan fonctionnel.

Le bilan fonctionnel comporte deux parties : l'actif et le passif. Il se découpe en trois grandes masses permettant de calculer trois grandeurs caractéristiques: les biens et financements à long terme (utilisés pour le calcul du fonds de roulement); l'ensemble des droits et obligations à court terme de la collectivité ou de l'établissement (calcul du besoin en fonds de roulement) et enfin la trésorerie dans son acception la plus large.

### Capacité d'Autofinancement (C.A.F.)

Elle représente l'excédent des produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) sur les charges réelles de fonctionnement. La CAF permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...).

### Capitaux et assimilés

Ce sont les fonds à disposition de la collectivité ou de l'établissement à long terme hors dettes financières (dotations, réserves, résultat de l'exercice, subventions d'investissement, opérations pour comptes de tiers...).

### Charges de fonctionnement réelles

Les charges réelles correspondent à des charges de fonctionnement qui donnent lieu ou donneront lieu à décaissement.

### Financement disponible

Il représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes financières.

#### Excédent brut de fonctionnement (EBF)

Synonyme de marge brute. Il correspond à l'excédent des produits courants sur les charges courantes. C'est la ressource fondamentale de la collectivité ou de l'établissement indépendante des produits et charges financières et exceptionnelles.

#### Fonds de roulement

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions d'investissements, les amortissements et provisions, les dettes financières à moyen long terme) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation).

Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la collectivité ou l'établissement a dégagés au cours du temps.

#### Produits de fonctionnement réels

Les produits réels correspondent à des produits de fonctionnement (hors cession d'actifs) qui donnent lieu ou donneront lieu à encaissement.

#### Réel

Est considérée comme réelle une opération qui a ou aura (au cours d'un exercice ultérieur) un dénouement en trésorerie.

#### Résultat de fonctionnement ou résultat comptable

Différence entre le total des titres et le total des mandats émis en classe 7 et 6 de la section de fonctionnement.

#### Trésorerie active

Ensemble des disponibilités figurant à l'actif du bilan (solde débiteur de la classe 5 sauf 519).

#### Trésorerie nette

La trésorerie nette est la résultante de la relation : Fonds de roulement - besoin en fonds de roulement = trésorerie nette

#### Trésorerie passive

Il s'agit des concours financiers à court terme figurant au solde créditeur du compte 519.

ANNEXES

**Fiche n°1 : Les ratios de niveau  
SITUATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT PUY DE DOME**

**Gestion : 2018 Situation Définitive Date de traitement : 22/05/2019**

Renseignements divers	
Instruction comptable :	M52
Population :	647.501
Strate de comparaison :	Départements de 500.000 à 999.999 habitants
Nombre de départements traités pour la strate :	29 soit 100 % de la strate d'appartenance

Intitulés des rubriques	en milliers d'euros	Montant en € par habitant pour :		
		le département	la strate de comparaison	National
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Total des produits de fonctionnement = A</b>	667.268	1.031	1.015	1.058
dont : produits de fonctionnement réels	647.119	999	972	1.016
dont Impôts directs	234.829	363	295	329
.....dont fiscalité reversée	30.799	48	32	41
.....Autres impôts et taxes	227.934	352	384	409
.....dont taxe départementale de publicité foncière et droits d'enregistrement, y compris fonds de péréquation des DMTO	84.553	131	150	178
.....dont TICPE	52.568	81	92	95
.....Dotations et participations	166.274	257	253	237
.....dont dotation globale de fonctionnement	81.156	125	138	127
.....dont attributions de péréquation et de compensation	41.095	63	29	27
<b>Total des charges de fonctionnement = B</b>	625.205	966	940	986
dont : charges de fonctionnement réelles	560.636	866	851	894
dont Charges de personnel (montant net)	121.519	188	180	186
.....Achats et charges externes (montant net)	62.385	96	55	58
.....Subventions et contingents	370.887	573	601	633
.....dont contributions obligatoires et participations	53.905	83	77	93
.....subventions	16.295	25	29	31
.....Aide à la personne	169.856	262	295	301
.....dont PCH (1)	16.322	25	29	30
.....dont APA (2)	55.092	85	92	90
.....dont RSA (3)	92.474	143	156	164
.....frais de séjour et d'hébergement	127.163	196	190	199
.....Charges financières	5.495	8	13	12
..... <b>Résultat comptable = A - B = R</b>	42.063	65	76	72
<b>Capacité d'autofinancement brute = CAF</b>	86.483	134	121	122
<b>INVESTISSEMENT</b>				
<b>Total des Ressources d'investissement budgétaires = C</b>	163.701	253	259	262
dont: Excédents de fonctionnement capitalisés	27.168	42	73	69
.....FCTVA	8.288	13	13	13
.....Emprunts souscrits	25.726	40	35	41
.....Subventions d'investissement reçues	9.585	15	18	20
Autres fonds globalisés d'investissement	0	0	0	0
Amortissements	62.140	96	83	83
Provisions	0	0	0	0
<b>Total des emplois d'investissement budgétaires = D</b>	175.143	270	265	261
dont : Dépenses d'équipement directes	38.975	60	96	96
.....Subventions d'équipements versées	36.630	57	52	54
.....Remboursement en capital des emprunts	52.938	82	51	52
Reprise sur amortissement et provisions	0	0	0	0
<b>Besoin de financement résiduel = D - C</b>	11.442	18	6	-2
.....Solde des opérations pour compte de tiers	415	1	-1	-1
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	11.857	18	5	-3
..... <b>Résultat d'ensemble</b>	30.206	47	71	75
<b>DETTE</b>				
Encours total de la dette au 31 décembre	321.206	496	459	503
.....dont encours des dettes bancaires et assimilées	321.099	496	455	500



**Fiche n°1 : Les ratios de niveau  
SITUATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT PUY DE DOME**

**Gestion : 2018 Situation Définitive Date de traitement : 22/05/2019**

Intitulés des rubriques	en milliers d'euros	Montant en € par habitant pour:		
		le département	la strate de comparaison	National
Encours des dettes bancaires et assimilées retraité du solde du compte 441.21	321.099	496	453	497
Annuité des dettes bancaires et assimilées(4)	57.947	89	61	62
FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice	13.509	21	61	80

**Fiche n°2 : Autofinancement et ratios de structure  
SITUATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT PUY DE DOME**

**Gestion : 2018 Situation Définitive Date de traitement : 22/05/2019**

Intitulés des rubriques	Ratio de la strate:		
	ratio du département	de comparaison	National
Encours des dettes bancaires et assimilées retraitées du solde du compte 441.21/CAF	49,62 %	3,73 %	4,06 %
Annuités des dettes bancaires et assimilées/ produits de fonctionnement réels	8,95 %	6,25 %	6,09 %
Annuités des dettes bancaires et assimilées/EBF	63,64 %	46,28 %	46,25 %

COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT				
Excédent Brut de fonctionnement = EBF	91.058	141	131	134
Résultat Comptable = A - B = R	42.063	65	76	72
Produits de fonctionnement réels (PFR)	647.119	999	972	1.016
Charges de fonctionnement réelles	560.636	866	851	894
Capacité d'autofinancement = CAF	86.483	134	121	122
Produits des cessions d'immobilisations	766	1	2	4
CAF nette des remboursements de dettes bancaires et assimilées	33.544	52	70	71
CAF nette des remboursements réels de dettes bancaires et assimilées	33.544	52	74	74

Intitulés des rubriques	Ratio de la strate:		
	ratio du département	de comparaison	National
<b>POURCENTAGE DANS LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT REELS</b>			
impôts directs	36,29 %	30,32 %	32,36 %
autres impôts et taxes	35,22 %	39,50 %	40,20 %
taxe départementale de publicité foncière et droits d'enregistrement	13,07 %	15,40 %	17,48 %
TIPP/TICPE	8,12 %	9,44 %	9,36 %
DGF	12,54 %	14,17 %	12,49 %
attribution de péréquation et de compensation	6,35 %	3,01 %	2,70 %
<b>POURCENTAGE DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT REELLES</b>			
dont Charges de personnel (montant net)	21,68 %	21,19 %	20,79 %
.....Achats et charges externes (montant net)	11,13 %	6,43 %	6,51 %
.....Subventions et contingents	77,32 %	70,60 %	70,78 %
.....dont contributions obligatoires et participations	9,61 %	9,00 %	10,45 %
.....subventions	2,91 %	3,43 %	3,48 %
.....aides à la personne	30,30 %	34,64 %	33,62 %
.....frais de séjour et d'hébergement	22,68 %	22,37 %	22,23 %
.....Charges financières	0,98 %	1,49 %	1,35 %
<b>POURCENTAGE DANS LES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
.....FCTVA	5,06 %	5,03 %	4,99 %
.....Subventions d'investissement reçues	5,85 %	6,98 %	7,70 %
.....Produits des cessions d'immobilisations	0,47 %	0,96 %	1,37 %
.....Emprunts souscrits	15,72 %	13,45 %	15,62 %
<b>POURCENTAGE DANS LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			
.....Dépenses d'équipement directes	22,25 %	36,38 %	36,65 %
.....Subventions d'équipements versées	20,91 %	19,63 %	20,76 %
.....Remboursement en capital des emprunts	30,23 %	19,19 %	19,87 %
<b>AUTRES RATIOS</b>			
CAF/produits de fonctionnement réels	13,36 %	12,48 %	12,03 %
EBF/produits de fonctionnement réels	14,07 %	13,51 %	13,16 %
CAF nette/produits de fonctionnement réels	5,18 %	7,25 %	6,94 %
Encours des dettes bancaires et assimilées/produits de fonctionnement réels	49,62 %	46,86 %	49,14 %
Encours des dettes bancaires et assimilées retraitées du solde du compte 441.21/produits de fonctionnement réels	49,62 %	46,57 %	48,86 %
Encours des dettes bancaires et assimilées/CAF	3,71	3,76	4,09

**Fiche n°2 : Autofinancement et ratios de structure  
SITUATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT PUY DE DOME**

**Gestion : 2018 Situation Définitive Date de traitement : 22/05/2019**

Intitulés des rubriques	ratio du département	Ratio de la strate:	
		de comparaison	National
Encours des dettes bancaires et assimilées retraitées du solde du compte 441.21/CAF	49,62 %	3,73 %	4,06 %
Annuités des dettes bancaires et assimilées/ produits de fonctionnement réels	8,95 %	6,25 %	6,09 %
Annuités des dettes bancaires et assimilées/EBF	63,64 %	46,28 %	46,25 %

**Fiche n°3 : La fiscalité départementale**  
**SITUATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT PUY DE DOME**  
**Gestion : 2018 Situation Définitive Date de traitement : 22/05/2019**

Renseignements divers	
Instruction comptable :	M52
Population :	647.501
Strate de comparaison :	Départements de 500.000 à 999.999 habitants
Nombre de départements traités pour la strate :	29 soit 100 % de la strate d'appartenance

I - L'environnement socio-économique du département

Données socio-démographiques	Pour le département	Moyenne de la strate	Moyenne nationale
Population légale	647.501 habitants	665.202	657.504
Nombre de foyers fiscaux	0	0	0
=> dont part des foyers non imposables	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Revenu fiscal moyen par foyer (en euros)	0	0	0

Données économiques	Pour le département	Moyenne de la strate	Moyenne nationale
<b>Bases départementales imposées en foncier bâti</b>	803.954.397		
=> dont % locaux d'habitation ordinaire	65,94 %	66,59 %	62,36 %
=> dont % locaux d'habitation à caractère social	3,91 %	4,40 %	4,64 %
=> dont % locaux d'habitation soumis à la loi de 1948	0,02 %	0,01 %	0,02 %
=> dont % autres locaux passibles à la TH	0,67 %	0,61 %	0,65 %
=> dont % locaux à usage professionnel ou commercial	16,65 %	16,43 %	22,54 %
=> dont % établissements industriels et assimilés	12,81 %	11,95 %	9,79 %
<b>Nombre d'établissements imposés à l'imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)</b>	872	821	740
=> dont IFER éoliennes	12	82	58
=> dont IFER centrales hydroliennes	0	0	0
=> dont IFER centrales nucléaires et thermiques à flamme	0	0	1
=> dont IFER centrales photovoltaïques et hydrauliques	111	67	89
=> dont IFER stations radioélectriques	672	546	484
=> dont IFER installations gaz naturel	77	126	107

II - Les bases imposées sur le territoire du département et les réductions de bases consécutives aux délibérations adoptées par le département

Bases nettes taxées au profit de la collectivité	Bases en €	Bases en € par habitant		
		Pour le département	Moyenne de la strate	Moyenne nationale
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	803.954.397	1.242	1.155	1.341

Bases exonérées	Bases exonérées sur délibération (s)	Exonérations de droit pouvant être supprimées sur délibération(s)
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	2.899.944	130.757
=> dont exonérations en faveur de l'implantation des entreprises	0	
=> dont exonérations en faveur de l'innovation et de la recherche	0	
=> dont exonérations en faveur de la protection de l'environnement	0	
=> dont exonérations en faveur de certaines activités	2.899.376	
=> dont exonérations en faveur de certains logements	568	

III - Les taux des impositions sur le territoire du département

Taux des impôts locaux	Taux voté	Taux d'imposition moyen	
		Moyenne de la strate	Moyenne nationale
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	20,48 %	17,97 %	16,34 %

IV - Les produits des impôts directs locaux pour le département

Produits des impôts locaux	Produits en euros	Produits en euros par habitant		
		Pour le département	Moyenne de la strate	Moyenne nationale
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	164.614.131	254	207	219

V - Les produits des impôts de répartition pour le département

Produits des impôts de répartition	Produits en euros	Produits en euros par habitant		
		Pour le département	Moyenne de la strate	Moyenne nationale
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	37.577.832	58	50	63
=> dont CVAE dégrévée (CA compris entre 152 500 et 500K€)	9.162.677	14	14	15
=> dont CVAE réellement acquittée (CA > 500K€)	28.412.750	44	36	47
=> dont exonération CVAE compensée	2.405	0	0	0
Exonération CVAE non compensée (pour information)	28.830	0	0	0

Produits des impôts de répartition	Produits en euros	Produits en euros par habitant		
		Pour le département	Moyenne de la strate	Moyenne nationale
Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseau (IFER)	1.136.202	2	4	4
=> dont IFER éoliennes	70.910	0	1	0
=> dont IFER centrales hydroliennes	0	0	0	0
=> dont IFER centrales nucléaires et thermiques à flamme	0	0	1	2
=> dont IFER centrales photovoltaïques et hydrauliques	211.418	0	1	1
=> dont IFER stations radioélectriques	757.429	1	1	1
=> dont IFER installations gaz naturel	96.445	0	0	0

VI - Les mécanismes de garantie individuelle de ressources consécutifs à la suppression de la taxe professionnelle

DCRTP & FNGIR	Produits en euros	Produits en euros par habitant		
		Pour le département	Moyenne de la strate	Moyenne nationale
DCRTP	11.532.279	18	19	20
FNGIR				
=> Versement (C/73121)	10.256.628	16	17	17
=> Prélèvement (C/73912)	0	0	0	16

VII - Les dotations et allocations compensatrices

DPCE & Taxe foncière sur les propriétés bâties	Produits en euros	Produits en euros par habitant		
		Pour le département	Moyenne de la strate	Moyenne nationale
Dotations pour Perte de Compensation d'Exonérations (DPCE)	4.672.535	7	7	7
Taxe foncière sur les propriétés bâties	122.692	0	0	0